VENDREDI 27 MARS 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1878
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin/Yonne
89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com
www.loisirs-cars.com

TRACTEURS // Zoom sur les énergies alternatives


Nassim Hamiti

Motorisation hybride, hydrogène, 100 % électrique… comme dans l'automobile, les tracteurs agricoles devront avoir recours à l'avenir à des énergies alternatives pour réduire leur impact environnemental. Le dossier que nous proposons cette semaine fait le point sur les pistes envisageables en termes d'énergies alternatives pour remplacer les moteurs thermiques des tracteurs agricoles. Le second volet de notre dossier est quant à lui consacré à une étude comparative de consommation entre des tracteurs fonctionnant au GNR et au biogaz.

Pages 16 à 21


P.05

ACTUALITÉS *Département*

Syndicalisme // Tuberculose, ils sont montés à Paris


Arvalis

P.14

PRODUCTIONS *Cultures*

Maladies sur blé // Quel niveau de risque en sortie d'hiver ?


Illustration générée par IA

P.22

RURALITÉ *Environnement*

Incivilité // Déchets au bord des routes, danger dans les prés





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CHAMBRE D'AGRICULTURE : LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX AU CŒUR DE LA SESSION

.05 TUBERCULOSE : ILS Y SONT ALLÉS

.06 JEUNES AGRICULTEURS : UN FORUM TOURNÉ VERS L'AVENIR

.07 AGRILOCAL 89 : PRODUCTEURS, ENGAGEZ-VOUS !

.08 JOURNÉE PORTES OUVERTES : LA FERME OUVERTE REVIENT POUR UNE 4e ÉDITION

.09 ALYSÉ : L'ÉLEVAGE CONNECTÉ

.10 FORMATIONS : DIRECTION LA FERME

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 DÉBAT : ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET AGRICULTURE : SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE ?

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 NUTRITION : RATION MÉLANGÉE, LA SOLUTION POUR UNE PRODUCTION OPTIMALE ?

.13 PRODUCTION LAITIÈRE : ET BEN C'EST PAS SI MAL

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 MALADIE SUR BLÉ : QUEL NIVEAU DE RISQUE EN SORTIE D'HIVER POUR LA CAMPAGNE 2026 ?

DOSSIER // MACHINISME

.16 TRACTEURS : QUELLES ÉNERGIES ALTERNATIVES POUR REMPLACER LES MOTEURS THERMIQUES DES TRACTEURS AGRICOLES ?

.19 COMPARATIF CONSOMMATION : LE NEW HOLLAND T6-180 MÉTHANE POWER PLUS SOBRE QUE LE T6-180 GNR

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.22 INCIVILITÉ : DÉCHETS AU BORD DES ROUTES, DANGER DANS LES PRÉS

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 MARCHÉ DE PRODUCTEURS : ON SE VOIT À VERREY ?

.32 MÉMOIRE : LE CAMP DES MILLES, DANS LE SILENCE DES BRIQUES



// LE DESSIN

// EN BREF

Prairies La pousse démarre fort, mais l'humidité des sols complique la mise à l'herbe

Selon une note agro-climatique publiée le 19 mars par le RMT Horizons prairies[1], l'hiver doux et arrosé a *« favorisé une reprise précoce et dynamique de la croissance de l'herbe dès la fin février »*, mais *« complique la mise à l'herbe »* des animaux. Au niveau national, *« malgré des stocks sur pied élevés et une pousse soutenue, la mise à l'herbe reste limitée par des conditions de portance insuffisante »*. Les techniciens constatent que *« les troupeaux laitiers ont commencé à sortir quelques heures depuis le début du mois »*. En revanche, les bovins allaitants *« restent majoritairement en bâtiment dans l'attente de meilleures conditions »*. C'est surtout dans la moitié nord que les sols ne permettent pas toujours la mise à l'herbe (Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France). C'est aussi le cas en région Paca, où l'hiver très pluvieux a *« fortement perturbé la conduite des élevages »*. Dans une grande partie de l'Ouest et du Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, mais aussi Auvergne), c'est l'hétérogénéité qui domine ; les possibilités de pâturage dépendent du type de sol et de l'altitude. Selon la note, seuls quelques secteurs de l'est de la France connaissent les bonnes conditions pour pouvoir profiter pleinement du début de pousse dynamique (Savoies, Drôme, Isère, Bourgogne).

(1) Instituts techniques, Chambres d'agriculture, Eliance

UE/Australie Un accord commercial avec des quotas sur les produits sensibles…

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen et le Premier ministre australien, Anthony Albanese, ont annoncé le 24 mars, la conclusion des négociations en vue d'un accord de libre-échange. Concernant les produits agricoles sensibles, point d'achoppement des négociations, l'exécutif européen estime avoir pris en compte les intérêts des producteurs de l'UE grâce à des contingents tarifaires « soigneusement calibrés », notamment pour la viande rouge. Les Australiens obtiennent ainsi un volume de viande bovine de 30 600 tonnes (t) réparti en deux quotas. Le premier de 16 830 t (55 %) entrera en franchise de droits, sous condition d'être « nourri à l'herbe » et l'autre 13 770 t (45 %) avec un droit de douane réduit de 7,5 %. Ils seront mis en œuvre de manière graduelle sur dix ans avec un tiers du volume disponible à l'entrée en vigueur puis maintenu stable pendant cinq ans. Pour la viande ovine, Bruxelles offre deux contingents réservés à la viande « nourrie à l'herbe » pour un total de 25 000 t, dont 27 % pour la viande congelée. Ils seront introduits sur sept ans avec un tiers du volume disponible à l'entrée en vigueur. Par ailleurs, l'UE devrait ouvrir des quotas de 35 000 t de canne à sucre brute destinée au raffinage en franchise de droit et de 8 500 t de riz (dont 5 000 t à l'entrée en vigueur et une mise en œuvre sur cinq ans). Plusieurs contingents sont également prévus pour les produits laitiers (8 000 t de lait écrémé en poudre, 5 000 t de beurre et 2 000 t de concentrés de protéines de lactosérum). De son côté, l'UE obtient l'élimination des tarifs douaniers australiens pour le vin, pour certains fruits et légumes, mais aussi pour le fromage (sur trois ans).

Engrais/gazole Face à l'envolée des prix, trois mesures pour l'agriculture

Après l'Espagne hier, et la Grèce quelques heures plus tôt, c'est au tour de la France d'annoncer des mesures de soutien au secteur agricole face à la montée du prix de gazole et des engrais causée par la guerre au Moyen-Orient. Dans un communiqué paru le 23 mars, la ministre de l'Agriculture annonce quatre mesures, dont l'une n'est pas finalisée : du report de cotisations sociales, avec un délai de paiement accordé *« sans frais ni majoration »* aux exploitations agricoles qui en feront la demande ; de l'étalement d'échéances fiscales, avec la possibilité offerte aux exploitants de demander *« un étalement de leurs échéances fiscales auprès de leur direction départementale des finances publiques »* ; des *« prêts de court terme exceptionnels »* accordés par Bpifrance, *« pour venir en appui à la trésorerie des exploitations agricoles les plus exposées à la hausse des prix du carburant »* ; enfin, le gouvernement annonce chercher *« un accord de place avec les banques et les distributeurs, notamment pour étudier le soutien aux productions agricoles et appeler à la souplesse et à la flexibilité dans le traitement des dossiers individuels d'entreprises faisant face à des difficultés de trésorerie du fait de la crise en cours »*.

// EN IMAGE

Restauration L'origine France gagne peu à peu du terrain

Dans un communiqué commun publié le 19 mars, Métro France et 12 organisations agricoles (FNSEA, JA, FNB, FNP, etc.) ont annoncé avoir dressé, le 11 mars, le 6e bilan de la Charte Origine France. Dans un contexte économique difficile pour la restauration traditionnelle, la part des produits nationaux progresse globalement dans les approvisionnements. Sur l'ensemble du rayon boucherie, les organisations ont constaté une progression de 1,77 point entre 2024 et 2025 sur la part de viandes d'origine France. Dans le détail, le poulet s'établit à 73,11 % (+ 2,65 pts) et le veau progresse de 4,13 points pour atteindre 57 % de quote-part. Si le porc reste stable (75,62 %), le bœuf fléchit légèrement à 50,37 %. Côté végétal, 64,65 % des légumes sont désormais d'origine France (+ 1,65 pt), une dynamique portée par la relocalisation des champignons et pommes de terre. L'enseigne a aussi soutenu les producteurs bretons en écoulant plus de 1 100 colis de choux-fleurs lors d'une crise de surproduction. Pour 2026, la stratégie s'accélère avec le lancement du « BigBang Origine France » en octobre et la participation de Métro France à l'Observatoire de l'Origine de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs. L'objectif demeure de *« jouer un rôle moteur pour promouvoir un approvisionnement plus local, plus responsable et plus durable dans la restauration »*, conclut le communiqué.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ACCORD COMMERCIAL

Un accord UE-Australie sous tension pour les filières agricoles

Après le Mercosur, l'Australie. L'union européenne vient de conclure un accord commercial qui prévoit notamment l'importation de produits agricoles issus de ce pays d'Océanie. Un accord, jugé « déséquilibré » par la FNSEA et les JA.



Capture X

Ursula Von der Leyen, Présidente de la Commission européenne et Anthony Albanese, Premier ministre australien.

Après huit années de négociations acharnées, l'Union européenne (UE) et l'Australie ont scellé, le 24 mars à Canberra (Australie), un accord de libre-échange. Engagé en 2018, suspendu en 2023 puis repris en 2025, cet accord vise, comme ceux que l'UE a déjà conclus, à créer une zone de libre-échange par la suppression de la majorité des droits de douane, l'ouverture des marchés publics et la facilitation des investissements. Ce traité prévoit d'ailleurs la suppression de plus de 99 % des droits de douane sur les exportations de marchandises européennes vers l'Australie, ce qui devrait permettre aux entreprises de l'Union d'économiser environ un milliard d'euros (1,16 milliard de dollars) par an en taxes. L'un des points de friction les plus sensibles de la négociation a concerné l'accès des viandes australiennes au marché européen. Les éleveurs australiens, qui espéraient initialement un quota de 50 000 tonnes de bœuf en franchise de droits, ont dû revoir leurs ambitions à la baisse.

Ouverture progressive du marché

L'accord final prévoit l'ouverture par l'UE de deux contingents tarifaires pour un total de 30 600 tonnes de viande bovine. Dans le détail, 55 % de ce volume de bœuf nourri à l'herbe entrera en franchise de droits, tandis que les 45 % restants bénéficieront d'un droit réduit à 7,5 %. Cependant cette ouverture de marché ne sera pas immédiate ont indiqué les instances européennes qui veulent *« protéger les agriculteurs »* du Vieux Continent : elle sera déployée progressivement sur cinq ans, avec seulement un tiers du quota appliqué durant la première phase. L'accord UE-Australie prévoit en outre l'ouverture d'un contingent de 25 000 tonnes de viande ovine australienne issue d'animaux nourris à l'herbe, mis en place sur une période de sept ans. La question des Indications géographiques (IG) qui avait longtemps bloqué les discussions a été résolue. Le compromis trouvé permet aux producteurs australiens de continuer à utiliser certains noms protégés en Europe, comme la « feta » ou le « gruyère », à condition que ces appellations soient utilisées localement depuis au moins cinq ans. Le cas du « prosecco » est plus spécifique : les viticulteurs australiens pourront conserver ce nom sur leur marché intérieur, mais devront cesser de l'utiliser pour leurs exportations après une période de transition de dix ans, indique l'accord. En contrepartie, l'Europe exportera des voitures, des machines, des produits pharmaceutiques, des services et quelques produits agricoles et agroalimentaires.

Inquiétudes sur les répercussions

Dès l'entrée en vigueur de l'accord, l'Australie s'engage à supprimer ses droits de douane sur les vins, les vins mousseux, les fruits, les légumes et le chocolat européens. L'UE prévoit en effet que les exportations laitières vers l'Australie bondissent de 33 % globalement au cours de la prochaine décennie, avec une croissance spécifique attendue de 50 % pour les produits laitiers transformés. Malgré ses garanties, les syndicats agricoles européens restent très inquiets quant aux répercussions de cet accord sur la pérennité de leurs exploitations. Dès le 17 mars, le Copa-Cogeca, principal syndicat agricole européen, dénonçait des *« concessions disproportionnées »* qui pourraient déstabiliser les marchés locaux et affaiblir les normes de production européennes. En France, la FNSEA et JA avaient eu aussi, fin février, vilipendé un *« Mercosur bis »*, une *« stratégie de contresens »* dans une *« logique décroissante »* et pointé le déséquilibre de cet accord opposant 450 millions de consommateurs européens aux 28 millions d'Australiens. Le 23 mars, la Fédération nationale ovine avait qualifié cet accord de *« nouveau sacrifice sur l'autel de la géopolitique »*. Le texte doit désormais être ratifié par le Conseil européen et le Parlement australien pour entrer en vigueur.

Christophe Soulard

La FNO s'insurge



Dans un communiqué du 23 mars, la Fédération nationale ovine (FNO) a exprimé sa vive colère face à l'accélération des négociations commerciales entre la Commission européenne et l'Australie. En effet, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, était en visite le jour même à Canberra. Selon l'association spécialisée de la FNSEA, Bruxelles envisage d'octroyer à l'Australie un contingent de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de viande ovine bénéficiant de droits de douane préférentiels. Une décision qui s'apparente à un *« nouveau sacrifice sur l'autel de la géopolitique »*, s'indigne la FNO. Elle dénonce une mise en concurrence déloyale avec des systèmes de production australiens sanitaires, environnementaux et de bien-être animal bien moins stricts qu'en Europe. La FNO s'insurge d'autant plus que ces importations, si elles devaient aboutir, s'ajouteraient aux contingents déjà conclus avec la Nouvelle-Zélande ou l'Argentine, organisant ainsi la « mort lente » de la filière ovine française, insiste le communiqué. La FNO exige l'exclusion totale de la viande ovine de l'accord et appelle le gouvernement français à refuser toute concession supplémentaire.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Les Projets alimentaires territoriaux au cœur de la session

Relocaliser l'alimentation, soutenir les filières locales et rapprocher producteurs et consommateurs : les Projets alimentaires territoriaux (PAT) étaient au cœur des échanges de la session du 9 mars de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Une motion sur le loup a également été votée.

À l'occasion de la session de Chambre d'agriculture qui s'est tenue le 9 mars, les animateurs des Projets alimentaires territoriaux (PAT) nivernais sont venus présenter aux élus les actions engagées sur le territoire et les dynamiques en cours autour de l'alimentation locale. *« Il est fondamental que les collectivités se soient emparées de ce sujet »*, a rappelé Fabien Bazin, président du Conseil départemental, en introduction de cette séquence consacrée à l'alimentation territoriale. Dans la Nièvre, cette dynamique repose aujourd'hui sur quatre PAT complémentaires : le PAT départemental porté par le Conseil départemental, celui de Nevers Agglomération, celui du Pays Nivernais Morvan et celui du Pays Val de Loire Nivernais. Éric Guyot, président du Pays Val de Loire Nivernais, a ouvert les échanges en remerciant la Chambre d'agriculture pour son invitation. Il a rappelé le rôle des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), structures chargées de porter des projets de territoire et de coordonner des stratégies communes entre collectivités.



Les échanges lors de la dernière session de Chambre d'agriculture auront fait une large place aux Projets alimentaires locaux.

Maintenir et moderniser les outils

L'alimentation constitue désormais l'un des axes de travail de ces structures, avec la rédaction de cahiers des charges et l'accompagnement de projets structurants. Parmi les initiatives évoquées figure notamment le soutien des collectivités au maintien et à la modernisation d'outils de transformation, comme les abattoirs de Cosne-sur-Loire et Corbigny. D'autres actions concernent le développement d'espaces-tests maraîchers afin de faciliter l'installation de nouveaux producteurs et de renforcer l'offre alimentaire locale. Mais les échanges ont également mis en lumière certaines difficultés : *« On livre parfois plus de carottes aux crèches qu'aux collèges et lycées, et on sert encore des tomates et des concombres en hiver »*, a souligné Jean-Marie Lambert, maraîcher à Nevers et élu de la Chambre d'Agriculture, pointant les incohérences qui peuvent subsister dans l'organisation de la restauration collective. La question de la complexité administrative a également été soulevée. *« On se heurte parfois à un véritable mille-feuille administratif,* a poursuivi Jean-Marie Lambert, rappelant que les cantines dépendent d'acteurs différents selon les niveaux : agglomérations, département ou région. *Il faut simplifier et permettre que l'alimentation du territoire soit davantage gérée localement. »* Présente lors de la session, la Préfète de la Nièvre a reconnu ces difficultés : *« Je comprends bien ces enjeux. C'est aussi le résultat de la décentralisation. Mais il faut réussir à travailler intelligemment ensemble. »*

« Rungis rural »

Du côté des élus consulaires, la question de l'évaluation des politiques publiques a également été soulevée : *« Aujourd'hui, nous n'avons pas de chiffres, pas de tableau de bord, pas d'indicateurs,* a souligné Stéphane Aurousseau, élu Chambre d'Agriculture. *Il faut pouvoir mesurer les actions engagées et les moyens investis pour savoir si cela fonctionne. »* Autre projet présenté lors de cette intervention : la création d'une plateforme départementale d'approvisionnement de la restauration collective, baptisée « Rungis rural ». L'objectif est de faciliter l'introduction de produits locaux dans les cantines tout en offrant de nouveaux débouchés aux producteurs du territoire. En conclusion, Thierry Guyot a rappelé l'enjeu territorial de ces démarches : *« Notre terroir doit permettre de construire l'identité de notre territoire. »*

Julie Lagord

Une motion face au loup

Autre fait marquant de cette session de Chambre du 9 mars : l'adoption d'une motion sur la prédation du loup. Cyrille Forest, le président de la Chambre d'agriculture l'a présenté sur un ton volontaire et déterminé : *« Je demande le vote à l'unanimité pour cette motion sur le loup »*. En effet, il est rare que tous les représentants des agriculteurs, des différents syndicats, des salariés et des organisations agricoles se rejoignent dans une même expression. Il faut dire que l'heure est grave dans le département. Malgré le tir de deux loups, les attaques se succèdent de semaine en semaine. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 115 attaques de loup en 2025 et déjà plus de 20 en 2026 pour presque 60 victimes ! Cette situation provoque la colère et l'incompréhension des éleveurs qui l'ont manifesté récemment à Saint-Benin-d'Azy, avec les cadavres de brebis exposés au regard de la population *(voir Terres de Bourgogne N° 1874 du 27 février)*. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture de la Nièvre demande expressément aux pouvoirs publics des moyens de régulations efficaces, la liberté de tirs de défense sans quota, ainsi que la prise en charge de tous les dégâts directs et indirects. *« Des dégâts causés par le loup dont la prolifération est le résultat d'une volonté et de choix politiques »* rappelait Stéphane Aurousseau, vice-président de la Chambre aux représentants de l'État. La Chambre d'agriculture dénonce également les modalités de comptages des loups, tant les dégâts sont forts au regard d'effectifs de loups qui semblent en permanence totalement sous évalués. *« Je vous remercie de votre confiance »* concluait Cyrille Forest, après l'adoption de cette motion par la totalité des élus présents, dans la plus grande dignité, témoignant ainsi de leur solidarité avec les éleveurs victimes de prédation. Les demandes de la Chambre seront transmises aux responsables politiques et administrations concernées. Avec quels résultats ? Il est trop tôt pour le dire. Mais du côté de Cédric Bernier, élu en charge de ce dossier, et de Jean-Marc Bertrand, référent de l'élevage ovin au bureau de la Chambre, la détermination est totale.

// FRAUDE ALIMENTAIRE

Mobilisation contre la francisation des produits

Face à la francisation des fruits, légumes et viandes, la Direction départementale de la protection des populations de la Côte-d'Or est pleinement mobilisée. Sur le terrain, elle mène des contrôles pour lutter contre ces pratiques trompeuses pour les consommateurs, et déloyales pour les producteurs.

La fraude alimentaire est définie par les chercheurs John W. Spink et Douglas C. Moyer comme *« une substitution, un ajout, une altération ou une fausse présentation intentionnelle de denrées alimentaires, d'ingrédients ou d'emballages alimentaires, ou une déclaration trompeuse faite à propos d'un produit, dans un but de gain économique »*. La pratique dite de *« francisation »*, consistant à présenter comme d'origine française des produits qui ne le sont pas, s'inscrit pleinement dans cette définition. Elle trompe le consommateur, porte atteinte à la loyauté des transactions commerciales et pénalise les producteurs respectueux des règles, dans un contexte agricole particulièrement sensible.

Face à ces enjeux, la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Côte-d'Or est pleinement mobilisée. En 2025, ses agents ont conduit des contrôles ciblés dans le cadre des opérations relatives à la loyauté dans le secteur des fruits et légumes ainsi qu'à la loyauté et à la traçabilité des viandes. Ces contrôles reposent sur un travail d'enquête approfondi, combinant vérifications documentaires, contrôles physiques des marchandises et analyse de la traçabilité.

S'agissant spécifiquement de la lutte contre la francisation, 198 établissements ont été contrôlés en Bourgogne Franche-Comté, dont 76 présentaient des anomalies, soit un taux de 38,4 %. Ces contrôles ont donné lieu à 31 avertissements, 28 injonctions administratives et 18 procès-verbaux pénaux.

En Côte-d'Or, 33 établissements ont été contrôlés dont 4 en anomalie (12,1 %) : 1 avertissement pour 1 établissement, 1 injonction administrative pour 1 établissement, 2 établissements à l'encontre desquels, pour chacun, 2 procès-verbaux pénaux ont été rédigés (présentation de viandes d'origine française alors qu'elles étaient d'origine étrangère). Les contrôles ont par exemple porté sur l'origine des viandes servies dans certains établissements ou celle des légumes vendus dans le commerce.

Par ailleurs, des contrôles ont été réalisés dans le cadre plus large des enquêtes nationales 2025, par exemple :

- En matière de fruits et légumes : contrôle de l'affichage des prix, de la vérification de l'affichage et du respect des normes de commercialisation, de l'origine locale des producteurs, de la vérification du tarage des balances, etc.
- En matière de viande : contrôle d'affichage des prix, de la vérification du tarage des balances, vérification des allégations relatives à l'origine locale, aux labels, etc.

Ainsi, 169 établissements ont été contrôlés en Bourgogne-Franche-Comté, dont 127 présentaient des anomalies, soit 75 %. Les suites engagées comprennent 66 avertissements, 40 injonctions administratives, 2 procès-verbaux avec amende administrative et 17 procès-verbaux pénaux.

En Côte-d'Or, 22 établissements ont été contrôlés, 7 anomalies ont été constatées (32 %) donnant lieu à 4 avertissements, 2 injonctions administratives, 1 proposition de procès-verbal avec amende administrative.

Par son action rigoureuse, la DDPP affirme sa détermination à garantir la loyauté des pratiques commerciales, à protéger les consommateurs et à soutenir les filières agricoles respectueuses des règles. La mobilisation et l'expertise de ses agents constituent un levier essentiel pour préserver la confiance dans l'origine des produits alimentaires et assurer une concurrence équitable sur le territoire de la Côte-d'Or.

D'APRÈS COMMUNQUÉ

// TUBERCULOSE

21 Ils y sont allés

Une délégation de Côte-d'Or s'est rendue dans les locaux de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) mardi matin à Paris, au sujet des indemnisations des abattages diagnostiques décorrélées du marché.



Les Côte-d'oriens ont été rejoints dans leur action par des agriculteurs du Calvados et de l'Orne.

Des semaines et même des mois sans la moindre réponse alors, ils ont pris la décision d'y aller. *« Bonjour, Antoine Carré, président de la FDSEA de Côte-d'Or. Nous arrivons mardi à 11 heures »* : ces quelques mots simples, succincts mais directifs prononcés par téléphone auront suffi à prévenir la DGAL de la mobilisation de ce début de semaine. Petit rappel des faits et des revendications pour celles et ceux qui n'auraient pas lu nos derniers articles sur le sujet : les responsables syndicaux FDSEA-JA du 21 déplorent la décorrélation des indemnisations des abattages diagnostiques à la valeur marchande des bovins. *« Chaque vache tuée dans le cadre de la lutte contre la tuberculose est indemnisée à hauteur de 2 500 euros alors qu'elle vaut bien plus aujourd'hui »*, résume Antoine Carré, *« nous venons d'avoir les chiffres de la FNSEA, de la FNB et de la FNPL : une hausse de 42 % du prix des animaux a été enregistrée depuis 2023, année de l'arrêté qui a décidé d'indemniser les vaches 2 500 euros. Nous devrions être à 3 480 euros à ce jour ! Les éleveurs font le job au niveau sanitaire et perdent donc beaucoup d'argent à le faire, il n'est plus possible de continuer comme ça »*. Sans avancée concrète depuis des mois, sans la moindre réponse *« d'en haut »*, les Côte-d'oriens ont donc pris l'initiative de monter directement à Paris.

Du soutien

Antoine Carré avait contacté plusieurs responsables syndicaux d'autres départements touchés par la tuberculose bovine : *« j'ai échangé avec des éleveurs du Calvados, des Pyrénées-Atlantiques, de l'Orne et de la Dordogne. Les mêmes problématiques que les nôtres sont rencontrées sur ces territoires. Pire encore, certains n'ont des cas de tuberculose qu'en bovins laitiers : une très grande quantité de lait est perdue et non indemnisée lors des abattages diagnostiques »*. La délégation côte-d'orienne était donc soutenue dans son action par ses homologues des autres départements, elle qui était composée de Jacques de Loisy, Christophe Lechenault, Sylvain Fleury, Jean-Luc Gerbron, Thomas Cotiby, Juliette Martin, Jérémy Leguy, Maxime Renault, Paul Allemand et donc Antoine Carré. Avant même la rencontre à la DGAL, cette mobilisation avait *« fait beaucoup causer »* comme l'assure le président de la FDSEA : *« mon téléphone n'a pas arrêté de sonner lundi, veille de notre déplacement. J'ai reçu des coups de fil de la DGAL et du ministère de l'Agriculture qui semblaient s'inquiéter de notre venue »*. Le rendez-vous de mardi a duré deux heures, les responsables professionnels ont pris la parole tour à tour pour exposer la fameuse problématique. La directrice de la DGAL, entourée de ses deux adjoints et d'un représentant du ministère de l'Agriculture semblait bien connaître le sujet. *« Nous avons insisté sur l'urgence de la situation, pour qu'il n'y ait aucun débordement sur le terrain. Une réponse nous sera apportée en avril. Nous leur avons répondu que c'était trop tard, sauf si une rétroactivité était appliquée… Ils nous ont assuré qu'ils allaient faire leur maximum »*, relaye Antoine Carré, avant d'enchaîner : *« nous parlons quand même d'un enjeu sanitaire majeur. Il n'est pas question de 50 millions d'euros mais de seulement 200 000 euros. À l'échelle d'un département, ce n'est rien »*. D'autres sujets en lien avec la tuberculose ont été abordés : *« nous avons mis l'accent sur les expertises, souvent discordantes entre leur passage en local et leur arrivée à la DGAL. Aussi et surtout : nous avons discuté de la gestion de la faune sauvage et plus particulièrement celle du blaireau. Tous les départements concernés par la tub dressent le même constat sur cet animal qui doit être classé nuisible. Que le préfet nous entende : un arrêté de sa part sur ce sujet serait le bienvenu, il n'est pas possible de continuer de travailler dans ces conditions. Tout doit être mis en place pour diminuer ses populations »*

AG

// DÉCHETS VÉTÉRINAIRES

21 Une semaine de collecte

Le GDS communique les dates de collecte des déchets vétérinaires en Côte-d'Or.

La traditionnelle collecte de déchets vétérinaires est imminente. Pour déposer et/ou acheter un kit de déchets vétérinaires, les agriculteurs doivent se présenter au point de collecte de leur choix, aux horaires indiqués, avec un règlement par chèque à l'ordre de Proserve dasri, d'un montant de 28,84 euros (pour un fût de 30 litres et un fût d'un litre) ou de 35,02 euros (un fût de 50 litres et un fût d'un litre). Un bon de livraison leur sera alors remis, à conserver 5 ans en cas de contrôle. Avant de rejoindre le point de collecte, les agriculteurs doivent vérifier que leurs bacs sont bien identifiés, soit par le code-barres collé (reçu avec votre facture), soit en inscrivant le numéro de cheptel au marqueur.

Les rendez-vous

Lundi 30 mars : Châtillon-sur-Seine (à 110 Bourgogne de 8 heures à 9 h 15), Lucenay-le-Duc (à Dijon Céréales de 10 heures à 11 heures), Munois-Darcey (Dijon Céréales de 11 h 45 à 12 h 15). Mardi 31 mars : Aignay-le-Duc (Dijon Céréales de 8 heures à 9 heures), Saint-Seine-l'Abbaye (à Dijon Céréales de 10 heures à 11 heures), Is-sur-Tille (cabinet vétérinaire Behiels de 12 h 15 à 13 h 30), Pontailler-sur-Saône (Dijon Céréales de 14 h 30 à 15 h 15). Mercredi 1er avril : Saulieu (Gamm Vert de 8 heures à 9 h 15), Précy-sous-Thil (Dijon Céréales de 9 h 45 à 11 heures), Champ d'Oiseau (parking de l'Église de 11 h 30 à 12 h 45), Vitteaux (Dijon Céréales de 14 heures à 15 h 45). Jeudi 2 avril : Pouilly-en-Auxois (Dijon Céréales de 8 h 30 à 10 h 15), Arnay-le-Duc (foirail de 11 h 00 à 12 h 15), Ivry-en-Montagne (BER Énergies de 13 h 30 à 14 h 30), Aiserey (Dijon Céréales de 15 h 45 à 16 h 45). Pour tout renseignement : 03 80 68 67 30.

D'après communiqué



Illustration générée par IA

Les rendez-vous sont donnés du lundi 30 mars au jeudi 2 avril.



// JEUNES AGRICULTEURS

Un forum tourné vers l'avenir

Jeudi 19 mars a signé la 30e édition du Forum organisé par les Jeunes agriculteurs de l'Yonne. C'est à la MFR de Villevallier, que plus d'une vingtaine de structures agricoles ont échangé avec des jeunes pour l'avenir.

Sous un beau soleil, la Maison Familiale Rurale (MFR) de Villevallier transforme une partie de son établissement en Forum destiné aux jeunes inscrits dans l'enseignement agricole du département, ce jeudi 19 mars au matin. Organisé depuis une trentaine d'années par le syndicat des Jeunes agriculteurs (JA), ce forum a pour objectif de rassembler une vingtaine de structures du monde agricole afin de favoriser les échanges entre employeurs, jeunes en formation, demandeurs d'emploi, futurs installés et partenaires du monde agricole. Pendant que les structures agricoles se mettent en place, Bertrand Lengagne, directeur de la MFR de Villevallier se rend en cuisine pour les derniers préparatifs. *« Pour cette édition anniversaire, les apprentis en Titre Professionnel Cuisinier Gestionnaire en Restauration Collective ont géré toute l'organisation du repas du midi »*, lance-t-il. Accompagné par le professeur Franck Hersant, il confie que ce projet s'établit depuis près de deux mois ou *« des commandes, des fiches techniques, la confection du repas ont été réfléchis »*, informe le professeur. Cette initiative permet *« aux élèves d'être intégrés à l'évènement et de favoriser les produits locaux »*, confie Bertrand Lengagne. En retournant sur place, le directeur en profite pour aller saluer toutes les structures présentes(1). Parmi elles, trois nouvelles, Interbev BFC, Ynovaé et Isara. Patricia Besse, chargée de promotion au sein de l'école d'ingénieure ISARA, est contente *« de participer pour la première fois au Forum des Jeunes Agriculteurs »*, lui permettant de rencontrer *« des profils différents de jeunes, s'ils souhaitent réaliser une poursuite d'études par la suite »*. Avec deux campus sur Lyon et Avignon, Isara propose des formations du post-bac au bac + 5 pour intégrer un cursus d'ingénieur, sur quatre domaines particuliers : l'agronomie, l'innovation, l'environnement ou l'alimentation. *« Nous nous employons à proposer des formations qui incluent des débouchés avec de la demande par la suite »*, appuie-t-elle.



La 30e édition du forum des Jeunes agriculteurs a eu lieu, le 19 mars dernier à la MFR de Villevallier.

« Semer les graines de l'agriculture de demain »

Avant que la cloche sonne, signalant le changement de stands, Bertrand Lengagne, directeur de la MFR de Villevallier, prend la parole quelques instants. *« Aujourd'hui plus que jamais, l'agriculture est au cœur de nombreux enjeux. Face à ces défis, nous avons besoin de jeunes motivés, formés et accompagnés »*, affirme-t-il devant l'ensemble des partenaires. À ses côtés, Charles Baracco, président des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne, remercie les structures présentes et *« regrette seulement qu'il n'y ait pas eu plus d'élèves du Lycée Agricole. Pour cette 30e édition, nous réaffirmerons nos engagements : promouvoir l'agriculture locale et soutenir l'agriculture française. Pour illustrer ces valeurs, nous aurons la chance de partager un buffet préparé par les élèves de la MFR »*, manifeste-t-il. Après un repas riche en saveurs et en arômes, les représentants de structures retournent sur le lieu d'échanges. L'occasion pour le syndicat des JA de présenter le nouveau jeu *« je m'acclimate »* pour sensibiliser dès le plus jeune âge à l'impact du changement climatique sur l'agriculture. Après avoir découvert le jeu, quelques élèves sortent pour prendre l'air. Parmi eux, nous retrouvons Augustin, Pierre et Samuel, élèves de troisième qui prennent une pause. Pierre se souvient encore, que depuis mon enfance, *« j'étais entouré de tracteurs, la passion m'est venue et je suis piqué. Maintenant, je ne me vois pas faire autre chose. J'aimerais poursuivre mes études, et reprendre l'exploitation familiale en bovins allaitants, par la suite, tout comme Aurélien et Samuel. Samuel préfère, quant à lui, reprendre, par la suite, son exploitation familiale en élevage de moutons et de poulaillers »*, confie-t-il. Tous les trois soulignent, le sourire aux lèvres, *« l'importance pour eux de prendre conscience des structures existantes et de prendre contact avec elles pour l'avenir »*.

Charlotte Sauvignac

(1) le syndicat des Jeunes agriculteurs, Ave89, l'Anefa BFC, le Service de Remplacement, le Crédit Agricole, la MSA, Duc, Cocebi, Cerfrance, Duc, la Coopérative Cirhyo, Isara, CUMA Bourgogne, Alysé, la DDT, la coopérative Ynovae, le GDS, Interbev, le CFA, le CFPPA, le Lycée Agricole d'Auxerre la Brosse et Terres de Bourgogne.

// JA DE CHÂTEAU-CHINON

Jamais deux sans trois !

Les Jeunes agriculteurs de Château-Chinon se sont réunis pour leur assemblée générale élective, début mars. Baptiste Flory repart pour un troisième et dernier mandat de président.



Une équipe en partie renouvelée pour les JA de Château-Chinon.

Et un nouveau bureau pour les JA du canton de Château-Chinon ! *(voir encadré)* Il a été élu lors de l'assemblée générale du 6 mars dernier. Les JA de Château-Chinon comptent aujourd'hui une vingtaine d'adhérents, avec une moyenne d'âge d'environ 23 ans. *« C'est une équipe dynamique et soudée. Nous repartons avec la même équipe et quelques nouveaux jeunes, prêts à s'investir »*, souligne Baptiste Flory. Pour ce troisième et dernier mandat, le président souhaite passer progressivement le relais à la nouvelle génération afin de préparer la prochaine présidence dans deux ans. L'assemblée a également été marquée par le départ de Cédric Bernier, qui a atteint l'âge limite de 38 ans pour les JA. Ancien président cantonal de Château-Chinon (2010-2016) et président des JA Nièvre (2018-2020), administrateur au JA Nièvre depuis 2016, il a reçu une faïence en témoignage de son engagement. Il reste toutefois pleinement actif dans le monde agricole en tant qu'élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et de Bourgogne-Franche-Comté.

Toujours engagés

Après avoir réalisé une belle finale départementale de jugement de bétail au Gaec du Passou le 13 décembre dernier, les JA de Château-Chinon se préparent pour leur traditionnel concours de labour et le jugement de bétail cantonal. Le prochain grand rendez-vous est fixé à 2029, avec le comice agricole de Château-Chinon. Les JA de Château-Chinon restent engagés pour défendre leur métier, soutenir l'élevage et lutter contre la prédation.

La transmission des exploitations reste une priorité : les agriculteurs partant à la retraite passent le relais à de jeunes repreneurs pour assurer la continuité de l'activité agricole. *« Nous serons toujours soudés pour accompagner les jeunes et défendre nos métiers »*, conclut Baptiste Flory.

Nouveau bureau

À l'issue de l'assemblée élective du 6 mars, le nouveau bureau se compose de la manière suivante : Baptiste Flory président, Lise Boulenger secrétaire générale, Julie Gauthier secrétaire adjointe, Benoît Buchli trésorier, Simon Boulenger trésorier adjoint, Alexandre Amroune, Valentin Jeanguyot, Louis Lauferon et Antoine Boulenger vice-présidents. Les administrateurs sont Lise Boulenger, Valentin Jeanguyot, Benoît Buchli et Clément Blandin (liste départementale), les administrateurs stagiaires sont Louis Lauferon et Antoine Boulenger.

// AGRILOCAL 89

Producteurs, engagez-vous !

Le 2 avril prochain, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise le webinaire « Trucs & Astuces Agrilocal89 ». L'occasion de faire le point sur cette plateforme qui fait la liaison entre les producteurs locaux et les collectivités locales.



Agrilocal 89

Le 2 avril prochain, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le Conseil départemental organisent un webinaire de sensibilisation auprès des agriculteurs désireux d'intégrer la plateforme Agrilocal 89.

En 2020, le Conseil départemental de l'Yonne a déployé la plateforme Agrilocal 89, permettant de faciliter les relations entre producteurs locaux et les acteurs de la restauration collective. Avec la mise en application de la loi Égalim, dans laquelle au minimum 50 % des achats doivent être des produits durables et de qualité, dont au moins 20 % des produits bios, le 1er janvier 2022, le Conseil départemental a souhaité collaborer avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour mobiliser les producteurs locaux. Au 31 décembre 2024, la plateforme Agrilocal 89 comptait 26 acheteurs actifs, 64 fournisseurs actifs et 74,5 % des produits provenant de l'Yonne. En s'impliquant sur ce terrain-là, le Conseil départemental annonce une enveloppe de trois millions et demi d'euros qui permet de financer *« toutes les denrées alimentaires des collèges du département »*, informe Gilles Abry, conseiller départemental et membre de la 7e commission *« environnement, agriculture et alimentation durable »*. Avec l'augmentation du prix de la viande, le Conseil départemental a décidé *« d'attribuer dix centimes de plus par repas si les achats de produits locaux ont été faits via Agrilocal 89. Cette décision s'inscrit dans la volonté d'inciter nos cuisiniers à acheter du local et bio »*. Actuellement, le prix d'un repas en cantine scolaire représente *« 2,20 euros en moyenne »*.

Une éducation à l'alimentation

En parallèle de cette décision, de nombreuses actions sont menées par le Conseil départemental, comme *« des formations à destination des cuisiniers. Nous avons créé des groupes de cuisiniers qui assistent à des formations communes, qui peuvent échanger entre eux et cela peut créer du changement »*. À titre d'exemple, *« le collège de Vermenton ou le collège de Saint-Valérien sont des pionniers dans la manière d'utiliser des produits locaux, de qualité ou bio. En échangeant avec d'autres collègues cela peut leur donner envie de faire de même »*, illustre-t-il. En formant les cuisiniers à la bonne pratique, le Conseil départemental souhaite également éduquer les enfants *« à une alimentation équilibrée dès le plus jeune âge »*, malheureusement, *« on a conscience qu'une partie de nos enfants sur le territoire n'ont pas forcément des repas équilibrés chez eux, ça leur permet donc d'en avoir au quotidien au sein des cantines scolaires »*, convient-il. Pour faciliter l'attrait *« à une cuisine de qualité de la part des cuisiniers »*, le Département s'est investi dans des projets de rénovation *« des nouvelles chaînes de production au niveau des cantines pour améliorer le matériel »*. Les collèges de Saint-Fargeau et de Pont-sur-Yonne, sont inclus dans des projets de restructuration afin d'*« adapter vraiment toute la demi-pension, la qualité du travail et la qualité des locaux pour recevoir des enfants. On souhaite également améliorer le confort de travail des cuisiniers en minimisant les manipulations lourdes et en adaptant les outils aux techniques de cuisine récentes »*. Au-delà des cantines scolaires, cet engagement inclut également des hôpitaux, notamment celui de Tonnerre et de Joigny, particulièrement engagés *« sur de la cuisine et de l'alimentation de qualité pour les patients »*. À ce jour, *« l'intégralité des collèges du département utilise des produits locaux. Malheureusement, nous sommes en dessous des normes posées par Égalim, avec 30 % de produits locaux et 10 % en produits bio »*. Ce webinaire s'adresse donc *« aux producteurs du département qui ne sont pas encore inscrits sur la plateforme. En s'inscrivant, ils pourront contribuer à développer l'offre de marché »*.

Charlotte Sauvignac

Webinaire "Trucs & Astuces Agrilocal89"

Ce webinaire, est à destination de tout agriculteur intéressé par la plateforme Agrilocal89. Il suffit de s'inscrire (voir illustration) et de se connecter le 2 avril prochain à 10 heures 30.
L'objectif est de découvrir :
- **Comment rendre votre profil attractif en 5 minutes**
- **Comment gérer ses produits efficacement**
- **Comment répondre rapidement et de manière optimale aux consultations**
- **Marché simple vs accord-cadre : lequel choisir ?**

// BIO

Vers une agriculture stockeuse de carbone

Les membres du Groupement d'intérêt économique et environnemental Bio Logic 58 ont tenu leur assemblée générale annuelle. L'année aura notamment été marquée par de nombreux essais menés avec la Chambre d'agriculture. Le GIEE réfléchit aussi à la nécessité de s'impliquer sur les questions de stockage de carbone.

Le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) nivernais Bio Logic 58, créé en 2023, s'est réuni récemment à l'occasion de son assemblée générale, à la Sicagemac de Corbigny. Cet événement fournissait l'occasion, pour les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre François Bonal, Noémie Sansoit et Benoît Giroud, de présenter les résultats des essais menés cette année puis d'aborder la démarche carbone et les diagnostics associés.

Les essais menés par les agriculteurs du GIEE et la Chambre d'agriculture ont montré de nombreux intérêts : Précocifier les semis et associer les colzas avec des plantes compagnes. Emblaver des variétés de blés sélectionnées spécifiquement pour l'agriculture biologique afin de produire durablement des blés panifiables, des blés types conventionnels pour produire des blés fourragers et enfin des variétés anciennes de pays pour une plus-value agronomique dans certains contextes. Pour désherber les céréales, la combinaison de la bineuse en premier passage suivi d'un passage de herse étrille semble être l'itinéraire le plus efficace pour lutter contre les graminées adventices. Concernant les dérobées fourragères : moha, millet, sorgho peuvent former une alternative au maïs en terrain séchant. La discussion s'est poursuivie autour des associations de cultures et les possibilités de couvert semi-permanent de légumineuses fourragères.

Le stockage carbone, un nouveau sujet

Les échanges auront aussi porté sur les questions liées au stockage du carbone. Le diagnostic carbone Cap2ER permet aux agriculteurs de s'évaluer par rapport à leur statut de stockeur et/ou d'émetteur de CO2. Ce diagnostic est basé sur un audit qui agrège un certain nombre de critères comme le travail du sol, le nombre d'UGB, la quantité de viande produite, l'assolement…

En pratique il est difficile d'obtenir des financements de type crédit carbone, néanmoins Jean-Michel Morlé, le président du GIEE insiste : *« Par la suite, le diagnostic carbone sera certainement une nécessité pour obtenir des aides, des financements ou encore l'accès à des marchés, nous devons profiter du GIEE pour progresser sur ce sujet. »* Une série de tours de plaine est envisagée pour poursuivre l'élan de l'assemblée générale.

François Bonal, Chambre d'agriculture 58



Des essais de désherbage de céréales ont été réalisés dans le courant de l'année.

// JOURNÉE PORTES OUVERTES

89

La ferme ouverte revient pour une 4e édition

Pour la 4e année consécutive, le Gaec Soccard ouvre ses portes le 28 mars prochain à Domats. Cette journée signe l'arrivée de deux nouveaux bâtiments au sein de l'exploitation, améliorant le confort de travail de la famille.



Gaec Soccard

Ce samedi 28 mars, le Gaec Soccard organise la 4e édition de sa « Ferme ouverte » à Domats.

Après trois éditions réussies, incluant l'inauguration de la fromagerie, les 70 ans de l'arrivée de la famille Soccard sur l'exploitation et la fête du Printemps, cette 4e édition revient en force avec l'inauguration de deux nouveaux bâtiments sur la ferme. Lors de leur installation en 2023, Bérénice et Victor Soccard conviennent qu'il *« faut améliorer les conditions de travail du quotidien en investissant dans l'exploitation »*. Avant de se lancer dans un projet de construction, les deux jeunes agriculteurs réfléchissent à plusieurs modes de construction et se rendent donc dans de nombreuses exploitations pour peser le pour et le contre. Lorsqu'une aide de la région Bourgogne-Franche-Comté est proposée pour ceux qui veulent *« construire des bâtiments stockage de fourrage et de paille »*, les deux jeunes agriculteurs décident de franchir le pas avec une subvention portée à 131 000 euros, avec 20 % d'aides grâce aux aides portées aux JA pour les deux bâtiments métalliques. À leur arrivée au sein de l'exploitation, *« la paille était stockée dehors sous des bâches. Avec la pluie et le vent, nous avions des pertes importantes, on retrouvait de la paille pourrie »*. Désormais l'objectif est d'*« améliorer les conditions de vie de nos animaux, l'état sanitaire de l'élevage, notamment au niveau de la mamelle, de gagner du temps sur la récolte de maïs, de blé, d'orge et de luzerne »*, souligne Victor Soccard. Avec la fin des travaux en juin 2025, les deux jeunes confient *« ressentir déjà les effets sur le quotidien professionnel »*.

Améliorer la logistique de sa ferme

En parallèle, Victor et Bérénice ont également intégré des panneaux solaires aux bâtiments et revendent à 100 % l'énergie produite à EDF. *« Cette revente nous permet de payer l'investissement que nous avons fait pour les bâtiments »*, confie-t-il. Le prochain projet sur le Gaec de 190 hectares et 100 vaches laitières prévoit un rapatriement des génisses sur le site principal. Le Gaec loue des bâtiments à un cousin pour loger les génisses, à quelques kilomètres du site. L'objectif pour 2027 *« c'est que le bâtiment logeant les vaches et contenant une partie du fourrage actuel, soit uniquement dédié à l'élevage. Nous allons disposer autrement notre exploitation, avec les nouveaux bâtiments, permettant l'intégration des génisses à l'exploitation »*, annonce Victor Soccard. À long terme, la famille Soccard souhaite *« gagner du temps sur le travail, limiter la consommation de carburant, l'utilisation du matériel agricole et optimiser le temps de travail »*. Pour marquer cette avancée, Victor et Bérénice Soccard inaugureront donc leurs deux bâtiments de stockage le 28 mars prochain de 11 heures à 17 heures 30, à Domats. À l'occasion de leurs portes ouvertes, 25 producteurs locaux seront présents ainsi que 6 artisans locaux autour d'un marché de producteurs, une visite guidée sera organisée à partir de 12 heures, suivi par un concert avec le groupe Celtifort'air (de 13 heures à 15 h 45), d'une tombola permettant de remporter de nombreux lots dont un baptême en hélicoptère.

Charlotte Sauvignac



Gaec Soccard

Deux nouveaux bâtiments ont été installés au sein du Gaec Soccard.

// TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

21

Le 27, le mois prochain

La cérémonie des Trophées de l'agriculture se tient dans exactement un mois, lundi 27 avril, à Dijon.

Nous faisons le pari que nombre d'entre vous sont déjà inscrits. Les Trophées de l'agriculture, événement organisé par Le Bien public et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, sont toujours très prisés. Malgré les huit éditions déjà passées, ce rendez-vous attire toujours autant, aucune place du palais des congrès n'est d'ailleurs vacante le jour J ! Pour certaines personnes, cette soirée est sans doute l'occasion de sortir *« madame »* ou *« monsieur »* à Dijon, avec de belles interventions, de bons échanges entre collègues et un bon repas à l'issue de la cérémonie. L'affluence semble être tout aussi importante concernant les candidatures : c'est l'écho que nous venons d'avoir auprès d'une agricultrice qui a postulé et que nous avons croisée. Pour ne pas interférer sur l'organisation, nous appellerons cette exploitante *« Marine »*. Celle-ci nous avait contactés il y a quelques semaines pour l'envoi d'un article qui faisait écho à l'un de ses investissements : *« C'est sur ce sujet que j'avais notamment postulé, l'article que vous aviez rédigé m'avait permis d'illustrer en partie ma candidature. Mon dossier reposait aussi sur un bail emphytéotique pour le photovoltaïque. La thématique générale était l'autonomie sur nos fermes. Malheureusement, je n'ai pas été retenue, il y avait beaucoup de monde m'a-t-on dit »*. Nous avons posé d'autres questions à notre interlocutrice, en lien avec les modalités d'inscriptions et ses motivations : *« concernant le dossier à remplir, je pense y avoir passé une grosse heure, j'avais pas mal brodé ! Tout se fait par ordinateur, c'est assez simple et bien conçu. Pourquoi avoir tenté de participer ? Il y a déjà eu pas mal de lauréats, pour des choses parfois toutes simples : je me suis dit que j'avais ma chance, que mon double projet pouvait intéresser. L'idée était de le mettre en avant, de se prendre au jeu et de passer un bon moment ! »*. L'agricultrice poursuit sur la cérémonie en elle-même : *« non, parler au micro devant les 600 personnes ne m'aurait pas gênée, absolument pas ! À force de s'engager dans divers organismes agricoles, on prend de l'assurance. Dans bien des rendez-vous, je suis la seule femme et je me suis toujours dit qu'il fallait m'affirmer ! »*.

AG

Informations : www.tropheesdelagriculturecote-dor.fr/



Le palais des congrès est « noir d'agriculteurs » à chaque édition !

DÉPARTEMENTS

// ALYSÉ

L'élevage connecté

Le 12 mars dernier, la coopérative Alysé a organisé le Mozaë Tour, pour la première année au sein de deux exploitations en élevage de bovins allaitants.



Ce jeudi 12 mars, Alysé a organisé deux jours dédiées à la présentation de la plateforme Mozaë.

C'est en fin de matinée que nous retrouvons une dizaine d'éleveurs au sein de l'Earl Briane, à Saint-Privé, en compagnie de Pierre Bregaint, responsable commercial de Mozaë et de David Mesnil, conseiller de la coopérative agricole Alysé. Mozaë est une solution qui a été développée par une entreprise, Iotee, issue du milieu coopératif et pensée par six éleveurs, représentatifs des principales races de vaches en France. Développée en 2024, la solution Mozae est distribuée par la coopérative Alysé qui intervient comme *« le distributeur local de cette entreprise, spécialisée pour la détection de chaleurs, pour les vêlages difficiles, pour les problématiques liées à l'alimentation, pour l'anticipation à des reproductions difficiles, pour la santé et le bien-être animal et pour la conduite de troupeau »*, informe David Mesnil. Situé au sein d'un département où l'élevage de charolaises est majoritaire, David Mesnil convient que *« les éleveurs sont souvent inquiets lors des périodes de vêlage, notamment avec l'augmentation du prix de la viande, qui est une période clé pour eux »*, mais relativise en expliquant qu'*« avec l'insémination artificielle et les plans d'accompagnement qui sont proposés, on adapte le taureau au profil de la vache ce qui permet d'éviter les vêlages difficiles »*. Christelle Magny, éleveuse de vaches charollaises fait partie des éleveurs qui se sont déplacés pour la démonstration. *« J'ai des difficultés à voir les périodes de vêlage et je porte un intérêt particulier aux colliers de détection de vêlage qui pourraient me permettre de voir, d'anticiper et d'être moins stressée dans cette période »*, confie-t-elle, avant d'ajouter que *« les périodes de chaleur sont très courtes, ce qui rend difficile la visibilité »*.

Cette journée a également été réalisée le 11 mars, au Gaec des Près de la Cure à Athie, chez Cédric Donain, éleveur de vaches charollaises. Associé au sein d'une exploitation familiale, il a *« investi dans des colliers de détection de chaleurs »* et se dit *« soulagé au quotidien, lors de la période de chaleur, car celui lui permet d'assister plus facilement aux périodes de mises bas, en toute sécurité »*.

Charlotte Sauvignac

// ENVIRONNEMENT

Un peu plus de temps pour la taille des haies

Le Préfet de Côte d'Or a donné suite à la demande de la FDSEA 21 de report de la date d'interdiction de taille des haies et bosquets, mais uniquement pour les communes de la petite région agricole Auxois-Morvan : vous pouvez entretenir jusqu'au 31 mars. Les exploitants qui se situent hors zone Auxois-Morvan peuvent également demander la reconnaissance de la force majeure pour intervenir sur leurs haies : vous pouvez faire une demande individuelle auprès de la DDT (via l'adresse mail ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr) et apporter des éléments justifiant du caractère exceptionnel des intempéries.

Attention en revanche aux réglementations Protection des espèces et habitats, selon lesquelles il ne faut pas déranger d'espèces protégées ou leurs habitats qui vous auraient été signalés, pas plus que les nids quels qu'ils soient. Attention également : cette autorisation ne s'applique pas aux agriculteurs ayant une MAEC ZI.



Mac Connel

La FDSEA 21 a obtenu le report de la date d'interdiction de taille des haies et bosquets pour les communes de l'Auxois-Morvan.



// FORMATIONS

21

Direction la ferme

Julie Matrat, fille d'agriculteur à Châtillon-sur-Seine, suit son parcours à l'installation. Nous l'avons rencontrée à Bretenière.

À force de la croiser à l'entrée de la Maison de l'agriculture, nous avons fini par l'aborder. Non, Julie Matrat n'est pas salariée à la Chambre et ne travaille pas dans les locaux : cette jeune femme de 25 ans enchaîne tout simplement les formations à Bretenière, dans le cadre de sa future installation. *« C'est vrai que je suis souvent ici en ce moment ! Je repars à Châtillon ce soir et je reviens dès demain matin ! »*, nous disait-elle la semaine dernière. Julie Matrat projette de s'installer sur la ferme familiale, idéalement en 2028.

L'exploitation est aujourd'hui gérée par Éric Matrat, son père, et Éric Tilquin : *« il n'y a que des grandes cultures pour le moment. Pour m'installer, j'ai l'idée de créer un nouvel atelier, avec l'arrivée de bovins ! »*. Actuellement responsable du troupeau de vaches brunes du lycée La Barotte, Julie Matrat pourrait faire *« un écart »* et opter pour des Black angus : *« j'ai très longtemps hésité… Oui, j'adore les vaches laitières, mais l'investissement pour se lancer dans le lait est plus important qu'en allaitant, notamment avec les équipements de traite, toujours onéreux… En vaches laitières, il y a aussi les astreintes quotidiennes, qui pourraient peser sur le long terme. Ce sont les deux raisons pour lesquelles aujourd'hui, je penche vers un atelier de vaches Black angus. Et il y en aurait une soixantaine »*.

Là pour apprendre

La toute première démarche de la Côte-d'orienne a été de se rapprocher de la Chambre d'agriculture, avec de premiers contacts avec des conseillers : *« je leur ai exposé mon projet, des rencontres se sont enchaînées et des dossiers ont été remplis. J'ai calé plusieurs dates pour les formations. Celle de ce jour est intitulée « Devenir chef d'exploitation », elle dure quatre jours, il s'agit de l'ancien stage 21 heures, qui dure désormais 28 heures. En plus d'être riche en enseignements, cette formation nous ouvre les portes de la Dotation Jeune Agriculteur lors de l'installation »*. Julie Matrat a rencontré plusieurs partenaires du monde agricole à cette occasion : *« le Crédit Agricole, la MSA, Groupama, la Safer et la DDT sont venus échanger avec les stagiaires… Chacun a exposé ses services et ses missions. Nous avons posé des questions propres à nos futures exploitations, nous y voyons tous beaucoup plus clair ! Cette formation nous a aussi permis d'étudier les aspects juridiques et fiscaux de l'installation, et plein d'autres points réglementaires. C'était intense ! »*. Julie Matrat a fait le choix de suivre d'autres formations, dont l'une se dédie au chiffrage du projet : *« elle n'était pas obligatoire mais j'ai besoin d'approfondir mes connaissances dans tout ce qui touche à la gestion et à la comptabilité, c'est très important à mes yeux »*. Une autre formation est programmée beaucoup plus tard dans l'année : *« elle parlera du règlement intérieur des sociétés. Là aussi, j'ai beaucoup à apprendre. Nous sommes là pour ça »*.

AG



Julie Matrat enchaîne les formations dans le cadre de sa future installation.

// ENSEIGNEMENT

58

Les apprentis de Challuy ont vanté leurs cursus

Dans le cadre d'un projet collectif à réaliser en 2e année de Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole, et Aménagement paysager, des élèves du CFA de Challuy ont organisé des ateliers lors des dernières portes ouvertes. Le but était notamment de promouvoir l'enseignement dont ils bénéficient.

Lors des portes ouvertes qui se sont tenues le 7 mars au CFA de Challuy, un groupe d'étudiants en deuxième année de Bac pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA), et Aménagement paysager (AP), a organisé un événement regroupant différents stands et une exposition de matériel agricole et paysager. Le but était double : réaliser un projet collectif obligatoire dans leur cursus et répondre à une commande de l'amicale des lycées agricoles de Magny-Cours/Challuy. Pour cela ils ont bénéficié de l'encadrement de Carole Duvernoy, formatrice au CFA et présidente de cette amicale. Les objectifs de cette action étaient multiples : faire la promotion de l'enseignement agricole, créer ou maintenir les liens entre les apprentis, élèves et personnels d'hier, d'aujourd'hui et de demain, et récupérer des informations afin de préparer une synthèse orale individuelle qui comptera dans l'obtention du Bac pro en 2027. Le responsable du jardin de la préfecture, monsieur Masztalesz, accompagné de Maxence, son apprenti en CAP 2 jardinier paysagiste au CFA de Challuy, sont venus tenir un stand afin de présenter le rôle du maître d'apprentissage et le lien qui se crée entre lui et son apprenti durant la formation.



Les élèves mobilisés pour cette journée particulière qui comptera dans l'obtention de leur diplôme.

Des partenaires du machinisme bien présents

Florent Coudray, de l'entreprise de machinisme Alabeurthe, a présenté la marque MicroBull et son outil de manutention adapté aux espaces exigus, ainsi que ses outils : tronçonneuse, tondeuse, taille-haie à batterie… Il a aussi échangé avec les apprentis et les visiteurs. De nombreux concessionnaires (Depussay, Malecot Poirier Agri, SV Pro, Maréchal, Dachard SAS, Guilbault) avaient aussi répondu présent à la sollicitation des élèves organisateurs. Durant cette journée, les apprentis, dotés de leurs Équipements de protection individuelle (EPI), financés par la MSA de Bourgogne ont effectué des démonstrations de matériels paysagers. Il était aussi possible de participer à un stand de quiz agricole avec des sachets de mélanges volailles à gagner, fournis par Pierre Ramet, du Grenier des Amognes, et maître d'apprentissage de Baptiste, apprenti de Bac pro CGEA. En amont de l'évènement du 7 mars, plusieurs apprentis ont réalisé des interventions dans des collèges de la Nièvre : à Saint-Pierre-le-Moutier et Fourchambault, afin de promouvoir l'enseignement agricole et paysager pendant que d'autres se sont rendus dans les radios RCF Nevers, Bac FM et NVS Radio pour faire de la publicité. Toute la classe a participé à l'organisation de ces portes ouvertes et remercie la MSA et tous les partenaires qui les ont accompagnés. Les formations dispensées au CFA s'étendent du CAP au BTS, toutes en alternance. Les différentes formations agricoles sont les suivantes : CAP Métiers de l'agriculture, Bac pro CGEA, BPREA (Brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole), Bac pro agroéquipements et BTS GDEA (Génie des équipements agricoles). En aménagement paysager l'offre est constituée par le CAP Jardinier paysagiste, le Bac pro et le BTS Aménagement Paysager. Un point fort pour ces formations en apprentissage : la complémentarité théorie/pratique entre les semaines en entreprises et les semaines en centre de formation qui permet d'ancrer solidement et durablement les connaissances !

Renseignements : cfa.nievre@educagri.fr ou au 03 86 21 66 07

// DÉBAT

Enseignement agricole et agriculture : sur la même longueur d'onde ?

Quelle place l'agriculture occupe-t-elle réellement dans les formations agricoles ? La question était au centre d'une table ronde organisée par les Jeunes Agriculteurs du Jura, réunissant responsables d'établissements, formateurs et représentants professionnels autour du lien entre contenus pédagogiques et attentes du terrain.

L'enseignement agricole représente 220 000 élèves répartis dans environ 800 établissements, dont 98 Centres de formation d'apprentis (CFA). Il était au cœur d'une table ronde récemment organisée par les JA du Jura, portant plus particulièrement sur la place de l'agriculture dans les formations agricoles. Pour les représentants professionnels, l'enjeu est clair : préparer le renouvellement des générations. *« Beaucoup d'agriculteurs vont bientôt partir à la retraite. Il faut former les jeunes pour les remplacer,* soulignait Philippe Cornu, secrétaire général des JA BFC, lui-même ancien enseignant agricole avant son installation. *La passion ne suffit pas. Les exploitants sont aussi des chefs d'entreprise. Ils doivent être comptables, mécaniciens, éleveurs ou employeurs. »* Un constat partagé par Romain Deleris, éleveur en Aveyron et membre du bureau national des JA, qui rappelait l'importance stratégique de la formation : *« Dans les instances nationales ou siègent les JA, nous parlons de difficultés professionnelles mais aussi organisationnelles. Nous avons parfois du mal à être entendus »*, regrettait-il.



De gauche à droite : Romain Deleris, membre du bureau JA national, Philippe Cornu, ancien président JA 39 et secrétaires général JA BFC, Pierre Martin, directeur du Legta de Montmorot, Christelle Clément, directrice adjointe CFA CFPPA Châteaufarine et Julien Durier, formateur CFA de Montmorot.

Pilotage collectif

Les établissements publics d'enseignement agricole sont régis par le code rural et fonctionnent autour d'un conseil d'administration composé de trois collèges : un tiers de représentants des personnels, un tiers d'élèves et de parents et un tiers de professionnels agricoles. *« La direction met en œuvre les décisions du conseil d'administration,* expliquait Pierre Martin, directeur du Legta de Montmorot. *On y vote le budget mais aussi tout ce qui concerne la pédagogie : ouverture ou fermeture de filières, modules de formation, périodes de stage ou organisation des enseignements. »* Les représentants professionnels membres du CA viennent des Chambres d'agriculture, des syndicats agricoles ou des filières concernées. Pour plusieurs intervenants, la place de la profession dans ces instances pourrait être renforcée. *« Les JA ont un rôle important à jouer car ce sont des agriculteurs récemment sortis du lycée,* estime Philippe Cornu. *Mais le conseil d'administration est très technique, notamment lorsqu'on vote le budget. Et avec seulement trois réunions par an, ce n'est pas toujours simple de s'impliquer pleinement. »* Le responsable syndical plaidait également pour que les présidents d'établissements publics locaux soient issus de la Chambre d'agriculture, plutôt que désignés par des organisations syndicales. *« À l'heure où l'on parle de souveraineté alimentaire, ce n'est pas logique que le président du conseil d'administration vienne d'un syndicat qui prône la décroissance »*, lance-t-il, faisant référence au Legta de Montmorot. Face à ces critiques, Pierre Martin rappelle le cadre de l'enseignement agricole public : *« Nous sommes l'école de la République. Nous devons rester laïques et non politisés. Toutes les visions doivent pouvoir être présentées. »* Il explique que les enseignants disposent d'une autonomie pédagogique, dans le respect des référentiels nationaux définis par le ministère de l'Agriculture, avec une adaptation possible aux spécificités locales.

Adapter les formations aux besoins des filières

Les responsables d'établissement rappellent également que les formations évoluent régulièrement pour s'adapter aux besoins professionnels. *« Chaque année nous invitons les représentants des filières pour définir leurs attentes et leurs besoins »*, expliquait Christelle Clément qui rappelle qu'au CFA, les apprentis sont en permanence au contact de leurs employeurs et donc directement confrontés à la réalité du terrain. La directrice adjointe du CFA-CFPPA de Châteaufarine estimait aussi que l'enseignement agricole n'est pas le plus mal loti : *« le référentiel professionnel des bacs pro technicien de service, qui dépend du ministère de l'Éducation, date de plus de 20 ans. En agriculture les diplômes sont rénovés tous les 5 ans. »*

Le débat a également porté sur l'orientation des formations, notamment face aux enjeux environnementaux, certaines filières de l'enseignement agricole conduisant aussi vers des métiers des services de l'État liés à l'environnement. *« J'insiste sur le fait qu'il faut apprendre à produire,* réagissait Philippe Cornu. *Par moments, j'ai l'impression qu'on forme plus pour contrôler les agriculteurs que pour assurer notre souveraineté alimentaire. »*

Sébastien Closa

// AGROÉCOLOGIE

Nouveaux appels à projets pour les groupements désireux d'expérimenter

Jusqu'au 22 mai, les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté qui souhaitent réfléchir et agir collectivement afin de tester et d'améliorer leurs pratiques agroécologiques peuvent déposer un dossier, dans le cadre de deux appels à projets.

L'appel à projets 2026 destiné à soutenir l'émergence et l'animation des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ainsi que celle des Groupes 30 000 est ouvert. Porté par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Bourgogne-Franche-Comté (BFC), ce dispositif vise à accompagner les collectifs d'agriculteurs engagés dans des démarches agroécologiques.

– Les GIEE, reconnus par l'État, valorisent des collectifs d'agriculteurs qui expérimentent et déploient des pratiques conciliant performance économique, environnementale et sociale.

– Les Groupes 30 000 accompagnent les exploitations dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, en s'appuyant sur des démarches de progrès et des échanges entre pairs.

En BFC, ces dispositifs ont déjà permis l'émergence de plus de 100 projets innovants : diversification des systèmes de culture, réduction des intrants, gestion optimisée de l'eau, préservation et amélioration de la biodiversité, ou encore amélioration de l'autonomie fourragère. L'appel à projets 2026 s'adresse à tous les collectifs d'agriculteurs, existants ou en cours de constitution, souhaitant structurer une démarche agroécologique ambitieuse. Les structures d'accompagnement (coopératives, Chambres d'agriculture, associations, organismes techniques) peuvent bénéficier d'un accompagnement financier pour l'animation de ces collectifs.

Un cadre structurant

Le dossier de candidature complété et les annexes devront être transmis en un exemplaire informatique (au format PDF), au plus tard le 22 mai à minuit (5 juin pour un dossier de financement) sur le site Démarches simplifiées :

– Pour le dossier animation 30 000 ou GIEE (dont émergence) : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/6d71faf5-609d-4f88-8b61-40a5f46f6d14

– Pour le dossier GIEE reconnaissance : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/b7270ae9-a54a-4d88-834d-6d912e53717e

Les collectifs bénéficient d'un accompagnement technique renforcé et d'un financement dédié pour l'animation, les actions de formation, les essais ou encore la diffusion des résultats. Dans un contexte de changement climatique, de pression économique et d'évolution des attentes sociétales, les GIEE et les Groupes 30 000 offrent un cadre structurant pour imaginer et tester des solutions nouvelles. Cet appel à projets représente une opportunité pour les agriculteurs de la région de s'engager collectivement dans des pratiques plus durables, tout en renforçant la compétitivité et la résilience de leurs exploitations.

Berty Robert, avec communiqué

ÉLEVAGE

// NUTRITION

89

Ration mélangée, la solution pour une production optimale ?

Le 17 mars dernier, le Gaec de Chichery a accueilli une matinée d'informations dédiée à la nutrition des vaches laitières. Deux nutritionnistes indépendants ont donné des conseils clés pour améliorer la ration quotidienne.

C'est au sein du Gaec de Chichery que la société DAFP a organisé une matinée d'informations, en collaboration avec des fabricants de matériels agricoles (Teagle, Tatoma) et deux nutritionnistes indépendants : Gilles Planche et Yan Mathioux. *« Nous détenons des sociétés de conseils spécialisés dans l'alimentation de ruminants bovins, ovins et caprins. L'objectif pour nous, c'est d'accompagner des éleveurs pour améliorer la qualité de leurs fourrages et améliorer leurs niveaux d'autonomie »*, annonce Yan Mathioux. Dans un contexte de modification du secteur, incluant *« l'augmentation des exploitations, une hausse des matières premières, de faibles marges, les éleveurs ont besoin de se mécaniser, de technicité, d'autonomie et de compétitivité »*. Lorsque l'on parle de fourrage, *« nous parlons, en premier lieu, des matières premières utilisées. Il faut qu'elles soient nobles et que ce soit des matières simples. Plus les matières premières sont simples, plus elles sont faciles à trouver sur le marché et permettent de gagner en autonomie »*, conseille Gilles Planche. Les deux spécialistes expliquent d'ailleurs que *« nous observons de meilleurs niveaux d'autonomie, de manière générale, au sein des élevages que nous accompagnons »*, dans leurs périmètres d'action, dans l'ouest et dans le centre de la France. Face à des éleveurs icaunais, qu'ils ne connaissent pas, les deux nutritionnistes partent du point de départ de l'alimentation : l'herbe fraîche *« contenant : 0 % d'amidon, de la cellulose, du sucre, de l'azote assez soluble en dehors de l'été, un fourrage frais riche en oligo-vit, et du pH neutre »*, listent-ils. Cela revient à dire que les besoins essentiels sont les fibres, les protéines et l'énergie.

« D'abord nourrir une flore microbienne »

Dans le cadre de leurs accompagnements, les nutritionnistes s'occupent d'*« assembler les ingrédients favorables à l'alimentation »*, en comparant les prix et la qualité. À titre d'exemple, *« pour l'amidon, nous comparons le blé (avec 60 % d'amidon lent et 66 % d'amidon rapide) et le maïs (avec 64 % d'amidon lent et 34 % d'amidon rapide), dans ce cas-là, le blé est mieux »*, illustre Yan Mathioux.

Lorsque les matières premières sont choisies, il faut *« sécuriser la ration en ciblant le pourcentage d'amidon et le pourcentage de fibres pour que le pH du rumen reste stable »*. Yan Mathioux conseille, pour l'amidon, un pourcentage entre *« 18 et 22 % permettant une bonne digestibilité de la cellulose, une ingestion maximale et une production de lait et taux optimum »*. Un sourire aux lèvres, Gilles Planche revient sur « les dix commandements de l'alimentation », et notamment sur les *« trois huit »* : *« huit heures d'alimentation, huit heures de rumination et huit heures de repos »*. Il insiste sur le fait de *« vérifier régulièrement que les vaches ruminent bien »*. Pour cela, *« il faut observer le contenant des bouses : s'il y a cinq grains de maïs dans une poignée de bouse c'est 600 à 800 grammes de maïs grain perdu/VL/jour soit 2 litres de lait »*. Le meilleur combo reste donc *« la ration mélangée permettant un gain de temps, une pesée régulière, une synchronisation des apports, un gain efficacité alimentaire, une valorisation des fourrages, une réduction des coûts alimentaires, une valorisation des coproduits et céréales traitées »*.

Avec l'arrivée de la mise à l'herbe des ruminants, les deux nutritionnistes conviennent que c'est un moment *« clé pour les éleveurs, il ne faut pas qu'ils se ratent »*. Avec le changement climatique, *« les périodes habituellement annoncées ont changé. En tant que nutritionnistes, nous essayons de les challenger et de les booster en réalisant une mise à l'herbe plus tôt »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac



Le mardi 17 mars, une démonstration de matériels a été réalisée auprès des éleveurs de vaches laitières à Chichery.

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21

Il commence bien

Première sortie de l'année et premier titre pour le Côte-d'Orien Sébastien Jeannin, qui a remporté le concours d'agneaux de boucherie d'Autun.

Le 17 mars se tenait le concours d'animaux de boucherie d'Autun, qui a rassemblé 165 bovins et 34 agneaux. Nous avons *« épluché »* le palmarès pour voir si des Côte-d'Oriens y figuraient et… Bingo ! Il y en a plusieurs et certains sont même tout en haut du tableau ! C'est notamment le cas de Sébastien Jeannin, éleveur à Souhey près de Semur-en-Auxois, qui remporte le super prix d'honneur des agneaux lourds. Ses deux animaux lauréats ont été vendus 400 euros pièce au Super U d'Autun qui, apparemment, s'approvisionnait pour la toute première fois sur ce concours. Les deux autres lots de Sébastien Jeannin obtiennent un premier prix et un deuxième prix. L'un d'eux a pris la direction d'un restaurant à Semur. L'autre, tout juste fini, est revenu à la maison. Le rendez-vous est désormais donné le 18 avril, pour une nouvelle édition de la Fête du bœuf à Créancey.

Ce n'est pas tout

Un autre élevage du 21 a tiré son épingle du jeu ce 17 mars : il s'agit du Gaec du Moulin de Jonchery, qui remporte le prix d'honneur des agneaux légers.

Les trois autres lots de la famille Guyot de Diancey repartent avec des premiers prix. La moisson continue : des Côte-d'Oriens apparaissent également dans le palmarès des bovins, c'est le cas de Pierre Desloire, prix d'honneur en vaches adultes et vainqueur de deux premiers prix en génisses de trois ans. Sa compagne Anne-Marie Bondoux rafle deux prix d'honneur, toujours en génisses de trois ans.

Le Gaec des Chaumes (Marcheseuil) et le Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres) remportent chacun un premier prix.

AG



Crédit

L'éleveur du village de Souhey et sa fille Caroline, avec le super prix d'honneur des agneaux lourds.

Que disent les ventes ?

La Fête du Bœuf approche et, chaque année, on lorgne souvent sur Autun pour se donner une idée des futures ventes à Créancey.

Nos collègues de l'Exploitant agricole de Saône-et-Loire rapportent les éléments suivants : *« Les bovins étaient un peu moins nombreux qu'en 2025 avec notamment moins de culardes. L'embellie des cours en ferme explique sans doute cette moindre participation. De fait, des éleveurs disaient avoir vendu des vaches en ferme jusqu'à 7,70 euros le kilogramme de viande et même 7,30 euros pour une vache de plus 10 ans. En comparaison, à Autun, l'un de ces éleveurs obtenait 8,50 euros pour une vache classée 1er prix. Une plus-value un peu juste pour ce type de bête. Des jeunes vaches 1er prix ont été payées 8,80 euros, une vache prix d'honneur 9,50, même tarif pour une culard 1er prix et 10 euros pour une génisse (1er prix). Globalement, les plus-values tournaient malgré tout autour de 1 euro et une championne a tout de même grimpé jusqu'à plus de 14 euros ».*

ÉLEVAGE

// PRODUCTION LAITIÈRE

Et ben c'est pas si mal

L'EARL Richard a fait installer deux robots de traite dans son bâtiment d'élevage à Boux-sous-Salmaise. Le bilan après un an de fonctionnement est très satisfaisant.

Il y avait beaucoup de monde mercredi 18 mars à Boux-sous-Salmaise. Une porte ouverte était organisée par Lely, avec la participation de plusieurs partenaires du monde de l'élevage. Du soleil, une bonne ambiance, de quoi boire et bien manger, avec l'aide des JA du canton : rien ne manquait à l'appel pour passer un bon moment ! Le fil directeur de cette journée était la traite robotisée, avec une communication autour du nouveau robot Astonaut A5 next.

Une longue réflexion

L'EARL Richard accueillait cet événement, elle qui est passée en traite robotisée il y a exactement un an. Christophe Richard, le chef d'exploitation, réfléchissait à cet investissement depuis très longtemps : *« Les robots ont toujours été dans un coin de ma tête, mais je n'arrivais pas à me décider et mettre une croix sur notre ancienne 2x8 avec traite à l'arrière. Plusieurs raisons me freinaient. Il y avait notamment le prix, forcément… Les tarifs n'ont guère changé depuis l'apparition de ces machines qui, certes, sont de plus en plus performantes. Il y a quelques années, j'avais trouvé deux robots d'occasion mais les taux d'intérêt étaient à 5 % J'avais laissé tomber. Il y a un an, une nouvelle opportunité s'est présentée avec un robot occasion. J'ai fait coup double en achetant en plus le nouveau A5 next de chez Lely. Le programme du deuxième robot a lui aussi été équipé du programme le plus récent »*. L'éleveur de 120 vaches Simmental ajoute un autre argument : *« quand on est jeune, on se sent fort physiquement. Mais avec l'âge, on réfléchit différemment. Traire matin et soir, tous les jours de l'année, est exigeant sur le long terme. Les robots étaient censés apporter bien des avantages sur cet aspect. Cela a joué dans la décision »*.

Vraiment bien

Une année de fonctionnement permet d'avoir un certain recul. Christophe Richard livre ici un ressenti plus que positif sur son investissement : *« concernant les contraintes physiques, il n'y a pas photo. Le travail est très différent, il peut être réalisé par n'importe qui… Il suffit de venir pousser les deux ou trois vaches qui ne sont pas encore passées au robot et nettoyer la machine. Les contraintes horaires d'autrefois, c'est terminé aussi ! Avant, nous commencions tous les jours à 5 heures du matin puis 17 heures. Oui, nous avons gagné en confort de travail et en sérénité, même s'il y a aujourd'hui le souci du téléphone portable… Celui-ci peut sonner à tout moment en cas de problème technique sur les machines. Il peut nous appeler en pleine nuit pour une bricole, mais ça, nous le savions, c'est comme ça »*. Christophe Richard ajoute deux autres avantages des robots et non des moindres : *« le nombre de traites quotidiennes est passé de 2 à 2,9 et nous enregistrons une hausse de production intéressante. La moyenne par vache est aujourd'hui à 28 kg de lait par jour, elle qui était jusqu'à présent entre 25 et 26. Les Simmental les plus productives passent jusqu'à quatre fois au robot et certaines atteignent même les 50 litres par jour, je n'avais jamais vu ça. Bon, forcément, par un effet dilution, nous perdons un peu en taux mais nous restons gagnants. L'autre énorme avantage concerne les données techniques que nous procurent ces appareils : c'est monstrueux ! Nous avions déjà accès, avant, à un certain nombre d'éléments mais là, c'est très impressionnant. Les robots nous disent tout sur les animaux, avant même que nous les détections à l'œil, c'est bluffant »*.



Christophe Richard et Damien Guillier devant l'un de leurs Lely Astronaut A5 Next.

Un coup à prendre

Christophe Richard et Damien Guillier étaient prévenus : la mise en place de deux robots peut prendre du temps : *« cela a été le cas chez nous, il a fallu un bon mois pour que les vaches s'habituent à ces nouveaux systèmes de traite. Pendant les deux premières semaines, nous étions H24 derrière elles et quand je dis H24, c'était H24… »*. Les deux éleveurs listent d'autres éléments à prendre en compte lors de l'achat d'un ou de plusieurs robots : *« il faut bien sûr que le nombre de vaches soit en phase. Un robot, c'est 60 vaches. Si, avant, nous avions deux Simmental supplémentaires à traire, cela ne posait pas plus de problème. Aujourd'hui, cela perturberait le flux, qui est déjà tendu »*. Christophe Richard termine son intervention en mettant bien en avant le service après-vente : *« c'est à mes yeux très important. Il faut sans doute un bon contrat dès le départ pour s'éviter de mauvaises surprises par la suite »*. Gaylord Falque, directeur du centre Lely de Monéteau (89), participait à cette journée et glisse lui aussi quelques mots dans cet article : *« Les robots génèrent un gain de temps aux éleveurs. Ce temps qu'ils ne passent plus à traire, ils le valorisent et le consacrent à l'amélioration du troupeau pour tout ce qui touche la santé, la reproduction… Les données disponibles permettent de guider bien en amont l'éleveur. La différence entre un robot d'aujourd'hui et un robot d'hier ? Il y a eu énormément de petites évolutions qui, mises bout à bout, profitent au troupeau, aux éleveurs et aux personnes qui interviennent sur les machines en cas de problèmes, toujours dans un souci de performances »*

AG

// JOURNÉE DE L'ÉLEVAGE

À Charolles, le plaisir de se retrouver

La 10e Journée de l'élevage charolais a rassemblé 45 bovins de boucherie et 20 mâles reproducteurs. Au sortir de l'hiver et après une saison perturbée par la DNC, éleveurs et acteurs de la filière étaient ravis de se retrouver. Un élevage nivernais a vu un de ses animaux distingué à cette occasion.



C'est un élevage de la Nièvre, l'EARL Lordey, qui a remporté le prix d'honneur taureau. Venu de Luzy, Olivier Lordey avait déjà remporté le même prix il y a deux ans. Cette sortie à Charolles était une occasion de faire voir ses produits.

Depuis 9 ans, la Société d'agriculture de Charolles et l'Association des éleveurs charolais d'entre Saône et Loire, organisent ensemble une Journée de l'élevage à la veille du printemps. Elle avait lieu le 5 mars à Charolles. 45 bovins de boucherie et 20 bovins mâles reproducteurs étaient réunis au parc des expositions. *« Tous les acteurs locaux de la viande charolaise étaient au rendez-vous,* se réjouissait le président de la Société d'agriculture Pierre-Emmanuel Guilloux. *Artisans bouchers, supérettes, chevillards, groupements, commerçants… Il n'en manquait aucun ! Ils sont là pour une viande d'excellence. »* Côté reproducteurs, les éleveurs sélectionneurs étaient au rendez-vous avec des veaux d'un an et des taureaux de deux ans *« très relevés »*.

Il y a de la demande…

La plupart des bovins de boucherie ont trouvé preneurs auprès d'une filière locale demandeuse. Au rayon des reproducteurs, quelques taureaux ont eu des acquéreurs. Un exposant confiait qu'il y avait de la demande en ferme en ce moment. *« Ce qui ne s'est pas vendu en fin d'année (quand les manifestations d'automne étaient perturbées par la DNC) va se vendre maintenant,* ajoutait-il. *L'embellie des cours encourage les éleveurs à racheter des taureaux. Mais des transactions se font de plus en plus à distance, via internet et les réseaux sociaux. »* Ravis de cette 10e édition de la Journée de l'élevage, les organisateurs remerciaient les éleveurs, les opérateurs, les acteurs financiers et partenaires (Groupama, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Communauté de communes, ville de Charolles, Chambre d'agriculture 71, FDSEA…) qui ont permis cet évènement. Pierre-Emmanuel Guilloux avait également un mot pour les bénévoles qui, depuis neuf ans, s'investissent sans compter pour faire vivre cet évènement. Le palmarès final de cette journée *(voir encadré)* a notamment mis en lumière un taureau nivernais.

Marc Labille

Palmarès

Bovins de Boucherie

Prix d'honneur génisses : Alexandre Buisson, Saint-Christophe-en-Brionnais.

Prix d'honneur vaches : Gaec Lorton, Poisson.

Prix d'honneur bœufs : Loic Bretigny, Sanvignes-les-Mines.

Bovins Reproducteurs

Prix d'honneur veaux : Gaec Barge-Federici, Vaudebarrier.

Prix d'honneur taureaux : EARL Lordey (58).

// MALADIE SUR BLÉ

Quel niveau de risque en sortie d'

L'observation des parcelles en cours de campagne est primordiale afin d'identifier les maladies présentes et d'ajuster au mieux sa protection en fonction du stade de la parcelle et de la gravité des attaques. Arvalis-Institut du végétal vous propose de faire le point sur le niveau de risque des maladies sur blé tendre en sortie d'hiver pour la campagne 2026. Que disent les modèles épidémiologiques sur le risque piétin-verse, la rouille jaune et la septoriose du blé tendre en ce début de printemps ?



Celebrity a atteint le stade épi 1 cm le 04/03 à Puits de Bon (89.

Références — *Nouveautés et variétés récentes*

Assez résistants									
			LG AIKIDO	8	PAILLEDOR				
			JUNIOR	7	GEOPOLIS	KWS GLOBE	LID MACUMBA	SU HYBISCUS	SU PULSION
					SU SAUVIGNON				
LG AUDACE	KWS ULTIM	KWS SPHERE	INTENSITY		BELZEBUTH	CHAMDOR	KARABOL	KWS ETOILE	LG AERO
	SU HYREAL	RGT LUXEO	PRESTANCE	6	LG NIKLAS	OUTDOOR	RGT LOOKEO	SU ELECTRON	SU HYSTORIC
					THERMIDOR	WPB MEDINA			
			PONDOR	5	CONQUISTADOR	FABULOR	GODZILLA	KAKTUS	LG ACROBAT
					LID PAVANE	RGT PROFUSIO	SU HYANKEE	SU HYLORD	
Moyennement sensibles									
	SY TRANSITION	PIBRAC	KWS ASTRUM	4	INTRODUCTOR	RGT NOBELLO			
KAROQUE	JERIKO	COMPLICE	CHEVIGNON		ACADEMY	AUCHY	FACILITY	GENERIK	KARDIGAN
RGT PROPULSO	RGT LETSGO	KWS EXTASE	KWS ERRUPTIUM	3	KINGKONG	KWS MILLESIME	RGT FARMEO	RGT INDEXO	RGT KOESIO
			SHREK		RGT MAJESKO	RGT SUNDEO	RGT VALPARAISO	SPIROU	SU MASTER
Très sensibles									
LG ABILENE	KWS PERCEPTIUM	CELEBRITY	BALZAC	2	ACCOMPLY	OLAF	SU HORIZON	SU HYCLASS	
	RGT TWEETEO	RGT PACTEO	LG ABRAZO						

() à confirmer

Échelle de résistance au piétin-verse 2025

Source des données : CTPS/GEVES

Contre le piétin verse, la résistance variétale est le meilleur levier agronomique. En plus d'être le plus efficace, c'est le moyen de lutte le plus économique à potentiel de rendement équivalent. Si la note CTPS de la variété est supérieure ou égale à 5, aucune intervention sur cette maladie n'est nécessaire (ex : Intensity, LG Absalon, Prestance, Thermidor).



Arvalis

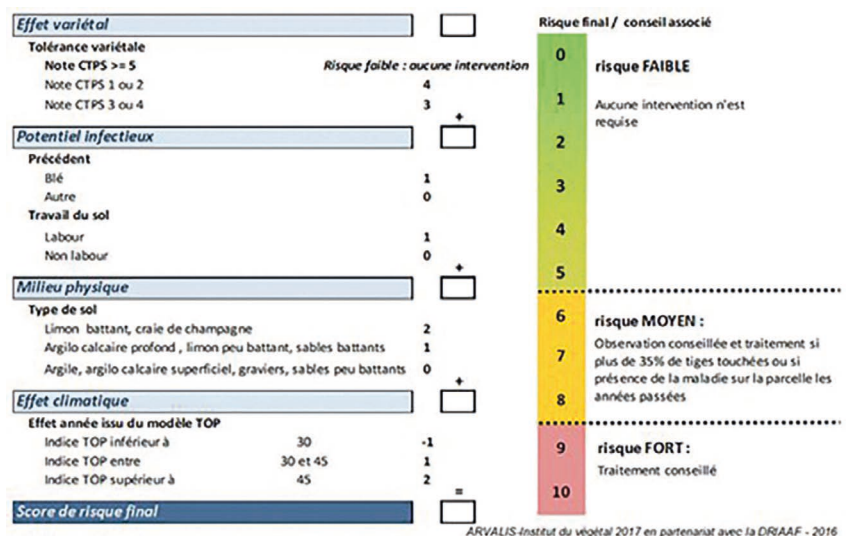
Piétin verse : tâche en forme d'œil, présente à la base du pied sur plusieurs gaines successives. Des petits points noirs appelés « stromas » sont incrustés dans la gaine et ne s'effacent pas après passage du doigt.

Piétin-verse : un risque climatique moyen

En cette fin d'hiver, le potentiel de risque climatique vis-à-vis du piétin-verse pour les parcelles semées à des dates classiques calculé par le modèle TOP au stade épi 1 cm, est globalement moyen. Ce risque climatique est plus élevé qu'en 2025 (où les semis tardifs avaient fortement limité le risque), mais nettement inférieur à celui de 2001 (référence haute). Cela s'explique par la douceur et l'humidité des mois de novembre et décembre suivi d'un mois de février exceptionnellement doux. Si la maladie s'est faite plutôt discrète ces dernières années, on a toutefois pu observer des développements tardifs de la maladie avec une nuisibilité faible à moyenne.

Le risque climatique TOP doit être complété sur le plan agronomique par la prise en compte du potentiel infectieux de la parcelle (culture précédente et travail du sol), du type de sol et du niveau de résistance variétal au piétin-verse, comme le détaille la grille numéro 1 :

Grille numéro 1



ARVALIS-Institut du végétal 2017 en partenariat avec la DRIAAF - 2016

Rouille jaune : deux nouveaux pathotypes appellent à la vigilance ur blé tendre

La sensibilité variétale est un élément prépondérant dans l'estimation du risque relatif à la rouille jaune.

En 2025, certaines variétés de blé tendre pourtant notées résistantes à la rouille jaune comme Chevignon ou Celebrity ont parfois présenté des symptômes marqués, ce qui a suscité des interrogations. Ces changements comportementaux sont en lien avec la découverte d'un nouveau pathotype virulent sur Chevignon (isolat « V17 Anemo Vchev ») qui est reconnu à l'échelle euro-

hiver pour la campagne 2026 ?

Références								*Nouveautés et variétés récentes*
Résistants								
				RGT MAJESKO				
	SHREK	RGT PROPULSO	INTENSITY	CONQUISTADOR	INTRODUCTOR			
	SY TRANSITION	LG AIKIDO	KWS ASTRUM	ACCOMPLY	KARABOL	KINGKONG	LG AERO	OLAF
				PAILLEDOR	RGT INDEXO	RGT KOESIO	SU MASTER	THERMIDOR
Assez résistants								
KWS SPHERE	KWS EXTASE	KWS ERRUPTIUM	JUNIOR	ACADEMY	KAKTUS	KWS ETOILE	KWS GLOBE	SU ELECTRON
	RGT PACTEO	LG ABRAZO	LG ABILENE					
	PONDOR	KWS ULTIM	ARCACHON	OUTDOOR	SU HYLORD	WPB MEDINA		
		KWS PERCEPTIUM	BALZAC	SU HYANKEE				
Moyennement sensibles								
			KAROQUE	GEOPOLIS	LG NIKLAS	RGT FARMEO	SU HYCLASS	SU PULSION
	RGT LETSGO	LG AUDACE	LG ABSALON	SPIROU	SU SAUVIGNON			
			RGT LUXEO	FABULOR	RGT NOBELLO	RGT SUNDEO	SU HYSTORIC	
Assez sensibles								
			LG ARLETY	SU HYBISCUS				
				BELZEBUTH	FACILITY	KARDIGAN	SU HORIZON	
		JERIKO	CHEVIGNON	GENERIK	KWS MILLESIME	LID PAVANE	RGT PROFUSIO	RGT VALPARAISO
Très sensibles								
		SU HYREAL	COMPLICE					
			CELEBRITY	CHAMDOR	LID MACUMBA	RGT LOOKEO		
				AUCHY				
			PRESTANCE					

Échelle de résistance à la rouille jaune - 2025

() à confirmer

Source : essais pluriannuels de post-inscription (ARVALIS et partenaires) et d'inscription (CTPS/GEVES).

Références								*Nouveautés et variétés récentes*
Résistants								
			SHREK	RGT MAJESKO				
			LG ABSALON	ACCOMPLY	RGT KOESIO	SPIROU	THERMIDOR	
				LG ACROBAT	RGT INDEXO	SU HYBISCUS		
				BELZEBUTH	CHAMDOR	FABULOR	GEOPOLIS	GODZILLA
Assez résistants								
		JERIKO	BALZAC	CONQUISTADOR	RGT SUNDEO	SU ELECTRON	SU MASTER	SU PULSION
			SU HYREAL	INTRODUCTOR	KAKTUS	RGT VALPARAISO		
	LG ABILENE	KWS SPHERE	KWS ERRUPTIUM	GENERIK	KARDIGAN	LID PAVANE	OLAF	RGT NOBELLO
		RGT LETSGO	PRESTANCE	OUTDOOR				
Moyennement sensibles								
		KWS ASTRUM	JUNIOR	LID MACUMBA	RGT FARMEO	SU HYANKEE	SU HYLORD	WPB MEDINA
			RGT LUXEO	PAILLEDOR	RGT PROFUSIO	SU HORIZON	SU HYSTORIC	
PONDOR	KWS PERCEPTIUM	KWS EXTASE	KAROQUE	ACADEMY	FACILITY	SU HYCLASS	SU SAUVIGNON	
SY TRANSITION	PIBRAC	LG ARLETY	LG ABRAZO	KWS GLOBE	KWS MILLESIME			
RGT TWEETEO	INTENSITY	CHEVIGNON	ARCACHON	KARABOL	RGT LOOKEO			
WINNER	RGT PACTEO	LG AUDACE	AMPLEUR	KINGKONG				
Assez sensibles								
				AUCHY	KWS ETOILE	LG AERO	LG NIKLAS	
Très sensibles								
		COMPLICE	CELEBRITY					
			RGT PROPULSO					
		LG AIKIDO	KWS ULTIM					

Échelle de résistance à la septoriose - 2025

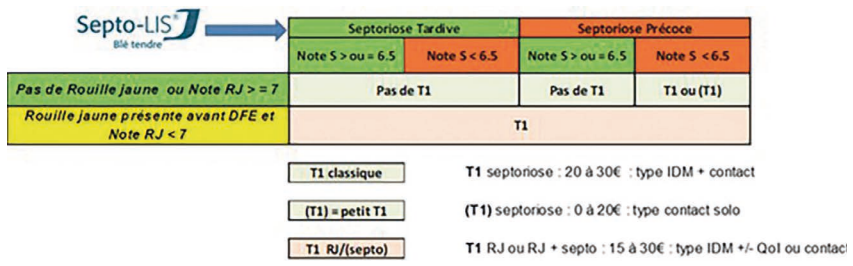
() à confirmer

Source : essais pluriannuels de post-inscription (ARVALIS et partenaires) et d'inscription (CTPS/GEVES).



Arvalis

Rouille jaune reconnaissable à ses pustules alignées le long des nervures.



péenne.

A cela, s'ajoute un contournement du gène Yr15 qui a été observé en Angleterre et qui pourrait arriver en France.

Ainsi la vigilance et l'observation sont de mise, même sur les variétés notées résistantes (notes >=7). En particulier, il est conseillé de surveiller les variétés suivantes :

Academy, Arcachon, Balzac, Belzebuth, Chevignon, Fabulor, Facility, Forcali, Generik, Intensity, Jeriko, Kardigan, Kws Extase, Kws Millesime, KWS Ultim, Lg Acrobat, Lg Anouk, Pondor, Rgt Koesio, Rgt Majesko, Rgt Profusio, Rgt Valparaiso, Shrek, Spirou, Su Horizon, Su Master.

Si le risque climatique est aujourd'hui faible (du fait des températures froides de cet hiver), ce sont les conditions climatiques du mois à venir qui seront déterminantes. Avec la remontée des températures, il est recommandé d'observer régulièrement les parcelles, en particulier dans les situations les plus à risque.

Vous trouverez dans le schéma ci-dessous le classement de résistance à la rouille jaune des différentes variétés de blé tendre.

Septoriose : les conditions climatiques futures seront déterminantes

Le niveau d'inoculum de septoriose estimé par le modèle Septo-Lis®, est à ce jour nettement plus important qu'en 2025. Cela provient de contaminations hivernales en lien avec la pluviométrie et la douceur hivernale depuis l'automne, excepté l'épisode de gel en janvier.

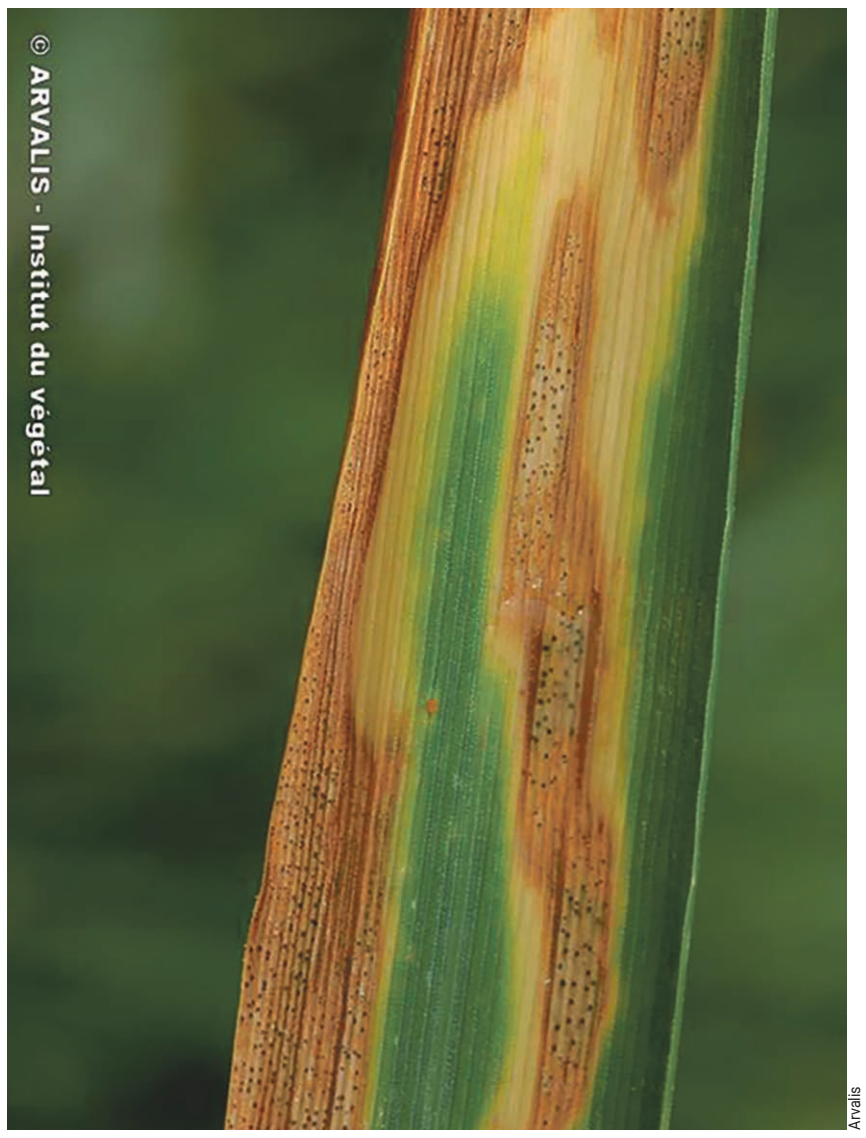
Pour autant, ce sont les conditions climatiques rencontrées à partir de maintenant pour les régions les plus avancées en stade qui aboutiront à un scénario d'attaque précoce ou non, l'inoculum septoriose étant rarement limitant. Les conditions climatiques entre le stade 2 nœuds (au moment où la F2 définitive pointe) et la floraison sont déterminantes sur la nuisibilité finale de cette maladie.

Comme pour les autres maladies, des différences de sensibilités variétales existent.

Pour rappel, sur septoriose, l'impasse du 1er traitement à 2 nœuds devient la règle sur les variétés avec une note septoriose ≥ 6.5 (cf. tableau ci-dessous) comme sur LG Absalon, Prestance, Junior, Thermidor ou KWS Sphere. En situation à risque de développement précoce de septoriose, on préfèrera recourir à ces variétés pour éviter un traitement.

Seules les situations où Septo-LIS® indique un développement précoce de septoriose sur des variétés sensibles avec une note < 6.5 comme Complice, Celebrity, KWS Ultim, Unik ou SY Admiration nécessitent un 1er traitement. Dans ces situations, on préconise d'utiliser des produits de biocontrôle à base de soufre ou soufre + phosphonate, soit seuls, soit en association avec une triazole.

Léa Bounhoure
et Diane Chavassieux (Arvalis)



Arvalis

// TRACTEURS

Quelles énergies alternatives pour les moteurs thermiques des tracte

Les engins agricoles fonctionnant encore au gazole, pour la majeure partie, ont comme tout autre véhicule thermique un impact environnemental. Afin de l'atténuer, Antti Lajunen, enseignant en Finlande, a réalisé une simulation avec plusieurs tracteurs équipés d'un moteur à énergie alternative travaillant sur différents chantiers.



Des motorisations alternatives au diesel émergent, afin de réduire l'impact environnemental que peuvent représenter les machines agricoles de plus en plus puiss

Comme dans l'automobile, les tracteurs et les automoteurs agricoles devront certainement avoir recours à l'avenir à des énergies alternatives pour atténuer leur impact environnemental. Plusieurs pistes sont envisageables, telles que la mise en place d'une motorisation hybride diesel-électrique, hydrogène ou encore 100 % électrique. Antti Lajunen, enseignant et docteur en génie agricole à l'université technologique d'Helsinki en Finlande, s'est spécialisé dans l'électrification des véhicules lourds et des engins hors route. Il a réalisé une étude de décarbonation des véhicules agricoles reposant sur un modèle de simulation numérique.

Cinq groupes motopropulseurs comparés

L'objectif de son travail est de comparer, par rapport au moteur diesel, l'efficacité des différents groupes motopropulseurs alternatifs en fonction de l'usage d'un tracteur.

Antti Lajunen a recensé cinq technologies existantes susceptibles de propulser un engin agricole, dont le traditionnel moteur thermique. Le système hybride électrique parallèle combine à la fois un moteur diesel et un électrique. Ce dernier est utilisé en complément du moteur diesel de manière à fournir une puissance supplémentaire. Il peut toutefois fonctionner seul dans certaines conditions. Ce procédé exploite une batterie pour le stockage de l'énergie électrique. La technologie hybride électrique série comprend un moteur diesel capable d'entraîner une génératrice qui, à son tour, alimente le moteur électrique. Ce dernier est le seul à animer les roues du véhicule. Cette technologie utilise également une batterie de stockage d'énergie. L'hybride à pile à combustible est un système accueillant comme énergie principale l'hydrogène (H_2). Ce dernier est converti en électricité, grâce à la pile à combustible. Le système englobe parallèlement une batterie, afin de lisser la demande de puissance. Le système électrique, quant à lui, de conception simple, repose sur un moteur entièrement électrique animant les roues et alimenté par une batterie. Cette dernière se recharge par une source d'énergie externe.

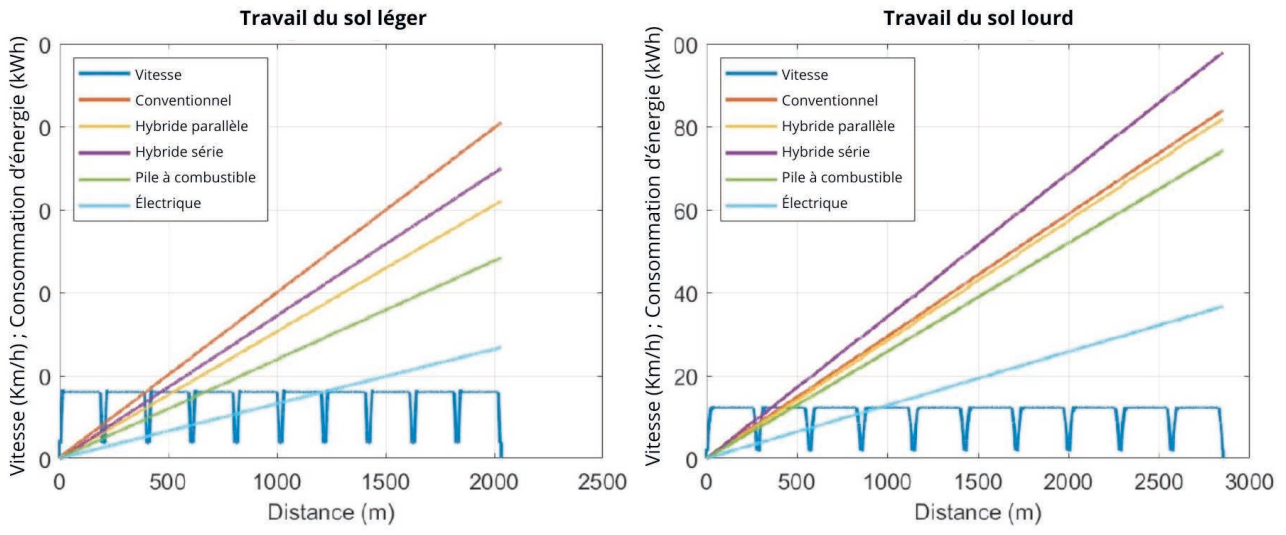
Concepts différents mais capacités identiques

Les modèles de tracteurs retenus dans l'étude sont paramétrés de façon à assurer une comparaison équitable de leur consommation et de leurs performances. Ils s'approchent au maximum du poids et de la puissance du modèle de référence : un tracteur à moteur thermique de 225 kW, soit 306 ch, équipé d'une transmission à double embrayage à 8 vitesses. Cette transmission est reprise par le tracteur hybride électrique parallèle doté d'un moteur diesel de 175 kW (238 ch) et d'un électrique de 100 kW (136 ch). Le tracteur hybride électrique série utilise un moteur diesel de 185 kW et un électrique de 225 kW (306 ch). La puissance délivrée par la pile à combustible pour le tracteur utilisant cette énergie est de 160 kW. Elle alimente le moteur électrique de 225 kW, soit 306 ch. Le tracteur électrique, lui, loge un moteur de 225 kW (306 ch) et une batterie de 190 kWh. Ces trois derniers modèles disposent d'une transmission à trois vitesses. Hormis le tracteur électrique et celui de référence, tous les groupes motopropulseurs sont associés à une batterie tampon de 3,9 kWh de capacité, capable de stocker le surplus d'électricité. Les cinq modèles respectent un poids total de 10 tonnes. La capacité de la batterie du tracteur électrique est ainsi volontairement limitée à 190 kWh, afin de respecter la masse totale. Les ponts avant et arrière, ainsi que les pneumatiques (540/65 R30 à l'avant et 650/65 R42 à l'arrière), sont identiques à tous les modèles. Le logiciel Autonomy a réalisé des simulations numériques de chacun des modèles sur cinq ateliers différents : travail du sol léger et lourd, transport léger et lourd et utilisation de la prise de force.

Travail du sol léger : le tracteur 100 % électrique l'emporte

Pour l'atelier de travail du sol léger, tel que le déchaumage, la simulation est paramétrée avec une vitesse de travail de 8 km/h. Elle intègre également la force de traction nécessaire pour réaliser cette opération. Les modèles de tracteurs fonctionnant avec des

Consommation d'énergie cumulée dans les cycles de travail du sol léger et lourd



Antti Lajunen

Évolution de l'énergie consommée (en kWh) par les différents types de tracteurs, en fonction de la distance (en km) parcourue pour le travail du sol léger et lourd.



remplacer urs agricoles ?



U. Dubroeucq

santes.

groupes motopropulseurs électrifiés (hybrides et électriques) démontrent une consommation d'énergie inférieure à celle des tracteurs conventionnels. Parmi eux, le tracteur 100 % électrique se distingue particulièrement par son avantage significatif, affichant en moyenne une consommation d'énergie inférieure de 60 %. Cependant, bien qu'il soit très efficace énergétiquement, son temps de fonctionnement est limité par la capacité de sa batterie. Il est toutefois le plus économe dans l'étude de la distribution des pertes d'énergie, incluant la source d'énergie principale, les auxiliaires, la transmission, les pneus et le travail effectué.

Travail du sol lourd : contre-performance pour les tracteurs hybrides

Le travail du sol lourd, à l'image du labour, est simulé avec une vitesse de travail de 12 km/h. La modélisation inclut également la force de traction nécessaire pour cette opération, qui est deux fois plus élevée que celle du travail du sol léger. Sans surprise, le tracteur électrique à batterie conserve le plus haut potentiel de réduction de la consommation d'énergie. Il affiche aussi la plus faible perte d'énergie. En revanche, son temps d'utilisation est à nouveau limité par la capacité de la batterie. Ce facteur n'est pas à négliger, notamment dans le cas d'opérations gourmandes en énergie. Les trois tracteurs hybrides affichent une diminution de l'efficacité énergétique par rapport aux résultats de l'atelier du travail du sol léger. Ils peuvent même consommer plus que le tracteur conventionnel.

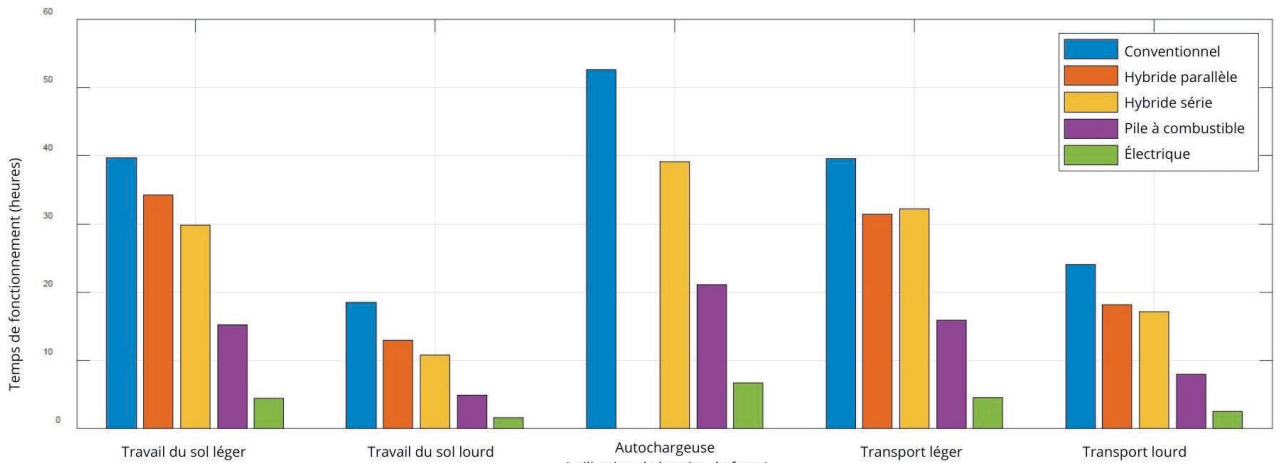
Travaux à la prise de force : avantage aux tracteurs hybrides et électriques.

Les valeurs estimées lors de l'atelier avec la prise de force reposent sur l'animation d'une remorque autochargeuse. Cette opération inclut différentes phases caractérisées par des demandes de puissance faibles et des plus élevées, correspondant à la variation de charge de travail de ce type d'outil. Le tracteur hybride parallèle n'a pas été soumis à cette épreuve en raison de la difficulté à simuler son comportement dans cet atelier et non pour des causes de performances ou de mauvaise conception. Ce scénario révèle à nouveau l'efficacité prometteuse des tracteurs utilisant une source d'énergie électrifiée, notamment le groupe motopropulseur totalement électrique. Ces variantes démontrent leur capacité à réduire la consommation d'énergie par rapport au tracteur diesel conventionnel. Cela se caractérise par des variations de demande de puissance et par une consommation d'énergie totale inférieures à celles observées au travail du sol.

Transport léger : la pile à combustible se démarque

Le cycle du transport léger consiste à simuler le déplacement d'une remorque agricole à vide dont le poids total est limité à 6,4 tonnes. Avec le poids de chaque tracteur, l'ensemble routier représente une masse d'environ 16,4 tonnes. Ce test virtuel se caractérise par des vitesses plus élevées et une consommation d'énergie relativement importante, bien que l'ensemble routier ne soit pas à la limite de son poids total en charge. Les tracteurs électrifiés, en particulier les modèles à batterie et à pile à combustible, révèlent un potentiel significatif de réduction de la consommation d'énergie pour ce type d'opération. Malgré l'existence de la régénération d›énergie dans les cycles de transport, lors des décélérations ou en descente,

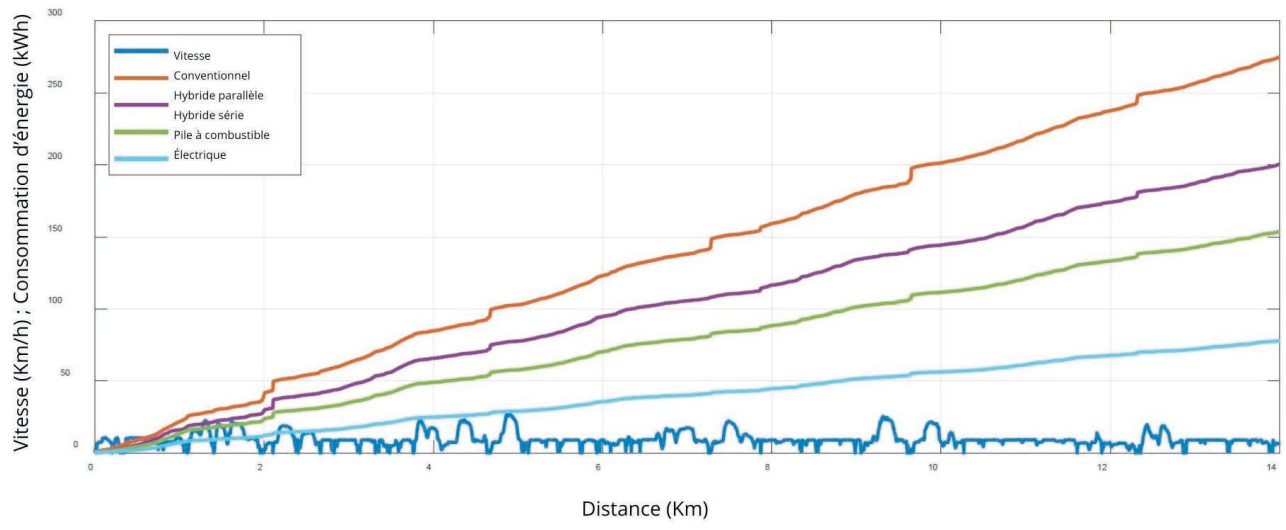
Autonomie de fonctionnement des cinq tracteurs sans ravitaillement ni recharge



Antti Lajunen

Autonomie de fonctionnement (en heure) des tracteurs utilisant un plein de carburant ou une recharge électrique pour les ateliers de travail du sol léger et lourd, prise de force, transport léger et lourd.

Consommation d'énergie cumulée dans le cycle d'utilisation de la prise de force.



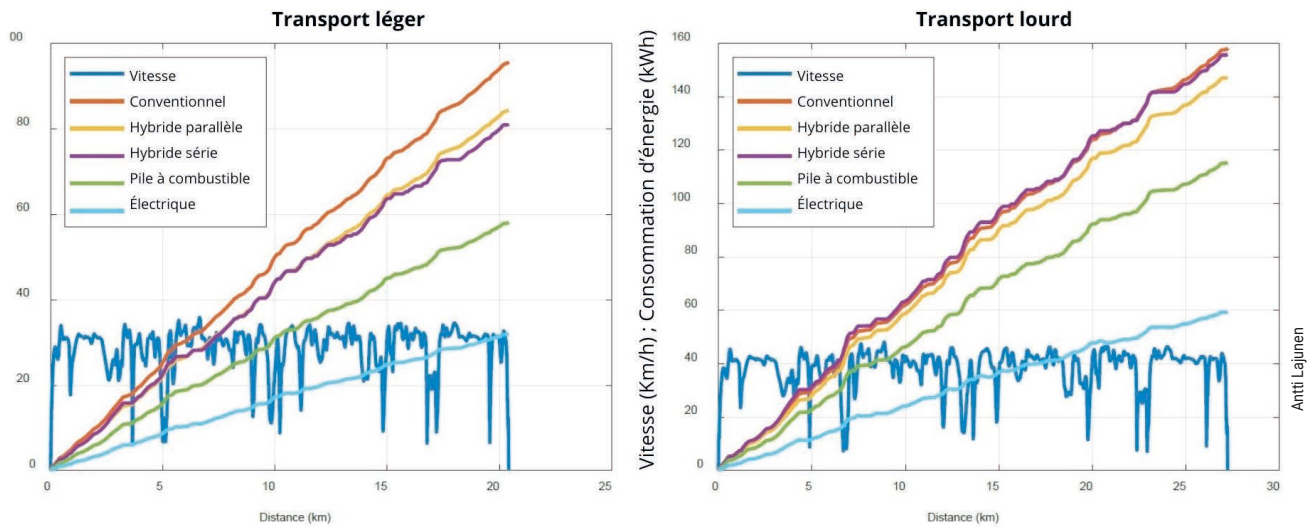
Antti Lajunen

Évolution de l'énergie consommée (en kWh) par les différents types de tracteurs en fonction de la distance (en km) parcourue avec une remorque autochargeuse utilisant la prise de force.



BILL PNEUS
PROMO BKT EN AVRIL
www.bill-pneu.com
03 86 25 14 39
Route de Moulins - 58300 Decize - bill-pneus@orange.fr

Consommation d'énergie cumulée dans les cycles de transport léger et lourd.



Antti Lajunen

Résultat de l'énergie consommée (en kWh) par les différents types de tracteurs en fonction de la distance (en km) parcourue pour le transport léger et lourd.

Type de tracteur	Conventionnel	Hybride électrique parallèle	Hybride électrique série	Hybride à pile à combustible	Électrique
Moteur thermique	- Diesel - Puissance maximale 225 kW (306 ch) - Couple 1 154 Nm	- Diesel - Puissance maximale 175 kW (238 ch) - Couple 898 Nm	- Diesel - Puissance maximale 185 kW (252 ch) - Couple 949 Nm	- Pile à combustible - Puissance 160 kW	
Transmission	Transmission à double embrayage à 8 rapports et 3 gammes		Transmission à 3 rapports		
Configuration de la batterie		180 cellules de 6 Ah, 648 V, 3,9 kWh			8 packs de 192 cellules de 33 Ah, 720 V, 190 kWh
Moteur électrique		- Puissance maximale 100 kW - Couple maximal 542 Nm - Vitesse de rotation maximale 4 400 tr/min	- Puissance maximale 225 kW - Couple maximal 611 Nm - Vitesse de rotation maximale 8 000 tr/min		
Pneumatique	AV : 540/65R30 ; AR : 650/65R42				
Poids à vide	10 000 kg				

le tracteur électrique arrive toutefois à ses limites lorsqu'il s'agit de comptabiliser le temps de fonctionnement. Il est en effet pénalisé par la capacité de ses batteries, alors que le tracteur hybride à pile à combustible s'en démarque positivement, grâce à son autonomie supérieure.

Transport lourd : l'autonomie limitante pour l'électrique

La simulation au transport lourd repose exactement sur la même méthodologie que celle pour le léger, à la seule différence que le poids total de la remorque atteint 15 tonnes. L'ensemble routier affiche alors 25 tonnes sur la bascule. Les résultats ne diffèrent que très peu. Le tracteur électrique à batterie présente la plus faible consommation d'énergie, juste après le modèle hybride à pile à combustible. Toutefois le groupe motopropulseur 100 % électrique voit son autonomie d'utilisation limitée par la capacité de la batterie, contrairement à celui en hybride à pile à combustible qui fonctionne à l'hydrogène.

Jusqu'à 60 % d'énergie économisée

Le tracteur électrique à batterie se révèle comme la meilleure solution en termes d'efficacité énergétique, et ce pour l'ensemble des ateliers évalués, avec une réduction moyenne de 60 % de la consommation d'énergie. Cependant, son autonomie est limitée par la capacité de la batterie, n'excédant pas 190 kWh pour respecter le poids total de l'engin. Le tracteur hybride à pile à combustible se place ainsi comme le groupe motopropulseur offrant un juste équilibre entre efficacité énergétique et autonomie d'utilisation. Toutefois, les coûts technologiques et le manque d'infrastructures pour produire, stocker et transporter l'hydrogène représentent des obstacles importants à leur adoption à grande échelle.

Ulysse Dubroeucq

Tadus // La solution est-elle au tracteur à batterie interchangeable ?

Le constructeur allemand Tadus lancera à la fin de l'année 2026, en production de série, le tracteur électrique T16.20, en premier temps pour le marché local puis probablement en 2030 en France. Ce tracteur développant 160 ch puise son énergie électrique dans une batterie lithium-ion de 196 kWh interchangeable. Tadus annonce un temps de remplacement d'environ cinq minutes, permettant d'utiliser une batterie pendant que l'autre se recharge. L'accumulateur est par ailleurs bidirectionnel, offrant la possibilité d'alimenter des outils électriques externes.

Transmission électrique

Le T16.20 adopte une transmission électrique autorisant 40 km/h en marche avant et 20 km/h en marche arrière. Le relevage arrière accepte une capacité de 5 000 kg contre 3 000 kg pour l'optionnel relevage avant. Le circuit hydraulique load sensing fournit 75 l/min, avec une version 100 l/min disponible en option. Le tracteur embarque une prise de force arrière (avant en option) fonctionnant sur une plage de 0 à 1 000 tr/min. Au niveau des dimensions, le T16.20 affiche un empattement de 2,70 m et est chaussé en 480/65 R24 et 540/65 R34 (520/60 R28 et 650/60 R38 en option). Son poids à vide atteint 7 500 kg, pour un PTAC de 10 800 kg. Parmi les équipements disponibles en option figurent notamment la climatisation et un chargeur frontal. Le tracteur en version de base incluant la batterie de 200 kWh sera vendu 300 000 € HT.



D. Laisney

Le tracteur Tadus T16.20 dans sa version de base et avec une batterie de 200 kWh est annoncé à 300 000 euros HT.



// COMPARATIF CONSOMMATION

Le New Holland T6-180 Méthane Power plus sobre que le T6-180 GNR

Le tracteur New Holland T6-180 fonctionnant au GNR a été comparé à deux modèles T6-180 Methane Power alimentés au biogaz. Cet essai, réalisé par la FNCuma avec l'appui des animateurs agroéquipement du réseau, a permis d'évaluer et de confronter leurs capacités, leurs performances, ainsi que leur consommation de carburant.



Nassim Hamiti

Les deux tracteurs New Holland T6-180 Methane Power, ainsi que le T6-180 Dynamic Command carburant au GNR, ont été soumis aux tests du banc de puissance.

La FNCuma a organisé une plateforme d'essai, en Dordogne, sur l'exploitation des frères Guerin (adhérents à l'association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF)), afin de comparer les performances de tracteurs agricoles fonctionnant soit au gazole non routier (GNR), soit au méthane. Sur ce site équipé d'une station de ravitaillement de biogaz, deux tracteurs T6-180 Methane Power ont ainsi été mis à l'épreuve durant trois jours, aux côtés de leur équivalent fonctionnant au GNR. Les trois modèles ont d'abord été soumis au banc d'essai moteur, puis testés en condition dynamique : transport, épandage de lisier, travail du sol et utilisation de la prise de force. Le premier New Holland Méthane Power, équipé de la transmission semi-powershift Electro Command (16x16), comptait déjà 630 heures au compteur au moment du test. Le second embarque, comme le T6-180 GNR de référence, la transmission semi-powershift à double embrayage Dynamic Command (24x24). Ces deux derniers modèles totalisaient, eux, moins de 50 heures au compteur (rodage moteur en cours).

Une puissance annoncée identique pour les trois tracteurs

Sur le papier, les deux T6-180 fonctionnant au biogaz sont annoncés pour une puissance de 160 ch (175 ch avec boost), contre 158 ch (175 ch avec boost) pour le modèle diesel. Les mesures au banc d'essai moteur révèlent ainsi une puissance maximale de 140,9 ch (156,4 ch avec boost) pour le T6 diesel, surpassant le T6 biogaz Dynamic Command mesuré à 132,35 ch (153,9 ch avec boost) et le modèle Electro Command délivrant 127,8 ch (143,8 ch avec boost).

Les valeurs du couple maximal confirment cette tendance : 610 N.m pour le tracteur au GNR, contre 569 N.m pour le T6-180 Methane Power Dynamic Command et 561,2 N.m pour l'Electro Command. Par ailleurs, les T6-180 alimentés en biogaz embarquent 79 kg de carburant répartis entre le réservoir sous la cabine (32 kg) et la réserve frontale (47 kg). Le tracteur fonctionnant au GNR dispose pour sa part d'un réservoir de carburant de 218 l et est le seul à être équipé du dispositif de dépollution SCR (AdBlue). Pour garantir la fiabilité des essais dynamiques, les tracteurs en transmission Dynamic Command utilisaient des montes pneumatiques et des pressions de travail strictement identiques (0,8 bar à l'arrière et 1,1 bar à l'avant).



Nassim Hamiti

Lors du chantier d'épandage, les tracteurs T6-180 Methane Power et GNR, équipés tous les deux de la transmission Dynamic Command, font état d'une consommation horaire similaire.

Chantier d'épandage de lisier : consommation identique

Pour les épreuves dynamiques, seuls les deux modèles Dynamic Command ont été retenus. Ils ont débuté par un chantier d'épandage, qui consistait à réaliser un circuit de 14 km, comprenant des dénivelés de 160 à 170 m pour relier l'exploitation à la parcelle d'épandage présentant des pentes allant jusqu'à 25 %. Les tracteurs comparés, attelés à une tonne à lisier Pichon de 14,8 m³, ont été conduits par le même chauffeur avec des consignes de vitesse strictes : 25 km/h pour le trajet routier et 8 km/h à l'épandage de lisier. Les résultats pour trois voyages révèlent une consommation horaire identique pour les deux tracteurs : 11,6 l/h de GNR et 11,6 kg/h de biogaz. Grâce à la télémétrie du T6-180 Méthane Power, la consommation a pu être détaillée selon les différentes phases du chantier : 6,5 kg/h au pompage, 15,7 kg/h sur la route avec la tonne pleine, 13,1 kg/h sur la route à vide et 9,7 kg/h lors de l'épandage. Concernant l'autonomie, le tracteur au GNR prend l'avantage. Le T6-180 Methane Power affiche une autonomie estimée à 6,8 heures, soit environ six voyages, alors que le modèle alimenté en gazole est capable de travailler trois fois plus longtemps, soit 18,8 heures ou vingt voyages. Toutefois, l'impact de l'autonomie peut être réduit si le





Nassim Hamiti

Lors de l'épreuve de travail du sol dans des conditions très exigeantes, le tracteur T6180 Methane Power s'est révélé plus efficient énergétiquement que celui fonctionnant au GNR, mais avec une autonomie nettement inférieure.

chantier passe régulièrement devant une station de ravitaillement en biogaz, souvent située sur les sites de méthanisation ou à proximité de la zone de chargement du lisier. Dans cette configuration précise, le T6-180 Méthane Power conserve tout son intérêt, puisqu'il est possible de refaire le plein avant l'épuisement des réservoirs. À savoir, la remise à niveau du réservoir s'effectue en 2 à 4 minutes avec des stations biogaz rechargeant à 200 bars.

Travail du sol : avantage pour le moteur biogaz

L'épreuve du travail du sol a été réalisée avec un déchaumeur à dents de 3,50 m, réglé à 8 cm de profondeur dans une terre argileuse particulièrement sèche. Ce contexte générait une sollicitation moteur importante, avec un taux de charge moyen de 71 %, pouvant atteindre des pics à 95 %. Le New Holland fonctionnant au biogaz a montré une meilleure efficacité énergétique. Il a enregistré une consommation de 16,23 kg/h pour une vitesse d'avancement de 6,5 km/h, contre 20 l/h et 5,67 km/h pour le modèle alimenté par GNR. Cela représente un écart positif de 19 % en faveur du biogaz.

En revanche, l'autonomie reste à l'avantage du T6-180 GNR. Ce dernier atteignait une durée de fonctionnement de 11,8 heures ou 23 hectares. Avec son plein de biogaz, le T6-180 Methane Power, quant à lui, a la possibilité de travailler 4,9 heures, soit environ 9,6 hectares.

Utilisation de la prise de force : un atelier gourmand en gaz

Pour simuler l'utilisation de la prise de force à poste fixe, les deux tracteurs ont mixé du lisier dans la fosse du méthaniseur pendant 15 minutes. La prise de force était réglée sur le régime 540E, soit 750 tr/min, avec un régime moteur stabilisé autour de 1 500 tr/min. Contrairement au travail du sol où le biogaz avait montré un avantage énergétique, cette tâche stationnaire s'est révélée moins favorable au moteur méthane. Ce dernier consommait 11,9 kg/h, contre 9,2 l/h pour le moteur diesel. L'autonomie simulée avec un plein est de 6,6 heures pour le modèle biogaz, alors qu'elle s'élève à 23,7 heures pour le tracteur GNR, soit un facteur de différence de 3,6.

Une réserve juste en autonomie

Par ailleurs, un autre essai spécifique a été réalisé, afin de connaitre l'autonomie totale procurée par le réservoir principal (32 kg) du New Holland Méthane Power. Avec le déchaumeur, celle-ci a été d'une heure et 48 minutes à un taux de charge moteur de 65 % et une vitesse moyenne de 4,11 km/h. Après l'apparition du témoin de réserve et avec une consommation moyenne de 15,34 kg/h, il a pu encore déchaumer pendant 26 minutes.

Seul sur la route, à une consommation moyenne de 7,6 kg/h et une vitesse moyenne de 30 km/h, l'autonomie d'épuisement totale est estimée à 52 minutes. En revanche, attelé à la tonne à lisier vide avec une vitesse moyenne de 23 km/h, la consommation moyenne du T6-180 Methane Power grimpait à 13,1



Nassim Hamiti

Lors de l'atelier à poste fixe avec la prise de force, le New Holland T6-180 Methane Power a présenté une consommation de carburant plus élevée que celle du T6-180 GNR.

☑Polyvalence ☑Confort
Le nouveau FARMALL M coche toutes les cases



• 100 à 120 cv
• Pont avant suspendu
• Cabine suspendue
• Transmission Active Drive 4 4 rapports sous charge

Demandez une démo auprès de votre vendeur !

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agent : Ets Jerusalem Ancy-le-Franc

CASE IH

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

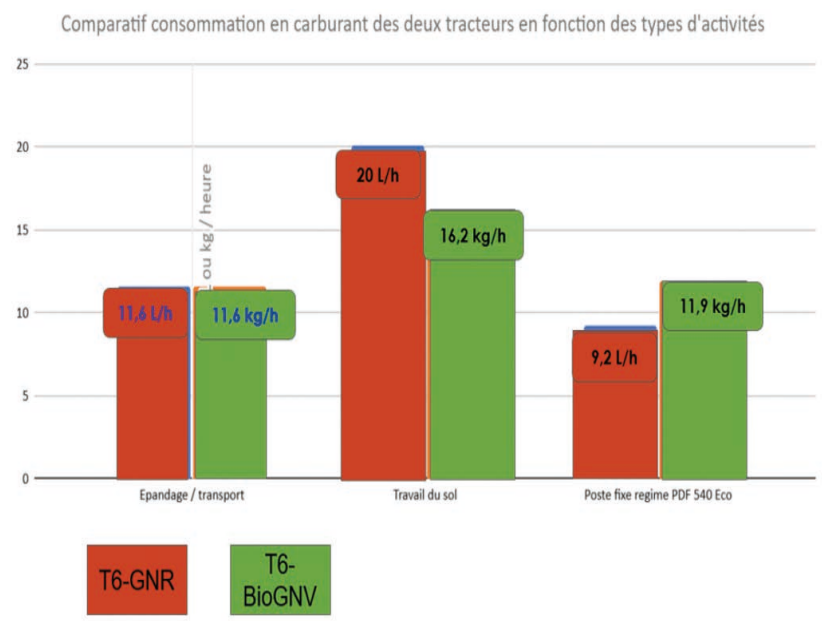
+ de 35 ans de réalisation



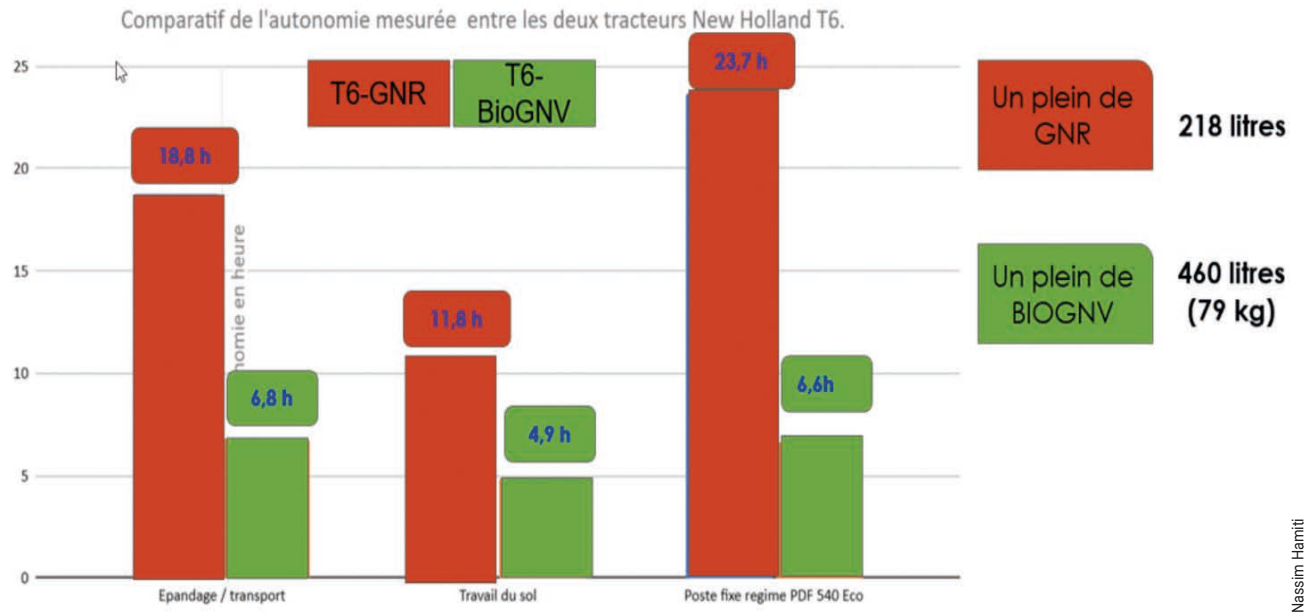
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

MACHINISME



Représentation graphique des consommations de carburant du tracteur New Holland T6-180 GNR et T6-180 Methane Power en fonction des ateliers d'épandage, de travail du sol, ainsi que de l'utilisation de la prise de force.



Représentation graphique de l'autonomie d'utilisation des tracteurs New Holland T6-180 GNR et T6-180 Methane Power en fonction des ateliers d'épandage, de travail du sol, ainsi que de l'utilisation de la prise de force.

Résultats comparatifs des essais déchaumage durant une heure

	T6 GNR Dynamic Command	T6 Biogaz Dynamic Command
Poids tracteur lesté + déchaumeur + chauffeur + réservoir plein	9 440 kg	9 590 kg
Pression des pneumatiques	1,1 bar (avant) 0,8 bar (arrière)	
Largeur de déchaumage	3,50 m	
Profondeur de déchaumage	8 cm	
Vitesse déchaumage moyenne	6,5 km/h	5,67 km/h
Surface travaillée pendant une heure	2,16 ha	1,98 ha
Consommation horaire moyenne pour un même travail	20 l/h	16,23 kg/h
Taux de charge moteur moyen	Télémétrie indisponible	71,50%
Capacité du réservoir annoncée	218 l	79 kg
Niveau du réservoir après une heure de déchaumage	90%	70%
Autonomie simulée jusqu'à épuisement du réservoir	11,8 h	4,9 h
Surface de déchaumage possible avec un plein de carburant	23 ha	9,6 ha

Résultats comparatifs des essais mixeur à lisier durant 15 minutes

	T6 GNR Dynamic Command	T6 Biogaz Dynamic Command
Durée de brassage au mixeur à lisier	15 min	
Régime de prise de force	540E	
Régime moteur	1 500 tr/min	1 544 tr/min
Consommation horaire	9,2 l/h	11,9 kg/h
Taux de charge moteur	non relevé	41,40%
Capacité du réservoir annoncée	218 l	79 kg
Autonomie simulée jusqu'à épuisement du réservoir	23,7 h	6,6 h

Résultats comparatifs des essais épandage de lisier pour 3 voyages

	T6 GNR Dynamic Command	T6 Biogaz Dynamic Command
Poids tracteur lesté + tonne à vide + chauffeur + réservoir plein	16 210 kg	16 040 kg
Poids tracteur + tonne chargée + chauffeur + réservoir plein	31 050 kg	30 880 kg
Quantité de lisier dans la tonne (densité 1,1)	14 800 l	13 491 l
Nombre de voyages réalisés entre la fosse et la parcelle	3	
Temps total pour faire les 3 voyages	174 min	166 min
Nombre de km parcourus sur route pour 3 voyages	42 km	
Pression pneumatique	1,1 bar (avant) 0,8 bar (arrière)	
Vitesse d'épandage en parcelle	6,3 km/h	3,9 km/h
Débit de chantier mesuré	0,96 voyage/heure	1,09 voyage/heure
Quantité de GNR ou de Biogaz consommée pour faire 3 voyages	34,2 l	33,35 kg
Consommation horaire pour un même travail (3 voyages)	11,6 l/h	11,6 kg/h
Capacité du réservoir carburant annoncée	218 l	79 kg
Niveau du réservoir après 3 voyages	84,50%	46,80%
Autonomie simulée jusqu'à épuisement du réservoir	18,8 h	6,8 h
Nombre de voyages possibles jusqu'à épuisement du réservoir	20	6

kg/h, soit 22 minutes d'autonomie après l'affichage du témoin.

Disposer d'une station de recharge sur l'exploitation

Le tracteur New Holland T6 Methane Power présente une alternative crédible au T6-180 GNR pour les travaux au champ, et se montre quasi équivalent pour les chantiers d'épandage. Il est par ailleurs dépourvu de système de dépollution à l'AdBlue, simplifiant sa maintenance par rapport au moteur diesel. Toutefois, la viabilité de cette technologie repose principalement sur la capacité de l'exploitation à produire son propre biométhane et à disposer d'une infrastructure de ravitaillement directement sur site. Sans station de recharge, les contraintes d'autonomie réduisent fortement son intérêt opérationnel. D'un point de vue économique, le Methane Power souffre encore d'un prix d'achat supérieur d'environ 20 % à celui d'un tracteur équivalent fonctionnant au GNR. Cette contrainte peut néanmoins être compensée si l'exploitation parvient à doubler le volume annuel d'activité du tracteur, permettant ainsi d'abaisser le coût horaire et de rendre la solution plus compétitive qu'un modèle diesel utilisé selon un schéma conventionnel.

Ulysse Dubroeucq



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

MANIERE SAS

Groupe Méthivier

OUVRARD

21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
89 Toucy	03 86 44 01 08
89 St Clément	03 86 83 02 01
89 Brienon	03 86 43 07 90
89 Tonnerre	03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09
21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21 Longeault	03 80 48 91 60
21 Beaune	03 80 22 28 53

// INCIVILITÉS

39 Déchets au bord des routes, danger dans les prés

Jetés par des automobilistes indélicats, les déchets abandonnés le long des routes ne dégradent pas seulement le paysage. En milieu agricole, ils représentent un risque sanitaire réel pour les bovins, exposés à l'ingestion de corps étrangers. Pour alerter sur ce sujet, les Groupes de vulgarisation agricole (GVA) jurassiens implantent des panneaux de sensibilisation.



L'agriculteur Christian Colmagne a ramassé un seau entier de déchets, principalement des canettes, sur 200 mètres en bordure de culture.

Ils jonchent les bords des routes par dizaines, jetés par des automobilistes indélicats. Les déchets ne se contentent pas de dégrader le paysage et de polluer l'environnement : ils constituent aussi un danger réel pour les animaux qui pâturent dans les prés à proximité. Face à ce constat, les agriculteurs et éleveurs jurassiens, réunis au sein des Groupes de vulgarisation agricole (GVA), ont décidé de prendre le problème à bras-le-corps en implantant des panneaux de prévention destinés à sensibiliser les conducteurs aux conséquences de leurs gestes. Les chiffres sont édifiants : En 2019, la quantité de déchets ramassés le long du réseau routier national a été évaluée à 1,4 tonne par kilomètre. Au-delà de l'impact paysager et environnemental, ils représentent un risque sanitaire pour les bovins. Contrairement à d'autres herbivores, les vaches trient très mal leur nourriture et ingèrent facilement des corps étrangers.

Risque sous-estimé pour les troupeaux

Les objets en verre ou en métal peuvent être déchiquetés lors de la fauche des foins. De petits fragments dangereux se retrouvent alors dans le fourrage distribué aux animaux, avec à la clé des lésions internes parfois graves. Une étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) menée en 2021 estime que chaque année, entre 7 et 20 % des vaches ingèrent des corps étrangers. Potentiellement, 0,6 % d'entre elles, soit environ 59 000 animaux, en meurent ou voient leur carcasse réformée à l'abattoir à la suite de cette ingestion. *« Nous retrouvons régulièrement des détritus dans nos champs, principalement des canettes en verre, en aluminium ou en plastique, mais parfois aussi des déchets plus lourds, comme des pneus »*, témoigne Christian Colmagne, éleveur et céréalier à Champagne-sur-Loue, près d'Arbois, qui a supervisé la fabrication des panneaux. *« On essaie de les enlever au moment de la fauche, mais ce n'est pas toujours évident. On n'est pas à l'abri que certains soient broyés et se retrouvent dans le fourrage. Ils peuvent aussi poser problème dans les cultures de soja, car cette plante se récolte à ras du sol. »*

Sensibiliser les usagers de la route

L'idée de ces panneaux de prévention a émergé lors d'une réunion de la Fédération régionale des groupes d'études et de développement agricole de Franche-Comté (FRGEDA), au cours de laquelle ont été présentés des panneaux de sensibilisation conçus par des agriculteurs suisses. Des dispositifs similaires sont d'ailleurs visibles le long de certaines routes du Haut Doubs, notamment dans le secteur de Pontarlier, où des éleveurs ont fait le choix d'en acquérir auprès de leurs homologues helvétiques. Les GVA jurassiens se sont montrés intéressés, tout en souhaitant développer leurs propres supports. Une fois le visuel conçu, mettant en scène une montbéliarde sur fond de paysages jurassiens, et le prestataire retenu, en l'occurrence la société Comep à Toulouse-le-Château, le coût de fabrication de 100 panneaux s'est établi à environ une centaine d'euros par unité. Les communautés de communes, la fédération des chasseurs du Jura, Groupama et le Crédit Agricole ont contribué au financement à hauteur de 60 %. Le reste à charge pour les GVA ou les agriculteurs s'élève ainsi à une quarantaine d'euros par panneau. *« Ces panneaux mesurent 1,5 mètre de hauteur, un juste compromis pour qu'ils soient visibles depuis les véhicules sans être trop imposants, afin d'éviter une prise au vent excessive,* explique Élodie Matter, animatrice de la FDGEDA. *Il a ensuite fallu déterminer les lieux d'implantation. Il existe des règles strictes concernant les panneaux publicitaires ou la signalisation routière, mais ces panneaux n'entrant dans aucune de ces catégories, le Conseil départemental nous a recommandé de les installer sur les parcelles agricoles. »* Au total, les sept GVA jurassiens, qui couvrent la quasi-totalité du département, ont chacun reçu une quinzaine de panneaux. Les agriculteurs espèrent désormais qu'ils favoriseront une prise de conscience des usagers de la route inciviques et contribueront à réduire sensiblement la présence de déchets.

Sébastien Closa



Les panneaux conçus par les GVA jurassiens misent sur la prévention pour limiter les déchets en bord de route.

// DÉCHETS AGRICOLES

Plastiques agricoles : le recyclage souffre

La société Adivalor (Agriculteurs, distributeurs, industriels pour la valorisation des déchets agricoles)[1] a profité du Salon de l'agriculture pour célébrer *« 25 ans d'engagement collectif au service du recyclage agricole et de l'environnement »*.

Depuis l'origine, la quantité de déchets plastiques et d'emballages usagés collectés auprès de 300 000 agriculteurs n'a cessé de progresser pour atteindre 106 500 tonnes en 2025 (+ 4,5 % sur un an), soit un taux de collecte approchant 75 %. En un quart de siècle, la diversité des plastiques récupérés et recyclés (25 familles de produits désormais) n'a cessé de s'enrichir : bidons et fûts transformés en tubes et gaines techniques, big-bags reconvertis en cagettes, films d'élevage réincarnés en sacs-poubelles, filets paragrêle formant des cordages marins, ficelles redevenues ficelles ou raccords pour l'irrigation, gaines souples d'irrigation rendues à leur première vocation… Certains filets sont orientés vers la valorisation énergétique tandis que des sacs papier finissent en couche de protection dans des cloisons en plâtre. Finalement, 90 % des emballages et plastiques sont recyclés. La filière Adivalor estime avoir évité l'émission de plus de 65 000 tonnes de CO_2 équivalent en 2023.

7 500 points de collecte

Pour parvenir à de tels chiffres, plus de 1 300 distributeurs agricoles (coopératives et négoces) se mobilisent en proposant un service de reprise des déchets aux agriculteurs. Ils représentent plus de 80 % des 7 500 points de collecte et plus de 90 % des quantités collectées. En aval, plus de 650 industriels sont investis dans une filière de Responsabilité élargie des producteurs (REP). *« Ils investissent dans une gestion responsable et durable des déchets d'emballages des produits de protection de culture, de fertilisants, de semences et plants, d'hygiène et désinfection, de nutrition animale ainsi que des plastiques agricoles tels que les films d'élevage et de maraîchage, les ficelles, les filets balle ronde et de protection, les gaines d'irrigation »*, indique encore Adivalor. *« L'intégration d'autres déchets tels que les emballages des plastiques agricoles, les emballages de semences potagères et gazons, et les cartons groupeurs est planifié sur 2026 »*.

Rentabilité *« menacée »*

Tout n'est pas rose, cependant. *« Les difficultés économiques rencontrées par les filières agricoles et par le monde du recyclage sont indéniables. Depuis 2023, une centaine d'unités de recyclage a fermé en Europe, diminuant ainsi les capacités de recyclage de 1 million de tonnes »*, alerte Adivalor. *« Les recycleurs restants se trouvent face à une compétition accrue des produits vierges et la rentabilité des unités est menacée. L'impact sur l'ensemble des filières de gestion de déchets se fait sentir durement. La circularité demandée par l'évolution des réglementations et des attentes sociétales sera compliquée à atteindre sans mesures permettant au recyclage d'être rentable sur le sol européen »*. Le président d'Adivalor, Christophe Grison, céréalier et maraîcher dans les Hauts-de-France, résume la situation : *« Depuis 25 ans, toute une génération d'acteurs de l'agriculture s'engage et s'adapte pour que la filière de gestion des déchets soit toujours plus performante. Il serait dommageable que les difficultés actuelles du recyclage ne gâchent ces bonnes perspectives alors même que les agriculteurs sont eux aussi en grande difficulté et ont besoin de soutien »*.



La collecte des déchets continue à progresser mais la valorisation se complique.

Actuagri

(1) Majoritairement contrôlée par les entreprises de phytosanitaires, Adivalor associe une dizaine de partenaires issus de l'agriculture (Coopération agricole, NégoA, Chambres d'agriculture, FNSEA), de la fertilisation et de la filière des plastiques.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

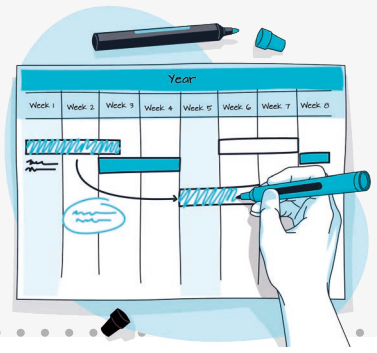
CÔTE-D'OR

// Les anciens exploitants de Côte-d'Or en assemblée générale

• Jeudi 9 avril

La Section Départementale des Anciens Exploitants (SDAE) de Côte-d'Or se réunira en assemblée générale à la salle polyvalente de Varois-et-Chaignot, à partir de 9 heures. Au programme : rapport d'activité, rapport moral, intervention de Magalie Chervet, de la MSA Bourgogne, sur le thème de l'autonomie, intervention de Jean-Claude Jeannin (FDSEA 25) sur le thème du foncier, repas convivial avec « Le Petit Blanc » de Saint-Julien.

Renseignements : 03 80 68 67 67 ou par mail : accueil@fdsea21.fr Inscription avant le 2 avril.



LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Gérer mes démarches administratives

• 3 avril

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Optimiser la gestion de mon herbe pour le paturage de mes bovins

• 21 avril

Proche Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Créer mon budget de trésorerie

• 22 avril

À Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Mes outils pour mieux communiquer (Prise de parole, gestion des conflits)

• 28 avril

À Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Transmettre mon exploitation, ca se prépare !

• 29 avril, 1er juillet et 7 octobre

À Saulieu

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Journée technique sur la ventilation des bovins en bâtiment

• Mercredi 1er avril

Le GDS de la Nièvre et la Chambre d'agriculture organisent une journée technique sur le thème "Bâtiment ventilé, bovins en bonne santé". Elle se tiendra de 10 heures à 16 heures au Gaec de Fontaine Blanche, à Moux-en-Morvan (63, route des Sept Loups). Au programme : intervention vétérinaire sur les pathologies respiratoires en élevage, témoignages des agriculteurs sur les améliorations réalisées sur leur bâtiment, point technique sur la ventilation et l'ambiance d'un bâtiment, démonstration de fumigènes et présence de fournisseurs. Repas possible sur place.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Améliorer la fiabilité de l'information génétique et son utilisation en élevage

• Jeudi 2 avril

Alsoni Conseil Élevage souhaite sensibiliser les éleveurs afin de les familiariser avec ces outils et les aider à prendre les bonnes décisions dans la conduite de leur troupeau. Dans ce but, cette formation inédite est proposée. Elle se déroulera sur une journée. Le lieu reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Une luzerne de qualité pour vos troupeaux

• Vendredi 3 avril

Cette nouvelle formation à pour but de vous aider à réussir la culture de la luzerne, de son implantation à sa valorisation pour l'alimentation animale, en agriculture biologique ou conventionnelle. Elle se déroulera sur une journée. Le lieu reste encore à définir.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

// Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique

• Lundi 13 avril

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Cette formation est pour vous ! Vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir et savoir faire pour réussir vos plants. Elle se tiendra au lycée agricole de Plagny.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

YONNE

// Assemblée Générale IGP Soumaintrain

• 31 mars

L'IGP Soumaintrain revient pour son assemblée générale, à partir de 15 heures à la mairie de Soumaintrain, précédé par une visite de la ferme sous IGP à Beugnon, à 13 heures 30.

// Déclaration Pac

• Jeudi 9 avril (puis 16, 21, 28 avril et 5 mai)

Cette formation a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans leurs déclarations Pac.

Pour plus d'informations contactez Catherine Bonin par mail : c.bonin@yonne.chambagri.fr

// Assemblée de section FDSEA des Bailleurs

• 9 avril

La section des Bailleurs de la FDSEA organise son assemblée générale à la salle Cerfrance, à partir de 14 heures.

// Escape Game FDSEA

• 17 avril

La FDSEA de l'Yonne organise pour la première fois, un escape game au sein de l'exploitation agricole de Jean-Baptiste Thibault, à Quenne, dès 16 heures.

Pour s'inscrire : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScMwt6rgu-tf0bfjfDEUS_UUk3E13KfRYDNv6peissKq-T9Qw/viewform?usp=send_form

// Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs

• 18 avril

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne tiendra son assemblée générale au centre culturel d'Appoigny, 22 route des Bries, à partir de 8 h 30.

// Dresser mon chien de troupeau - Initiation

• Jeudi 23 avril

Cette formation a pour but d'apprendre aux éleveurs à bien choisir le chien en fonction de l'exploitation, à assurer son bien-être (logement, alimentation, suivi sanitaire) et à construire une relation maître-chien basée sur la confiance et la cohérence. La formation abordera aussi le fonctionnement du chien de troupeau et les grandes étapes de sa vie, puis l'éducation du jeune chien : socialisation, cadre, apprentissage des ordres de base. Enfin, la formation tente de guider les stagiaires dans le dressage au troupeau, du démarrage en conditions aménagées jusqu'au travail en libre sur un lot d'animaux pédagogiques.

Pour plus d'information : contacter Marianne Ranque par mail : m.ranque@yonne.chambagri.fr

// Réussir son installation en société

• Jeudi 30 avril

Cette formation a pour but de mettre en place un projet commun partagé et une communication efficace en prévoyant les modalités de gestion, d'information et la gestion des désaccords, en choisissant la société la mieux adaptée à mon projet.

Pour plus d'information contacter Cyrille Fournier par mail : c.fournier@yonne.chambagri.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 732 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,83	8,16	7,75	+ 0,19
		250-300	7,04	8,15	7,79	+ 0,56
		300-350	6,63	7,48	7,14	+ 0,32
		350-400	6,19	6,72	6,43	+ 0,16
		400-450	5,71	6,30	6,03	+ 0,10
		450-500	5,43	5,81	5,65	+ 0,04
	R	< 200	6,28	8,06	7,79	
		350-400	5,99	6,49	6,17	+ 0,01
		450-500	5,30	5,42	5,31	
F	U	200-250	6,28	7,39	6,43	
		250-300	6,02	6,59	6,16	+ 0,03
		300-350	5,72	6,05	5,85	+ 0,03
		350-400	5,40	5,92	5,64	+ 0,01
	R	200-250	5,59	6,19	5,95	- 0,66
		250-300	5,56	5,77	5,64	- 0,31
		300-350	5,55	5,73	5,67	
		350-400	5,38	5,81	5,56	+ 0,03

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 460 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	5,34	5,98	5,82	
		400-450	4,92	5,55	5,15	- 0,33
		450 et +	5,26	5,40	5,33	- 0,11

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 367 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,80	4,12	3,93	
F	E	24 à 36 mois	5,32	6,34	5,63	+ 0,15
		- 5 ans	5,40	5,65	5,53	+ 0,35
		5 à 10 ans	5,12	5,20	5,16	+ 0,01
	U	24 à 36 mois	4,54	5,33	4,94	+ 0,09
		- 5 ans	4,45	5,66	4,83	+ 0,17
		5 à 10 ans	4,40	5,58	4,58	+ 0,07
		+ 10 ans	4,11	4,61	4,32	=
	R	24 à 36 mois	4,30	4,55	4,45	+ 0,07
		- 5 ans	4,19	5,35	4,46	+ 0,15
		5 à 10 ans	4,22	4,43	4,32	+ 0,09
		+ 10 ans	3,91	4,13	4,03	- 0,01

Effectif global : 1 559 - Taux de vente : 99 %.

Broutards : Vente rapide et totale à des cours qui continuent de progresser malgré des besoins qui restent limités pour l'exportation en Italie ou en Espagne notamment. En effet, la domination des besoins pour la France se confirme cette semaine avec des commandes importantes pour l'embouche et l'engraissement.

Laitonnes : Demande et cours stables. Les légères se placent en France et les lourdes en Italie avec des tarifs qui plafonnent.

Génisses 2 ans : Forte demande mais peu d'offre.

Vaches / génisses + 30 mois : De l'offre avec des acheteurs présents. On observe de plus en plus de sorties d'animaux herbagés. Les cours sont une nouvelle fois à la hausse avec des besoins toujours aussi forts.

Taureaux : Bonne demande à des cours attractifs.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

Effectif : 165

Broutards :	(280 - 350 kg)	1990 - 2140	5,96 - 7,62
Broutards :	(415 - 500 kg)	2390 - 2620	5,20 - 5,76
Laitonnes :	(255 - 340 kg)	1640 - 1870	5,53 - 6,36
Laitonnes :	(345 - 685 kg)	1920 - 2080	4,15 - 5,70
Génisses 24 - 36 mois	(335 - 915 kg)	1770 - 4010	4,39 - 5,16
Vaches légères :	1600 - 2070		
Vaches entre deux :	2500 - 3020		
Vaches lourdes :	3050 - 3850		

En broutards la demande s'oriente principalement sur les animaux de moins de 400 kg.
Placement plus fluide en lourds.
Vente rapide en femelles et génisses herbagères. Cours fermes.
Commerce toujours actif en vaches maigres à des tarifs qui restent élevés. Peu de relève.

Bovins gras : 10

Génisses de viande :	7,64 € à 7,82 € kg de viande.
Vaches de viande :	7,60 € à 7,80 € kg de viande.

Cours stables en génisses et vaches grasses.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/03/2026

Effectif : 30

Agneaux maigres :	157 - 206 €	3,81 - 5,00 €/kg
Agneaux :	230 - 251 €	4,31 - 5,00 €/kg
Brebis :	171 - 183 €	2,51 - 2,59 €/kg

Meilleure demande en agneaux et brebis accompagnée d'une hausse des tarifs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,78	5,78	5,78	+ 0,42
		de 38 à 44 kg	5,42	5,54	5,50	+ 0,08
		de 44 à 50 kg	4,93	5,28	5,15	- 0,05
		+ de 50 kg	3,98	4,87	4,54	+ 0,13
	R	de 38 à 44 kg	4,65	5,23	5,01	+ 0,21
		de 44 à 50 kg	4,61	4,88	4,75	+ 0,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,29	2,53	2,44	- 0,09

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 128 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,52	5,62	5,58	
		de 38 à 44 kg	5,53	5,92	5,62	- 0,17
		> 44 kg	5,21	5,39	5,31	- 0,29

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	25 à 35 kg	135	164	149	
	R	25 à 35 kg	122	130	129	

OBSERVATIONS

Effectif global : 267 - Taux de vente : 100 %

L 'offre est logiquement limitée pour la saison. Vente rapide et totale dans toutes les catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/03/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 345 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,52	6,47	5,71	- 0,01
		de 38 à 44 kg	5,24	6,57	5,88	+ 0,22

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,02	2,85	2,55	+ 0,04

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	82	58	- 31,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 535 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : L'offre s'étoffe et les cours augmentent encore cette semaine.

Brebis : cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

18/03/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 131 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	6,03	6,93	6,61	
		350-400	6,03	6,31	6,12	- 0,16
		400-450	5,55	5,88	5,72	+ 0,04
F	U	300-350	5,41	5,58	5,45	- 0,14

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 81 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	4,32	4,48	4,41	- 0,25
		5 à 10 ans	4,12	4,63	4,38	- 0,03
		+ 10 ans	3,72	4,31	4,13	- 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 212 - Taux de vente : 91 %

Broutards / laitonnes : Les cours suivent leurs tendances dans les mâles, péniblement reconduit dans les femelles.

Vaches / génisses : Cours péniblement reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Mars 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : Fermeté des cours des vaches laitières, et conduction pour les vaches allaitantes et les jeunes bovins.

vins maigres : Tirés par la bonne demande, les cours sont conduits, avec même une tendance à la hausse sur les imaux légers (jusqu'à 400 kg)

POLITIQUES

Le député du groupe LIOT, Jean Luc Warsmann va déposer une proposition de loi inspirée des positions de la FNSEA sur la prédation. Le texte porte notamment le seuil de viabilité des loups à 500 animaux ainsi que l'inversion de la charge de la preuve pour l'indemnisation des animaux prédatés. C'est l'Etat qui devra prouver qu'un animal n'a pas été prédaté, sans quoi l'éleveur touché sera systématiquement indemnisé. Le député doit encore obtenir un maximum de co-signatures avant le 7 avril pour essayer d'obtenir son inscription à l'ordre du jour et un vote.

SANITAIRE

La semaine dernière, la FNB a adressé un courrier conjoint avec FNSEA, les JA et la FNPL à la ministre de l'Agriculture pour porter n demandes sur la tuberculose bovine : gestion de la faune sauvag revalorisation du barème d'indemnités des abattages diagnostic, pri en charge équivalente par rapport à d'autres maladies notamment s la désinfection. La FNB a également rencontré le nouveau conseill élevage de la ministre pour appuyer ces demandes et insister s l'urgence et la détresse des éleveurs dans les territoires concernés.

Viande importée : la FNB passe à l'action !

Suite au scandale de l'import en Europe de viandes hormonées en provenance du Brésil, et face à l'arrivée croissante de viandes étrangères en rayon, la FNB appelle les sections bovines départementales à se rendre dans les magasins et chez les grossistes, pour vérifier l'origine de la viande bovine. L'objectif de cette mobilisation syndicale est de maintenir la pression contre les imports de viandes, pour valoriser la viande bovine française, dont les conditions de production et de traçabilité sont garanties pour les consommateurs. En effet, nous constations que de plus en plus de magasins augmentent leurs approvisionnements en viandes étrangères, ce qui est inadmissible tant l'enjeu de la souveraineté alimentaire est important !

FAIT DE LA SEMAINE

La Commission européenne continue de progresser dans ses discussions avec l'Australie concernant l'accord de libre-échange en cours de négociation. La Présidente se rend d'ailleurs à Cambera cette semaine !
L'Australie demande une forte hausse de l'offre de contingent de viandes rouges formulée par la Commission par rapport à celle de 2023 (alors de 24 000 t de viande bovine). Déjà soumise à trop de concurrence déloyale, la FNB demande que la viande bovine soit complètement exclue de cet accord !

FOCUS

La contractualisation fait partie des sujets abordés par le projet de loi d'urgence. Les principales demandes de la FNB ont été prises en compte, dont le maintien du tunnel de prix et l'application de l'indicateur interprofessionnel sur les coûts de production en tant que borne minimale. L'indicateur est également conforté car le projet de texte prévoit expressément le fait, pour les parties, de s'y référer et à défaut, d'apporter des justifications annexées au contrat. Cependant, vigilance est de mise quant à la place de l'interprofession dans le dispositif.

CHIFFRE A RETENIR

+ 33%

C'est l'augmentation des imports français de viande bovine en provenance des pays tiers ! Il reste vrai que la France importe principalement sa viande depuis l'Europe, et en 1er lieu depuis les Pays Bas, plateforme de ré-export, origine d'ailleurs aussi en hausse de +2%. Mais, en ce début d'année, faute d'offre européenne, les imports de pays tiers sont en hausse… Dans ce contexte de faiblesse de l'offre et d'instabilité géopolitiques, l'avenir des flux est à surveiller…

EN REGION

Une note du RMT Horizons prairies souligne une « reprise précoce et dynamique de la croissance de l'herbe dès fin février », stimulée par l'hiver doux et arrosé. Cependant, « la mise à l'herbe reste limitée par des conditions de portance insuffisantes ». Une nouvelle fois, en ce début de printemps, la question de la valorisation des prairies, encore souvent gorgées d'eau, sera très importante. Rappelons que, malgré nos demandes, l'indice de suivi de la pousse de l'herbe utilisé pour la gestion des risques climatiques n'intègre pas cette question.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

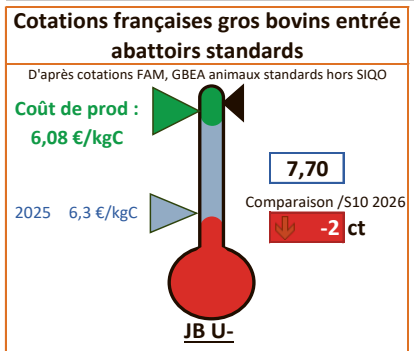
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 11

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

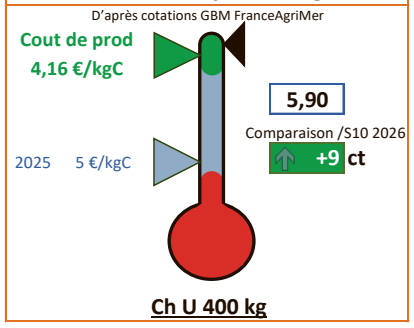
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

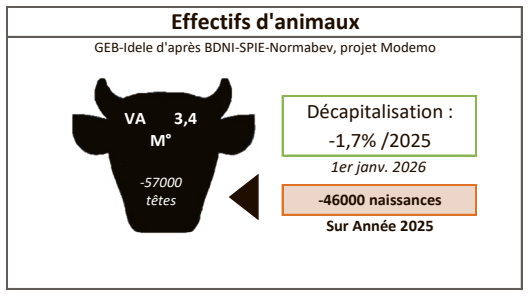
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

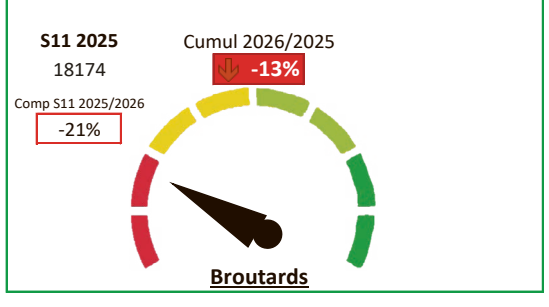
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

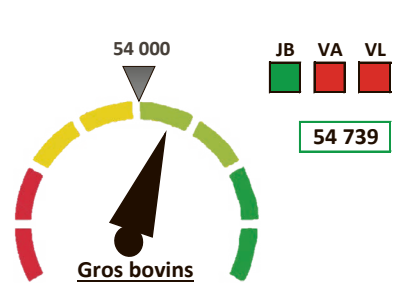
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,87	Génisse R + (€/kg éc.)
6,08	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,16	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 12 du 16 au 20 mars 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	1 268	↘
MAIGRE	6 823	↗
VEAUX	2 880	=
OVINS/CAPRINS	4 403	↗

• **Broutard(e)s :** le marché évolue de manière globalement régulière cette semaine. Sur de nombreux marchés, les cours sont majoritairement reconduits, avec des ventes rapides lorsque la présentation est de qualité. La demande reste bien présente, notamment sur les sujets légers, tandis que les catégories plus lourdes rencontrent davantage de difficultés, avec des plafonnements voire des replis observés selon les centres, dans un contexte d'exportation toujours contraint. En femelles, les cours plafonnent et peuvent s'orienter à la baisse sur certains centres, en présence de sujets de qualité plus hétérogène. Le commerce reste fluide, mais les tarifs se montrent moins dynamiques.

• **Gros bovins maigres :** la demande reste soutenue cette semaine sur l'ensemble des catégories. Lorsque la présentation est de qualité, les ventes se réalisent rapidement avec des cours reconduits ou orientés à la hausse. Sur certains marchés, la qualité plus hétérogène entraîne des variations de tarifs, tandis que les animaux finis ou semi-finis atteignent plus difficilement leurs limites. Globalement, le commerce demeure actif avec des prix fermes.

• **Boucherie :** le marché se montre globalement stable cette semaine sur l'ensemble des centres. Les cours sont majoritairement reconduits, avec quelques hausses observées sur les animaux haut de gamme, tandis que certaines catégories enregistrent des plafonnements. Les vaches intermédiaires se montrent plus difficiles à valoriser, alors que les bonnes vaches lourdes et bien finies restent recherchées.

• **Veaux :** l'activité se montre globalement régulière cette semaine sur la majorité des centres. Les cours sont majoritairement reconduits. Plusieurs marchés enregistrent des hausses, avec une activité dynamique, tandis que quelques ajustements sont observés localement.

• **Ovins :** les échanges se montre dynamique cette semaine sur la majorité des centres, portée par une bonne demande à l'approche de Pâques. Les ventes sont souvent rapides, avec des cours orientés à la hausse. En brebis, les ventes sont fluides et rapides ; les cours sont majoritairement revus à la hausse.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

58 - Vends enjambeur Bobard Polibob type B45 équipé distributeur engrais centrifuge. Bon état. 3 000 €. (1302)
✆ 06 64 69 07 65

69 - Vends New Holland TS 105, année 2/05/2018, 5 600 h à 35 000 euros/HT à débattre.
✆ 06 12 66 13 13

71 - Vends tracteur Renault Temis 610, 100 ch, 8.000 heures, TB état, bien chaussé.
✆ 06 77 55 83 84

Travail du sol

01 - Vends faneuse 9 m, herse lourdes 6 m, chisel 9 dents, racleur lisier 3 m, cuve eau 19 000 l sur roues.
✆ 06 17 79 82 75

Récolte

01 - Vends plateau fourrager 12m de long, faneuses Fella, andaineur Pottinger 7m, vibroculteur.
✆ 06 40 18 07 28

58 - MB Case 2365, année 2000, HM 1754, HR 1360, coupe 3,94 m. Scie colza + plateau tournesol. 40 000 € HT. (1204)
✆ 06 63 88 05 10

Arbo-viti

26 - Vends machine à vendanger 155 ch avec pulvé d'origine TBE - remorque vendange monocoque 6 T freins hydr.
✆ 06 25 01 40 62 ou 04 75 04 89 51

BTP

74 - Vends benne TP 12 m3/25 T, 2 essieux TBE 18 000 € à débattre.
✆ 06 08 53 93 69

Divers

01 - Vends machine à plumer Bayle, 7 disques, 380 volts, bon état, 2200 euros.
✆ 07 80 15 57 32

07 - Vends broyeur Chabas Rotoram démonstration 2022 très bon état broyeur Chabas FS225A 2016 l'un de 2,50 m l'autre 2,25 m tel 06 81 37 64 02.
✆ 06 81 37 64 02

10 - Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

11 - Vends charrue 4 socs réversible sécurité boulon, 4200 €. Vibroflex 15 dents 3.5m,rouleau étoile, 4000 €. Herse étrille 9m, 4000 €. Herse Plate 5 m, 1600 € Tout en bon état, cause retraite.
✆ Tél. : 06 32 33 16 07

26 - Vends charrue Huard trisocs BE, un semoir engrais Vicon 600 kg BE, un tracteur Lantz Bulldog et un petit tracteur Same.
✆ 06 31 41 33 68

21 - Vends tracteur tondeuse. (1306)
✆ 06 86 71 72 18

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1305)
✆ 07 63 10 20 41

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (1202)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends couverture intégrale 2 Ha 40 canne, maïs + combiné alternatif avec semoir 3m + semoir 5 rgs, M.S + Pulvérisateur Berthoud 15M 800L + Déchaumeur à disque 2M 2rgs. -
✆ 06 49 63 22 28

TRICO® JARDIN
TRICO
AEGIS AGRO
RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE
À BASE DE GRAISSE DE MOUTON
• Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
• Protection longue durée jusqu'à 42 jours
250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml
1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L
Utilisation sans CERTIPHYTO
Appelez Romane au 02 31 23 10 13
rbaudin@aegis-agro.fr
STATIONNEMENT INTERDIT
N° AMM : 2180289

26 - Cherche pneu tracteur 9.5-24 demi usé ou les 2, dans dépt. limit. 38-69-07
✆ 06 33 44 14 97

38 - Vends cause retraite vibroculteur 3 m, rototileur 3 m, 4 dents sous-soleuses devant et attelage arrière, cultivateur 3 m, Sulfateuse Tecnoma 1000 l, rampe 12 m, sous-soleuse 5 dents.
✆ 06 42 54 23 91

38 - Vends cause retraite caisses plastiques 13 kg Allibert caisses de mandarines 7, 5 kg.
✆ 06 42 54 23 91

38 - Vends semoir Sky Easydrill, année 2015, 4 mètres, peu servie à voir.
✆ 04 74 83 77 06

38 - Vends pneu occasion Pirelli 580-70-38, 50% d'usure.
✆ 06 01 01 29 85
06 51 25 91 69 HR

38 - Vends herse Quivogne HV6 30 grand dégagement TBE + planteuse superprefer légumes 4 rgs TBE.
✆ 06 25 31 32 26

39 - Vends herse rotative Kuhn 4m avec rouleaux caoutchouc, balayeuse ramasseuse Bugnot, canadien Ebra 3 ou 4M sécurité à ressort.
✆ 06 84 83 19 90 h. repas.

42 - Vends bétaillère Vicon, TBE, 600 L, pdt, blé, volailles, bac à eau 1 000 L.
✆ 06 77 49 05 92

58 - Vends quad 400 cm3, 4x4, à top case, 1600 km, boule d'attelage, 2 places, carte grise, TBE, CT ok, 3500 €. (1301)
✆ 06 74 73 35 54

68 - Vends presse à balle ronde John Deere année 2009. Vends enrubanneuse Mchale automatique 2019 très bon état. Vends transporteur de montagne réform T8 avec auto chargeuse et citerne à lisier avec canon pichon.
✆ 06 78 60 98 43

68 - Vends conditionneuse à yaourts Packinou, vends transporteur WW 102 TDI 180000km très bon état année 2001.
✆ 06 78 60 98 43

69 - Vends tank à lait Japy année 2006 2195 dn2 type CFT 2110D, 4000 euros HT - Herse à chainons - Emousseuses 500 euros - Semoir Sulky SMi 13 rangs à sabot - largeur 2,40 - 500 euros.
✆ 06 03 33 65 60

71 - Vends faucheuse conditionneuse Krone EasyCut, 3.200 cv, herse rotative Kuhn 300, fendeuse de bois, rabot 13 t.
✆ 06 88 96 43 20

Véhicule

Utilitaire

24 - AV Nissan 4X4 king cab de 2006, état correct, carte grise belge, 120 000 km.
✆ 06 80 00 59 33

69 - Vends Renault Kangoo électrique 20 000 km, Citroën Jumpy 3 000 euros, 2 roues complètes 175-13, 4 roues 165-14 pour Berlingo ou autre, 2 pneus 185-65-15.
✆ 06 01 98 73 80

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

88 - Vends Ford Ranger rouge de 2016, 160.000 km diesel automatique, TVA récupérable 20.000 €.
✆ 06 78 26 61 58

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin BR 2025 de + 300 kg et petites bottes de foin MD de prairie naturelle.
✆ 06 23 01 38 77

01 - Vends foin balle rectangulaire 2025 + enrubannage 2025 très bonne qualité.
✆ 06 72 46 26 40
06 08 53 29 43

01 - Vends piquets acacia 2m prix 2.50 €/pièce - Sainte Julie (Ain).
✆ 06 85 94 34 07

38 - Vends foin prairie de montagne du Vercors balle ronde 2024 très bonne qualité 60 euros/T.
✆ 06 25 24 28 76

42 - Producteur vend maïs épis ou ensilage. Livraison possible.
✆ 06 82 29 74 85

69 - Vends P de T monalisa en sac de 25 kg - palette de 25 sacs, oignons, carottes en palox de 400 kg, choux frisé et blanc en palox de 100 pièces.
✆ 06 60 18 89 25

74 - Vends foin 2024 bottes carrées 120 70 stocké sous abri dép. 74. Prix à débattre.
✆ 06 20 32 46 53
06 63 17 50 04

Fourrage

01 - Vends foin 2025 balles rondes 130 ou bottes carrées 120x70x240, récolté en bonnes conditions, prix 70 euro/tonne.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vends foin et enrubannage cause cessation élevage prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

03 - AV foin BR + BC 2024 - foin à litière enruba 2025 - bottes maïs 2024 + paille BC.
✆ 06 14 34 80 39 laisser message

18 - Vends foin bottes rondes et cubiques. (18) Sidiailles. Livraison possible.
✆ 06 65 13 01 56

18 - Vends foin, récolte 2025, très bonne qualité, prairies naturelles et temporaires, en bottes cubiques. Possibilité transport.
✆ 06 10 78 30 21

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

69 - A vendre foin issu prairies naturelles sans rumex et sans chardon.
✆ 06 56 87 11 86

71 - Vends foin 2023, 24 balles rondes et carrés bien récoltés à partir de 40 euros/tonne.
✆ 06 83 48 80 21

Location

Agricole

03 - Location 105 ha libres au 11 nov 26 divisibles éventuellement pour élevage bovin à Thiel-sur-Acolin, Allier.
✆ 06 62 26 14 18

Autres

88 - Loue gîte campagnard au pied de la montagne vosgienne calme/verdoyant 380€/semaine.
✆ 06 19 75 34 83

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

89 - Polyculture élevage recherche salarié CDD possibilité CDI, temps complet, village attractif Avallonnais. (1201)
✆ 06 16 18 10 96

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

38 - ETA disponible pour ensilage herbe, possibilité fauchage.
✆ 06 72 15 40 26

Mariage

07 - Jeune retraité désire rencontrer une dame aimant les balades les choses simples de la vie 06 95 31 46 23
✆ 06 95 31 46 23

Animaux

Bovin

01 - Vends un taureau charolais HBC 25 mois et 2 taureaux de 15 mois. Bonne origine, TGS, prix raisonnable.
✆ 0688766781

03 - Prends bovins en pension.
✆ 06 14 34 80 39 laisser message

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 15 à 18 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1103)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureaux Charolais 16 mois 2 hétéro 1 Homozygote SC HBC Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

38 - Vends 2 taureaux pour saillie Blond d'Aquitaine + balles carrées foin.
✆ 06 70 24 56 64

Vente troupeau montbéliard - Mercredi 1er avril
50 Vaches - 18 génisses pleines - 35 génisses
Animaux visibles à partir de 10h30 - Règlement sur place
Vente sous pli cacheté de 11h à 12h30 - Vente aux enchères à 13h30
EARL LAROCHE SÉLECTION - Le Bouchet 63490 Condat-les-Montboissier
Arnaud SAGNARD : 06.89.88.68.59 (SICAREV)
Mélanie THOLLET: 06.08.76.74.82 (XR REPRO)

42 - Vends vaches Jersiaises, prêtes 4 ans et 3 génisses Jersiaises 1 an. Livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Vends bons taureaux charolais, 1 adulte et 10 de 16-17 mois, bonnes origines.
✆ 06 73 62 68 81

42 - Vends vaches laitières PH cause cessation.
✆ 06 60 28 14 99

42 - Vends 20 taureaux Charolais, 15-16 mois, HBC, vêlage facile et de très bons potentiels de croissance. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureau 3 ans HBC cause consanguinité, origine Roubé. P. Pigoury. (1304)
✆ 06 60 28 76 91

58 - Vends 2 taureaux adultes + taureaux 18 mois inscrits HBC. GAEC MARION, Luzy (1303)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends veaux HBC sain Ataxie. 1 sc, élevage Martin Montigny sur Canne. (1203)
✆ 03 86 50 05 60
06 83 85 43 95

58 - Vends veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01 -
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL très bonnes origines, docilité.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Elevage limousin HBL vend gros veaux reproducteurs dont 1 homozygote polled. Très bonnes origines. TGS indemne IBR-BVD, vacciné FCO MHE DNC. Docilité. Livraison.
✆ 06 82 22 56 77

71 - Vends bon taureau charolais, 30 mois, HBC. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC Élevage Devillard J-C vend gd choix veaux de 15 mois de qualité, dont 1 ss corne et certains vêlage facile + vaches pleines, terme mai juin, TGS, livraison.
✆ 06 18 54 64 88

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

FORAGE EAU GÉOTH
secretariat@forage-eau-geoth.com
02.48.77.00.35
06.29.41.81.12
www.forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces 18600 Sancoins
DEVIS GRATUIT
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Caprin

26 - Vends 20 chevrettes Saanen née en mars 2026 Adherent Capgènes 1200L 39TB 36TP.
✆ 06 46 78 00 72
ou 06 02 11 40 39

26 - Achète chèvres et brebis de réforme.
✆ 06 09 02 61 50

Ovin

69 - Recherche grillage mouton d'occasion, région monts et hauts du lyonnais.
✆ 06 74 27 66 39

Chien

71 - Vends chiots bouvier-bernois, nés le 23/01/2026, portée de 7, non lof, mère n° 2502687430348557, Siret 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

Equin

38 - Achète chevaux de selle demi-trait, doubles poneys et poneys de 4 à 10 ans, paiement comptant.
✆ 06 85 50 94 90

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CVD DELICE

Société civile
Au capital de 150 €
Siège social : 30 rue de Dijon
21470 BRAZEY EN PLAINE
515 091 882 RCS DIJON

L'AGE du 12/03/2026 a décidé de transférer le siège social du 30 rue de Dijon 21470 BRAZEY EN PLAINE à Route d'Esbarres 21470 BRAZEY EN PLAINE à compter du 12/03/2026, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL26022320

MODIFICATIONS MULTIPLES

ROCARD IMMO

SCI au capital de 7 300 €
3 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON n°878 964 006

Aux termes d'une AGE du 02/02/2026, les associés ont décidé de réduire le capital de 7 300€ à 7 045€, par rachat et annulation et de parts.
Il a en outre été constaté la démission de M. Stéphane BOUCHETARD de ses fonctions de cogérant, à compter dudit jour.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis

AL26022354

MODIFICATION DU CAPITAL

LMB

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000
euros porté à 71 370 euros
Siège social : 6 Hameau de Blagny
21190 PULIGNY MONTRACHET
989 587 761 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 20 mars 2026 que le capital social a été augmenté de 69 370 euros par voie d'apport en nature.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à DEUX MILLE EUROS (2000 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX EUROS (71370 €).
POUR AVIS, La Présidente

AL26022442

TRANSFORMATION

SARL MES BONNES COURSES

Au capital de 20 000 euros
Siège social : 12 Rue Du Val de Norges
21490 NORGES LA VILLE
811 947 829 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17/03/2026, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 20 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Rémy OERTLI gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La Société FINROL, SAS, au capital de 67 500euros, ayant son siège social 12 Rue du Val de Norges – 21490 NORGES LA VILLE,immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 452 116 288
Directrice Générale : La Société SIMON OERTLI LOGISTIQUE - SOL, SC, au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 12 Rue du Val de Norges – 21490 NORGES LA VILLE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 488 755 000.
Pour avis, Le Président.

AL26022443

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LA BOUTIQUE DE L'IMMOBILIER

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 2 Place de la Fontaine
21160 PERRIGNY-LES-DIJON
929 451 011 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 Janvier 2026:
Il a été pris acte de la nomination d'un co-gérant, Madame Ingrid GUERIN demeurant 2 Rue de la Fontaine 21160 PERRIGNY-LES-DIJON à compter du 7 Janvier 2026.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL26022448

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de QUETIGNY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Désaffectation et aliénation partielle du chemin rural n°37 dit « chemin du Bois de Pierre »
Par arrêté municipal en date du 23 février 2026, le Maire de Quetigny a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et à l'aliénation partielle du chemin rural n°37 dit « chemin du Bois de Pierre », dans le cadre de la ZAC de l'Ecoparc « Dijon Bourgogne », conformément aux articles L.161-10 et R.161-25 à R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime.
L'enquête publique se déroulera :
- **du lundi 23 mars 2026 au mercredi 8 avril 2026 inclus**
- soit une durée de dix-sept jours consécutifs, à la **mairie de Quetigny – Place Théodore Monod**
- aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie.Les observations pourront être :
- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie
- adressées par écrit à : Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique chemin rural n°37 Mairie de Quetigny – Place Theodore Monod
- remises directement au commissaire enquêteur lors de ses permanences.
Monsieur **Jean-Marc DAURELLE**, désigné commissaire enquêteur, recevra le public en mairie :
- mercredi 25 mars 2026 de 16h à 18h
- vendredi 3 avril 2026 de 9h à 12h
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie.

AL26022139

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A LARREY

Par arrêté préfectoral n° 1864 du 17 mars 2026, est organisée du lundi 13 avril 2026 à 9 h 00 au lundi 18 mai 2026 inclus à 17 h 00, soit 36 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Larrey, d'une puissance de 10,57 MWc, déposée par la société « Boréas ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Larrey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-larrey
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
centrale-photovoltaique-larrey@mail.registre-numerique.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Larrey.
Les observations, propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Larrey située 9 Grande rue 21330 Larrey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 18 mai 2026 avant 17 h 00 à l'adresse suivante :
centrale-photovoltaique-larrey@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-numerique.fr/centrale-photovoltaique-larrey**
pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Bernard MAGNET, Colonel Honoraire de gendarmerie, désigné en qualité de commissaire enquêteur ou Monsieur Daniel MARTIN, Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, se tiendront à la disposition du public : en mairie de Larrey
- Lundi 13 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Lundi 18 mai 2026 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à
Madame Elise ABECASSIS – Boréas – Téléphone : 07 88 25 28 35 ou 03 72 51 06 31 - e.abecassis@boreas.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Larrey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires, Manuelle DUPUY

AL26022380

Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'ESBARRES

Par arrêté préfectoral n° 487, du 10/03/2026, est organisée du jeudi 16 avril 2026 à 14h30 au mardi 19 mai 2026 à 18h00, soit 33 jours consécutifs une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Esbarres, d'une puissance crête de 4,97 MWc, déposée par la société « CPV SUN 40 ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont une étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A du lundi au vendredi sur rendez-vous.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie d'Esbarres, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.democratie-active.fr/ep-pvesbarres/
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie d'Esbarres.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale à la mairie d'Esbarres siège de l'enquête, ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le lundi 19 mai 2026 avant 18h00 à l'adresse suivante :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
ep-pvesbarres@democratie-active.fr
Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :en mairie d'Esbarres aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Jeudi 16 avril 2026 de 14h30 à 17h30
- Samedi 25 avril 2026 de 9h00 à 12h00
- Mardi 5 mai 2026 de 15h00 à 18h00
- Mardi 19 mai 2026 de 15h00 à 18h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Madame Salomé CLUZEL
Société Luxel
Tel : 06 85 04 54 43
s.cluzel@Luxel.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'Esbarres, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,- Manuelle DUPUY

AL26022449

Préfecture de la Côte-d'Or

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

D'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une :
DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LA COMPAGNIE D'EMBOUTEILLAGE ET DE VINIFICATION, POUR UN PROJET D'INSTALLATION DE PRÉPARATION ET CONDITIONNEMENT DE VIN A SAVIGNY-LES-BEAUNE
Par arrêté préfectoral du 20/03/2026 sera ouverte une consultation du public du lundi **13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026** inclus en mairie de Savigny-les-Beaune – 2 rue Vauchey Véry à Savigny-les-Beaune (21420), sur la demande présentée le 1er décembre 2020 et complétée le 26 mars 2021 et le 1er octobre 2025 par la Compagnie d'embouteillage et de vinification dont le siège social est situé 10 rue Jacques Germain à Savigny-les-Beaune (21420), en vue d'obtenir du Préfet de la Côte-d'Or une décision d'enregistrement d'un projet d'installation préparation et conditionnement de vin sur la commune de Savigny-les-Beaune (21420) - 10 rue Jacques Germain.
CONSULTATION DU DOSSIER (du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 inclus)
- sur support papier, en mairie de Savigny-les-Beaune (21420) aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- le lundi de 08h30 à 12h30
- le mercredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le jeudi et le vendredi de 08h30 à 12h30
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30
- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation:
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-lareglementation-environnementale/ICPE/SAVIGNY-LES-BEAUNE
OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC (du lundi 13 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 inclus)
- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de Savigny-les-Beaune (21420), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus
- par voie postale adressées au Préfet : Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex
- par voie électronique à l'adresse mail :
pref-icpe3@cote-dor.gouv.fr
AUTORITÉ COMPÉTENTE
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement.
L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du Code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.
LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général, Denis BRUEL

AL26022475

// DIVERS

Commune d'ARNAY-LE-DUC

APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLU ET INSTAURATION DU DPU

Par délibérations en date du **09 mars 2026** le conseil municipal d'ARNAY-LE-DUC a décidé d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et d'instituer un Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines et à urbaniser du PLU.
Le dossier du PLU ainsi que le plan du DPU approuvés sont tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la DDT de Côte d'Or.
Ces délibérations peuvent être consultées en mairie.

AL26022385

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Liernais : prés, pâtures - Urbanisme : RNU 19 ha 30 a 70 ca 'CHAMPS DU MOULIN' : ZD-0008—0009 - 'LA CIGOGNE' : ZD-0010 - 'PRESDE ZO' : ZH-0027
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14/04/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022459

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CACHABEN

Au capital de 42 075,93 euros
Siège social : 8 Rue George Sand
21300 CHENOVE
417 532 892 RCS DIJON

L'AGE du 31/12/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent SCHIRRER demeurant 22 Rue d'Alsace – 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé chez M.SCHIRRER Laurent, 22 Rue d'Alsace –21121 FONTAINE LES DIJON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe TC de DIJON,en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022359

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/03/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :F.J.F. Holding
Objet social : en France et à l'étranger : - l'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, - la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, l'animation de filiale ; - la gestion technique,commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise ; - les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, - le consulting et la formation ; - la prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés; - l'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers ; - la construction de tous immeubles sur terrain nu ; - l'achat de terrains nus en vue de la construction de tous immeubles. Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements,fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : Lotissement Balcons des Crais - Bâtiment 6 C - Rue Alphonse Daudet 21380 Asnières-lès-Dijon.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ansPrésident : M. Fabien FAISCA, demeurant Lotissement Balcons des Crais - Bâtiment 6 C - Rue Alphonse Daudet 21380 Asnières-lès-Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions, sous quelque forme que ce soit, s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés.En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26022314

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à TROUHANS du 20 février 2026 il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES PLANÇONS
Siège : 1 Rue Malpertuis 21170 TROUHANS
Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural
Capital : 2 000 euros
Gérance : Madame Delphine PAUTHIER, est nommée pour une durée illimitée
Cession de parts : Sont dispensées d'agrément les cessions consenties entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
POUR AVIS, La gérance.

AL26022347

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18/03/2026, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ABH IMMO
Siège social : 19 Rue Prairial - 21300 CHENOVE
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation,aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente ou aliénation à titre onéreux et à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la présente société, et cession à titre exceptionnel desdites participations. Mise à disposition des locaux à titre gratuit.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS du DIJON
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Abdelmalek HADDAD, né le 13 août 1977 à BORDJ BOUARRERIDJ demeurant 19 rue Prairial 21300 CHENOVE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,agrément des associés représentant plus des deux tiers des parts sociales
Pour avis, La Gérance

AL26022407

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mars 2026 il a été constitué une société.
Forme : société civile immobilière (SCI)
Dénomination sociale : **SCI MAISON BARTHOLDI**
Objet social : l'acquisition, la vente, la location et la construction de tous biens immobiliers, l'acquisition et vente de toutes participations de sociétés civiles ou commerciales, l'acquisition et la détention de tous biens meubles, la gestion et l'administration desdits biens mobiliers et immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets, l'octroi de garantie en vue de la souscription de tout emprunt. Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 15 Rue Charles DUMONT - 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Capital social : MILLE (1000) euros divisés en MILLE (1000) parts sociales de 1 (UN) euro chacune
Le gérant : Marc PERRIN, né le 19 décembre 2000 à BRIVE-LA-GAILLARDE, demeurant 18 Rue Quentin – 21000 DIJON de nationalité française, célibataire,
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
- LA SAS APME, Société par actions simplifiées au capital de 1000€, dont le siège se situe 15 Rue Charles Dumont, 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 992 321 513
- LA SAS SALABA, Société par actions simplifiées au capital de 1000€, dont le siège se situe 15 Rue Charles Dumont, 21000 DIJON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 982 375 750
- LA SAS ILAP CAPITAL, Société par actions simplifiées au capital de 1000€, dont le siège se situe 10 Rue Georges Febvret 21110 Longeault-Pluvault, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 995 285 921
- LA SAS WALL & PAPER, Société par actions simplifiées au capital de 1000€, dont le siège se situe 10 Rue Georges Febvret 21110 Longeault-Pluvault, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 995 285 442
Cessions de parts sociales : Toute cession de parts de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale sauf les cessions de parts entre associés, entre conjoints ou partenaires pacsés, ascendants ou descendants des associés.
Immatriculation : RCS de DIJON
Pour avis, Le gérant.

AL26022412

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE-LÈS-DIJON du 18/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : S2BH
Siège social : 11 Boulevard Voltaire, 21000 DIJON
Objet social : La vente à emporter, ambulante et à consommer sur place de boissons,restauration rapide, sandwicherie. Café, brasserie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 500 euros
Gérance : Madame Hélène BOUVET, demeurant 8 Rue François Pompon - 21160 MARSANNAY LA COTE, et Monsieur Steve BRULEZ, demeurant 11 Boulevard Voltaire - 21000 DIJON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL26022413

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 23 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DISTRI PIZZA BOURGOGNE
Siège : 4, Rue des Tilleuls 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 10 000 euros
Objet : le commerce de détail par distributeurs automatiques de produits alimentaires. La restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : société AIP INVESTMENT, SARL au capital de 1 200 000 euros, dont le siège social est 45-47, Rue Paul Bert, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 894 878 156,représentée par gérant, M. Romuald PRETOT.
Directeur général : M. Kévin PAQUIN, demeurant 306, Rue du Bourg 71870 HURIGNY.
Pour avis.

AL26022461

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LOIRE DE GESTION HOTELIERE

Société à responsabilité limitée
au capital de 981 960 euros
Siège social : 35 boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
502 858 400 RCS NEVERS

Par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2026, le siège social a été transféré au 7, Impasse des Varennes - 58000 SAINT-ELOI à compter du jour même.
Pour avis.

AL26022360

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FIOT LE PATIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 136 000 euros
Siège social : 35 Boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
340 214 501 RCS NEVERS

Par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mars 2026, le siège social a été transféré au 7, Impasse des Varennes - 58000 SAINT-ELOI à compter du jour même.
Pour avis.

AL26022361

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

YM MOKONZI BARBER

Au capital de 200 euros
17 rue de la Préfecture
58000 NEVERS
940 342 240 RCS NEVERS

Le 09/03/2026, l'Assemblée Générale a nommé Président Monsieur Martin Mateus José demeurant 15 bis rue de la Taille 58000 NEVERS en remplacement de Monsieur Yoann MACAJONLE démissionnaire à effet du 15/10/2025.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26022430

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE MODIFICATIONS

SCI TREPKA-BOGUET

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 1, Route de Sainte Baudière
58180 MARZY
434 617 528 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 17/02/2026, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Dénomination sociale :
Ancienne mention : SCI TM
Nouvelle mention : SCI TREPKA-BOGUET
Co-Gérance :
Anciennes mentions : M. Daniel TREPKA et M. Luca MARANGON
Nouvelles mentions : M. Daniel TREPKA et Mme Christine BOGUET dt ensemble à MARZY (58) – 1, Route de Sainte Baudière

AL26022460

MODIFICATION DU CAPITAL

GIMS LOCATION

SAS au capital de 100 €
Porté à 155 350 €
Siège social : 2, Place du Commandant Boidot
58500 CLAMECY
995 338 357 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 23/02/2026 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée :
Capital social :
Ancienne mention : 100 €
Nouvelle mention : 155 350 €

AL26022466

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SSP en date du 26/02/2026, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 02/03/2026, dossier 2026 00003528 référence 5804P01 2026 A 00121.
VENDEUR : Jean-François LEVEQUE et Madame Madeleine LEVEQUE,demeurant ensemble à Guérigny, Nièvre,8, rue du Plouéau, nés savoir :
-Madame à Alger, Algérie, le 16 janvier 1962
-Monsieur à Romorantin-Lanthenay, Loir-et-Cher, le 28 août 1960
ACQUEREUR : la société TOM SOLO, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social à Guerigny, Nièvre, 40, Grande rue, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 999 825 185
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce d'alimentation générale,exploité à titre d'unique établissement principal et situé au 40 Grande Rue - 58130Guérigny pour lequel le Cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 390 784 056 et identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET 390784 056 00017 (code NAF 47.29Z – Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé)
PRIX : 73 000 euros
JOUISSANCE : 02/02/2026
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS, 3 rue du Bengy, dans les10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL26022438

Christophe ROBERT,
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT Notaire à NEVERS, le 10 mars 2026, enregistré au SPFE NIEVRE, le 13 mars 2026, Dossier 2026 00004417, référence 5804P01 2026 00157,
A été cédé un fonds de commerce par BEAUSEJOUR, société par actions simplifiée, dont le siège est à NEVERS (58000) 5bis, rue Saint Gildard, identifiée au SIREN sous le numéro 853.247.799 et immatriculée au RCS NEVERS,
Au profit de
BETHEL, société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège est à NEVERS (58000) 5 bis, rue Saint Gildard, identifiée au SIREN sous le numéro 990.857.088 et immatriculée au RCS de NEVERS,
Un fonds de commerce d'HOTEL CHAMBRES MEUBLEES exploité à NEVERS (58000), 5bis, rue Saint Gildard, connu sous le nom commercial HOTEL BEAUSEJOUR, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 853 247 799.
PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE : jour de la signature.
PRIX : CENT DIX MILLE EUROS (110.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour QUATRE-VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), et au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Etude de Me ROBERT, Notaire à NEVERS, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le Notaire.

AL26022447

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 04/03/2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 16/03/2026, Dossier 2026 00004465 référence 5804P01 2026 A 00164, la société TRANSPORTS RESSAT, SAS au capital de 189 000 € ayant son siège social à LANGERON (58) – 16, rue des Craies, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 482 066 487 a cédé à la société TR GARAGE, SAS au capital de 50 000 € ayant son siège social à LANGERON (58) – 16, rue des Craies, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 993 619 808 une branche d'activité d'entretien et réparation de tous types de véhicules automobiles dépendant du fonds de commerce de transports routiers de marchandises sis et exploité à LANGERON (58) – 16, rue des Craies, moyennant le prix principal de 72 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 5 janvier 2026.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège de la branche d'activité cédée.

AL26022467

// DIVERS

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 8 mars 2004, Madame Marie Thérèse CONDAMINE, en son vivant retraitée, ayant demeuré à NEVERS(58000) 4 résidence des Eduens, née à MAGNY COURS (58470) le31 mai 1934, célibataire, décédée à LA CHARITE SUR LOIRE(58400) le 18 Juillet 2025, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Frédéric MARTINEZ, Notaire au sein de la SELARL JOUMIER-ROUSTIC-MARTINEZ, titulaire d'un Office Notarial à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58240) 34 avenue du Général de Gaulle, suivant procès-verbal en date du 17décembre 2025, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 19 décembre 2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, sont à former à l'office Notarial JOUMIER-ROUSTIC-MARTINEZ, situé à SAINT PIERRE LEMOUTIER (58240) 34 avenue du Général de Gaulle.
POUR AVIS, Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL26022382

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Varennes-Vauzelles (58) – avec bâti d'exploitation : 3 ha 11 a 46 ca 'BOULORGES' : AD-0109 - 'LE GRAND PRE' : ZD-0164
Cmne de Brassy (58) 20 ha 29 a 00 ca 'LE TALBOIS' : C-1167—1170—1172—1173—1174 - 'LE TROUSSET' : C-1573—1574—1575—1576 - 'L HUIS GUYOLLOT' : C-1494—1495—1496 - 'LE CLOISEAU' : C-1570—1571 - 'LE HAUT DU MONT' : C-1401—1402 - 'LA PRAIRIE' : C-1701—1702 - 'MEULOIS' : C-1536 Et par extension
Cmne de Gâcogne (58) 70 a 60 ca 'LES FONTENOTTES' : B-0751—0752 – bien loué
Cmne de Saint-Parize-en-Viry (58) 3 ha 13 a 35 ca 'LA BRUYERE' : B-0195—0196
Cmne de Crux-la-Ville (58) 1 ha 06 a 20 ca 'LES FRETAIS' : G-0327 - 'LES GOUTTES' : ZO-0001—0010 - 'LES CHAMPS BOURG' : ZO-0096
Cmne de Prémery (58) 3 ha 47 a 66 ca 'LA TREMBLEE' : E-0428 - 'LES PRES PALOU' : E-0409 et par extension Cmne de Sichamps (58) 3 ha 47 a 30 ca 'LES TREMBLES' : B-0064—0065
Cmne de Larochemillay (58) 42 ha 08 a 77 ca 'PRE MARIETTE' : A-0278 - 'L OUCHE DU PLONGEON' : A-0380—0381 - 'LE CHAMP DE BEUVRAY' : A-0375—0376—0377—0378—0379 - '0003 RTE DE PIERREFITTE' : A-0387 - 'LA FORGE' : A-0383—0384—0385—0386—0388—0389—0390—0391—0392 - 'LA GRANDE PLACE' : A-0431—0432—0433 - 'LES PRAIES' : A-0402 - 'CHAMP MARCEAU' : A-0371—0372—0373—0374 - 'LE CHAMP DE LA PIERRE' : A-0419—0421—0428 et par extension Cmne de Poil (58) 97 ha 43 a 85 ca 'DOMAINE DE PIERREFITE' : A-0093—0094—0095—0096—0097—0098—0099—0100—0101—0102—0103—0104 - 'PIERREFITE' : A-0014—0015—0016—0017—0018—0019—0020—0021—0022—0023—0024—0027—0028—0029—0030—0031—0085—0086—0087—0088—0089—0090—0091—0092—0130 - 'PRESDE LA FORGE' : A-0009—0010—0011—0012—0013 - 'LA BRULE' : A-0056—0057 - 'LE BOIS DE CHANAUX' : A-0033—0034—0035—0036—0037—0133 - 'LA BRULE DE LA FORGE' : A-0008 - 'LE CHAMP CLAVE' : A-0081—0082—0084 - 'LES HATES' : A-0080—0135 - 'LA GRANDE BRULE' : A-0058 - 'LE QUART DU BOIS' : A-0076—0077 - 'LE CHAMP LONG' : A-0001 - 'LES LANCES' : A-0038 - 'LE HAUT DU BRIEUX' : A-0105 – Bien libre et loué – avec bâti
Cmne de Metz-le-Comte (58) 37 ha 00 a 32 ca 'BOISDES CERISIERS' : A-1117 - 'BOISMORIN' : ZH-0112 et par extension Cmne de Teigny (58) 25 ha 51 a 00 ca 'BOISDE LA VIGNOTTE' : A-0060
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/04/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022433

Notaires

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes à
La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 08/07/2008, M.Jacques BOISSEAU, Retraité, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (58290) 5 place Louis Lepère - EHPAD Sud-Morvan, né à SAINT-MAURICE (94410), le 09/10/1930, veuf de Mme Micheline Andrée MINTIENS, décédé à NEVERS (58000) le 07/11/2018, a consenti un legs universel.

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

HOLDINOX - RCS Nevers 509 658 365 - détenir des participations financières dans des sociétés exerçant une activité commerciale, artisanale, industrielle, libérale,agricole ou financière et de gérer ce portefeuille de titres-3 rue des Champs Pacaud 58000 Nevers. Jugement en date du16/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif. Le Greffier

AL26022414

TOGNON Benjamin - RCS Nevers 838 020 477 - plaques de plâtre, isolation, peinture intérieure, revêtements de sols et murs, pose de cuisines et salles de bains, pose de menuiserie, plâtrerie ; petits travaux de bricolage dits hommes toutes mains ; nettoyage ; petit déménagement ;débarras ; entretien espaces verts ; aménagements extérieurs-8 b rue Jules Gues de Vernuche 58640 Varennes-Vauzelles.Jugement en date du 16/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022415

TOLERIE MODERNE - RCS Nevers 581 881 026 - tôlerie,emboutissage, petite chaudronnerie. chaudronnerie industrielle - sablage - métallisation - serrurerie industrielle - mécanique générale - traitement de surface -peinture industrielle - tout travail dès métaux - découpe laser - poinçonnage - pliage - négoce en gros ou au détail d'appareils et fournitures pour plomberie et chauffage,d'appareils et matériels chaudronnés, de machines et équipements industriels pour le commerce et les services,négoce en gros ou au détail d'appareils électroménager,électriques et électroniques divers et de radiotélévision auprès des entreprises, collectivités ou particuliers - 3rue des Champs Pacaud 58000 Nevers. Jugement en date du16/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022416

MOUTHE Fabien EIRL - plâterie-peinture - 19 rue Jean Moulin58260 La Machine. Jugement en date du 16/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022417

GREGORY JOASSARD Grégory - RCS Nevers 884 655 416 - marché,vide grenier, brocante, internet - 7 place Saint-Laurent58000 Nevers. Jugement en date du 16/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022418

MONSIEUR CONCEPT STORE - RCS Nevers 907 756 522 - vente de vêtements chaussures chapeaux et de tous accessoires et équipements de la personne; vente de bijoux maroquinerie produits de beauté objets de décoration - 22 rue de la République 58300 Decize. Jugement en date du 16/03/2026prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022419

LARA - RCS Nevers 798 797 650 - le bucheronnage, façonnage,abattage, élagage et débroussaillage de bois - 4 boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers. Jugement en date du 16/03/2026prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022420

VALCANA - RCS Nevers 910 492 396 - exploitation d'un fonds de commerce d'habillement, de décoration, d'accessoires de mode, en sédentaire et,ou brocantes, par correspondance ou en ligne - 8 rue de la Pelleterie 58000 Nevers. Jugement en date du 16/03/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26022421

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé de la SCP dénommée «Sylvie GUYARD et Denis BLOIN, Notaires», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) 3 rue Saint Goar, B.P. 14, le 10/03/2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN, Notaire à CHATILLON-EN-BAZOIS,référence CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022446

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 4/06/2024, Mr Maurice BERTHELOT célibataire, demeurant à SEMELAY (58) le chalet, né à SEMELAY (58) le 16/08/1928, décédé à AUTUN (71) le 29/11/2025, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 28/01/2026 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire le 02/02/2026.
Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022469

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL PHILIPPE GUILLODAT

Société civile en liquidation
Au capital de 443 400 €
Siège social : Briet
58340 CERCY LA TOUR
RCS NEVERS – 429 922 669

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2026, l'associé unique de l'EARL PHILIPPE GUILLODAT a décidé la dissolution de la société à compter de cette même date.
M. Philippe GUILLODAT, demeurant Champ de la Croix 58300 COSSAYE, est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à M. Philippe GUILLODAT, Champ de La Croix 58300 COSSAYE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, Le liquidateur.

AL26022423

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ABRASIVE-POWDERS SAS

SAS au capital social de 2.400,00 euros
Siège social : 5, Chemin de Chaumigny
Chaumigny
58340 Saint-Gratien-Savigny
RCS Nevers 980 952 188

Par ASSP du 15.12.2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Maxime SANDOZ DIT BRAGARD,demeurant 6, Chemin de Chaumigny- Chaumigny - 58340 Saint-Gratien-Savigny, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 6, Chemin de Chaumigny -Chaumigny - 58340 Saint-Gratien-Savigny.
Mention sera faite au RCS de Nevers .
Pour avis.

AL26022432

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI AZEL IMMO

SCI en liquidation
Au capital de 100 €
Siège Social : 18, rue des Chauvelles
Logement n° 12
58000 NEVERS
910 914 167 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 10/12/2025 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Julian FREBY et Mme Magali FREBY dt ensemble à FREJUS (83) – Domaine de la Chapelle – 481, avenue François Nicolaï de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL26022465

// CONSTITUTION

CREALEX

Me Matthieu TOUZET
6 rue Pelvoysin - 18000 BOURGES
02 48 68 51 78
contact@crealex-avocats.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, de la Société SCI MYV P, société civile au capital de 500 €, dont le siège est à SAINT-PERE (58200), 31 Rue du 11 Novembre, ayant pour objet : L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court, moyen ou à long terme de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toutes natures, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque et à titre accessoire et exceptionnel la vente de ces biens et droits immobiliers; La construction, l'extension, la réfection, la rénovation, l'aménagement, la réhabilitation de tous immeubles à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte ;La réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers
Elle sera immatriculée au R.C.S. de NEVERS.
Le Gérant est Monsieur Quentin PIOCHON, demeurant à SAINT-PERE (58200), 31 rue du 11 Novembre
Les parts sociales librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

AL26022308

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés signé électroniquement en date du 13 mars 2026, Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA FERME DE LA BELLE CATHERINE
Siège : NANNAY (58350), 8 Rue de la Belle Catherine
Durée : 99 ans
Objet : L'exploitation agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime, notamment l'activité de maraîchage, l'apiculture, la culture de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), la culture de la vigne et la production de raisins, la cueillette et la récolte de plantes sauvages dans le respect de la réglementation en vigueur, ainsi que l'élevage d'animaux de ferme, notamment de volailles, de porcs et,le cas échéant, d'autres espèces telles que l'autruche
Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Fabrice, René PILARD, Demeurant 67 Rue de Croulebarbe 75013 PARIS en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire
Les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant sont soumises à agrément obtenu que par une décision collective unanime des associés.
POUR AVIS, La gérance.

AL26022352

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (Nièvre), 1, rue Saint-Martin, en date du 16 mars 2026, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : HB05.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 5, rue Vauban, 58000 Nevers.
Objet : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et exceptionnellement vente, mise à disposition à titre gratuit aux associés de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 274 400,00 euros.
Cession de parts et agrément : Cessions libres entre associés, ascendants ou descendants desdits associés, toutes les autres cessions soumises à l'agrément des 2/3 en AGE.
Gérant : Madame Christine HUBERT-BRIERRE, demeurant 5, rue Vauban, 58000 NEVERS.
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis, le notaire

AL26022396

Comptafrance
04 70 46 35 77 - moulins@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

LA MARINE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 Quai de la Jonction
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à FLEURY SUR LOIRE du 12/03/2026, constitution de la Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle :
Dénomination sociale : LA MARINE
Siège social : 10 Quai de la Jonction, 58000 NEVERS
Objet social : Café, débit de boissons, restaurant, vente de vins à emporter
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 500 euros (apports en numéraire)
Gérance : Madame Anne-Sophie JOLIVOT, demeurant 2bis Route de Saint Parize 58240 FLEURY SUR LOIRE.
Dépôt RCS NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26022411

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous Signature électronique en date du 18.03.2026, constitution d'une SARL à associé unique dénommée ELECTRO B, au capital de 500 €, d'une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS, dont le siège social est 19 rue Grande Rue 58500 BILLY SUR OISY.
La Société a pour objet en France, en Europe et à l'Etranger, par tous moyens: en ligne, en magasin, sur foires et salons : l'achat, vente, distribution, commerce, en gros, demi-gros et au détail et livraison de tous produits, marchandises, matériels, équipements notamment dans le domaine de l'électroménager, du multimédia mais aussi de jeux de société, de cartes de jeux de collection, de goodies, figurines et accessoires, de tous articles pour le jardin, la maison et le bricolage, de tous produits non réglementés ainsi tous produits alimentaires secs et hors frais, non périssables, biens de consommation (produits finis et sans transformation) et boissons dont la teneur en alcool est inférieure ou égale à 18° ; la conception, la modélisation et la fabrication d'objets par impression 3D notamment en matériaux plastiques et polymères pour les particuliers, la vente, la distribution et la commercialisation des produits issus de l'impression 3D, l'achat, la vente et la distribution de consommables et équipements liés à l'impression 3D (filaments, résines, pièces, accessoires…).. et plus généralement, toutes prestations en lien avec cette activité.
Gérance : M. Paul BECLIN, dt 19 rue Grande Rue 58500 BILLY SUR OISY.
Pour avis, la Gérance

AL26022428

AVIS DE CONSTITUTION (MODIFICATION)

Par annonces des 27 janvier et 27 février 2026 les avis de constitution ont été publiés.
Le présent avis n'a pour effet que de modifier le siège social de la société.
Ainsi, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 9 janvier 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination sociale : SAS LES COPAINS
Capital social : 1000,00 € divisé en 10 actions de 100 €.
Objet social : restauration brasserie traiteur
Siège social : 5 rue Saint Didier 58000 NEVERS
Durée : 99 années
Les associés n'ont effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 1000 €.
Présidence : Monsieur Rodolphe BLONDEAU, de nationalité française, né le 31 octobre1976 à MOULINS (03), demeurant à 5 rue Saint Didier 58000 NEVERS
Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL26022431

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AMBIANCE RÉSINE
Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Capital : 500 euros
Siège social : 3 le Petit Désert, 58200 Alligny-Cosne
Objet : La réalisation de tous travaux de revêtements de sols et murs, notamment en résine, moquette de pierre, résine décorative, industrielle et technique ; la préparation de supports, application de systèmes résine, étanchéité et finitions ; la vente de produits liés à l'activité ; la formation professionnelle, démonstration et accompagnement dans le domaine des revêtements ; la création et exploitation de showroom ; et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Durée : 99 ans
Président : Richard David, demeurant 3 le Petit Désert, 58200 Alligny-Cosne
Directeur Général : Richard Séverine, demeurant 3 le Petit Désert, 58200 Alligny-Cosne
Immatriculation : au RCS de Nevers

AL26022451

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

DOMAINE PAGNIER

Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 36 700,00 euros
Siège social : 2 avenue Sébastien Rigout
89700 BERU
752 878 827 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2026, la collectivité des associés a :
- Réduit le capital social de la société de 16 700 € le portant à 20 000 €
- Augmenté le capital social de la société de 16600 € le portant à 36 600 €
- Nommé Mme Pauline LIEVIN et M. Michaël BUTHIER, demeurant ensemble à AUXERRE (89000), la Borde, 17 rue des Larrez, aux fonctions de gérant.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 1er février 2026.
Pour avis, la gérance.

AL26022172

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL PETIT PATRICE

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 96 700,00 euros
Siège social : 25 rue Haute
89160 VILLIERS-LES-HAUTS
481 675 080 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31décembre 2025 :
- A décidé de proroger la durée de la société de 24 années, reportant ainsi son terme au 7 avril 2079
- A nommé Mme Francine THIERRY épouse PETIT, demeurant VILLIERS-LES-HAUTS (89160) 25 rue Haute, aux fonctions de gérant, pour une durée non limitée
- A décidé de transformer l'exploitation agricole à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole dénommé GFA PETIT PATRICE ET FRANCINE.
À compter du 31 décembre 2025, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : GFA PETIT PATRICE ET FRANCINE.
Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole.
Capital social : 96 700 €.
Siège social : 25 rue Haute – 89160 VILLIERS-LES-HAUTS.
Durée : Jusqu'au 7 avril 2079.
Gérants : Mme Francine THIERRY épouse PETIT et M. Patrice PETIT demeurant ensemble à VILLIERS-LES-HAUTS (89160) 25 rue Haute.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas autres que les cessions entre associés ou aux descendants d'un associé.
Pour avis, la gérance

AL26022282

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA LES HORSES PATURES

CAPITAL SOCIAL : 500,00 euros
SIEGE SOCIAL : 6 rue des Ecoles
89400 EPINEAU-LES-VOVES
RCS SENS 434 057 063

Par AGE du 25/02/2026 avec effet rétroactif au 31/12/2025, les associés ont augmenté le capital social par apport en numéraire et modifié la gérance.
Anciennes mentions :
Capital social : 500,00 euros
Gérance : M. Olivier BERTHON
Nouvelles mentions :
Capital social : 510,00 euros
Gérance : M. Amaury BERTHON demeurant VALRAVILLON (89113) NEUILLY, 40 Grande rue
Pour avis, la gérance.

AL26022357

// GÉRANCE

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

ANNONCES LÉGALES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAUNOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,le 16 mars 2026, enregistré au SPFE de l'Yonne (89), le 18 mars 2026, sous les références 8904P01 2026N 00368,
A été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée LECONTE FLEURS, dont le siège est à TOUCY (89), 32 boulevard Pierre Larousse, identifiée au SIREN sous le numéro 538154113 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
A :
La Société dénommée L'ATELIER DE CYRILLE, dont le siège est à TOUCY (89),32 boulevard Pierre Larousse, identifiée au SIREN sous le numéro 100793082 et immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Désignation du fonds : fonds de commerce de fleuriste, décoration florale, fleurs naturelles et séchées sis à TOUCY (Yonne) 32 Boulevard Pierre Larousse, connu sous le nom commercial LECONTE FLEURS.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65 000,00 EUR)
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022437

// DIVERS

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance en date du 18 février 2026 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 5 avenue Lucien Cornet - 89100 SENS, avec pour mission de prendre toutes les mesures au rétablissement du fonctionnement normal de la copropriété.
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON - BORTOLUS, 12rue du Ravelin 10000 TROYES dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois
L'Administrateur Provisoire

AL26022401

LEXCO NOTAIRES
SOCIÉTÉ D'EXERCICE LIBÉRAL
A RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE NOTAIRES
Au capital social de 300.000 Euros
Siège social : 43 B avenue de la Sablière
21200 BEAUNE
851 741 843 RCS DIJON

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testaments olographes en date du 25 décembre 2015 et 17 décembre 2019,
Monsieur Didier Maurice José BUSSY, en son vivant retraité,demeurant à AUXERRE (89000) 7 avenue de Lattre de Tassigny Lilas Amandier.
Né à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015),le 24 janvier 1958.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 12 novembre 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Eric PIESVAUX,Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « LEXCO - NOTAIRES », titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 43B, avenue de la Sablière et d'un bureau annexe à POUILLY-EN-AUXOIS, 73 avenue Général de Gaulle et d'un bureau annexe à LIERNAIS 11 rue de la Guette,le 03 février 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : SELARL Sylvie LELIEVRE, notaire à Avallon89200, référence CRPCEN : 089099, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022424

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique BETREMIEUX, à APPOIGNY (Yonne), le 19mars 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Fabrice Bruno VIALATTE, retraité et de Madame Véronique Chantal Laurence DEBONNE, retraitée, demeurant ensemble à GURGY (89250) 9 grande rue.
Marié à la mairie de GURGY (89250) le 25 juillet 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal Judiciaire.
Pour insertion, Le notaire.

AL26022440

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Eddy GONZALEZ – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 38 rue Camelinat 89270 Mailly-la-Ville (alimentation générale). SIREN 794612655. CIP 5059. Date de cessation des paiements : 11/08/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022362

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS CAFE DE LA GARE 12 avenue de la Gare 89270 Vermenton (Café bar snack). SIREN 905158861. CIP 5062. Date de cessation des paiements : 01/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022363

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS FRS TRAVAUX FORESTIERS 1 route de Vézinnes 89700 Dannemoine (travaux forestiers). SIREN 979155363. CIP 5060. Date de cessation des paiements : 01/03/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022364

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl VENELEC 9 rue du Couvent 89520 Sougères-en-Puisaye (électricité générale). SIREN 795401439. CIP 5061. Date de cessation des paiements : 01/03/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022365

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Nicolas Adrien Georges DALLE – ENTREPRENEUR INDIVIDUEL - 10 rue Bouchardat 89440 L'Isle-sur-Serein (pizzeria). SIREN 929231777. CIP 5063. Date de cessation des paiements : 16/03/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022366

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl LES CAPRICES DE LALIE 7 place du Champ de Foire 89520 Lainsecq (bar à vin). SIREN 913188041. CIP 5064. Date de cessation des paiements : 08/11/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022367

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sci SCI DU LAVOIR 20 Grande Rue 89360 Villiers-Vineux (Location d'immeubles). RCS Auxerre 510072978. CIP 5027. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26022368

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS Ventexpert Immobilier 9 place du Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 823307442. CIP 4702.

AL26022369

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl ALYA 2 place du Général de Gaulle 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 423469527. CIP 4635.

AL26022370

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl AUTOSTAR 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 902114602. CIP 4951.

AL26022371

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Linda BOUHAMOUM LEKHAL 13 Boulevard du 11 novembre 89000 Auxerre. RCS Auxerre 879407930. CIP 4952.

AL26022372

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS LE DÉLICE 47 Rue Marcel Dassault CX 92514 92100 Boulogne-Billancourt. RCS Auxerre 877617118. CIP 4954.

AL26022373

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Anthony HOFF 467 les Rousseaux 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye. RCS Auxerre 948310065. CIP 4916.

AL26022374

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Monsieur Salvator DI MALTA 15 Avenue du Chateau 89000 Saint Georges sur Baulche. RCS Auxerre 799919675. CIP 4921.

AL26022375

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique OMNISTRAIN 49 Bd Vivier Merle 69003 LYON. RCS Auxerre 912358082. CIP 4899.

AL26022376

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de Madame Emilie GROETZINGER 24 Rue du Faubourg Saint-Martin 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 834647372. CIP 4884.

AL26022377

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de la SAS à associé unique BARBECUE SUR L'EAU 4 rue des Mariniers 89470 Monéteau. RCS Auxerre 910295856. CIP 4922.

AL26022378

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 16/03/2026 prenant acte de l'arrêt de la Cour d'Appel du 11/02/2026 infirmant le jugement d'ouverture de la procédure de redressement judiciaire ouverte au profit de la SAS à associé unique CONSTRUCTIONS MONTOISES 3 Rue du 8 Mai 1945 89250 Mont-Saint-Sulpice (RCS Auxerre 894521582. CIP 4953) et mettant fin à la procédure.

AL26022379

Jugement du tribunal de commerce de Blois du 06 Mars 2026 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS à associé unique GROUPE DE SECURITE ET DE PROTECTION AUXERROIS 105, Rue des Mignottes 89000 Auxerre (gardiennage/ RCS BLOIS 884.952.896. Date de cessation des paiements le 15 Février 2026. Les créances sont à déposer entre les mains du mandataire judiciaire : Maître Hubert LAVALLART 12, place Jean-Jaurès - 41000 Blois, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022403

Jugement du tribunal des activités économiques de Nanterre du 20 février 2026 prononçant la clôture du plan de sauvegarde accélérée de la SA EMEIS 1 Rue Marpa Treigny 89520 Treigny Perreuse Saint Colombe (maison de retraite) RCS PARIS 401.251.566. Désignant la SELARL AJRS, prise en la personne de Maître Thibaut Martinat 3 AVENUE DE MADRID 92200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de mandataire ad litem. Maintenant la SCP BTSG², prise en la personne de Maître Marc Sénéchal 15 PL DE L'HOTEL DE VILLE 92200 NEUILLY SUR SEINE et la SELARL C.BASSE, prise en la personne de Maître Christophe Basse 171 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de mandataires judiciaires pendant le temps nécessaire à la vérification des créances.

AL26022404

Jugement du tribunal des activités économiques de Nanterre du 06/11/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la Sàrl ELYMO 28 rue Lucile Cormier 89130 TOUCY. RCS NANTERRE 348.305.137

AL26022405

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 23/03/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SA à directoire et conseil de surveillance J.P. GRUHIER 4 rue des Terres de Soulangy 89700 Tonnerre (fabrication de mobiliers). RCS Auxerre 427220736. CIP 5028. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26022458

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/03/2026, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :LE GOFF CORBEL
Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Siège social :13 RUE DES PONTS NEUFS GRANDCHAMP 89120 Charny Orée de Puisaye.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. LE GOFF CORENTIN, demeurant 13 RUE DES PONTS NEUFS GRANDCHAMP 89120 Charny Orée de Puisaye, M. CORBEL GWENNOLE, demeurant 109 BIS RUE DE VERDUN 29200 Brest.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL26022388

Notaires

LEXCO NOTAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Camille SAUVADET-PERRIAU,Notaire associé de la SELARL LEXCO - NOTAIRES, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B avenue de la Sablière, avec bureau annexes à POUILLY EN AUXOIS (21320),73 avenue Général de Gaulle et à LIERNAIS (21430) 11 rue de la Guette, le 16 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle)de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination : SOFIETTE.
Siège social : CHAMPS-SUR-YONNE (89290), 9 route de Toussac.
Durée de 99 années
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérance : Madame Marine BIGORRE et Monsieur Nikola RUSEV,demeurant à CHAMPS-SUR-YONNE (89290) 9 route de Toussac.
La société sera immatriculée au RNE et au RCS de AUXERRE.
Pour avis, Le notaire.

AL26022398

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2026, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : EARL COQUILLE LOÏC.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 7 500 €.
Siège social : 11 rue du Loge - 89160 SENNEVOY-LE-BAS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 7 500 €.
Gérant : M. Loïc COQUILLE demeurant 11 rue du Loge - 89160 SENNEVOY-LE-BAS.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, la gérance.

AL26022402

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20 mars 2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TM TAXIS
Nom commercial: TM TAXIS
Objet social: Transport sanitaire de personnes et petits colis Toute activité de taxi
Siège social : 8 Impasse des Iris 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Président : Monsieur Tarik MAZOUZ, demeurant 8 Impasse des Iris 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement sous réserve d'agrément
Immatriculation RCS SENS

AL26022455

Notaires

SELARL ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS
Notaires associés à SAINT-FLORENTIN (89600)
26, rue Dilo

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 13 juillet 2021, Madame Jacqueline Laure COTANT, en son vivant Retraitée, ayant demeuré à SAINT-FLORENTIN (89600), 3,impasse Georges Clémenceau, résidence EHPAD Les Hortensias,Née à VIERZON (18100), le 10 mai 1934.Veuve de Monsieur Jean Louis MILLOT, et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à SAINT-FLORENTIN(89600), le 23 janvier 2026 a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif reçu parMaître Julien MILLARD, Notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), 26rue Dilo, référence CRPCEN89017, le 19 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions à l'exercice de ses droits pourront être formées par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL26022441

Maître Alexandre GUILPAIN,
Notaire associé à TONNERRE (89700),
6 rue Saint Nicolas

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 21 décembre 2017, Madame Andrée Florentine Ernestine BLAVIER, née à CLAMECY, le 19 juillet1929, demeurant à ANCY LE FRANC (89160), 19 Bis rue du collège, Rés. Les Fontenottes, veuve de Monsieur Bruno Charles Claude BENOIT, décédée à ANCY LE FRANC, le 09 décembre 2025, a institué un légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Alexandre GUILPAIN, suivant procès-verbal en date du 21 mars 2026.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Alexandre GUILPAIN, notaire à TONNERRE, 6rue Saint-Nicolas, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure de l'envoi en possession.
Pour avis.

AL26022445

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARCY SUR CURE – terre - 6 a 06 ca - 'LA TERRE DU VALLOT' : ZO – 0042 – zonage : zone N du PLU.
BUSSY EN OTHE - terre - fonds occupé - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les parcelles qu'il exploite, la SAFER attribuera les biens à un bailleur afin de le maintenir en place - 10 ha 32 a 39 ca - 'SOUSLES GARENNES' : ZC – 0079 – 0081 - 0082 - 'LA CROIX DE L ORME' : ZD - 0094 - 'LES LONGUES HATES' : ZH - 0080 - 'LE FEU DE JOIE' : ZP - 0046 - 'HAUTDU VAU PINSON' : ZR - 0044 - 'MILLE BILLES' : ZS – 0103 - 0112 - 'CHAMP BONNIN' : ZS - 0191 - zonage : zones A et AU du PLU
DIXMONT – terre - 13 a 40 ca - 'PORTE SAINT-GERVAIS' : YA – 0035 – zonage : zone N du PLU.
MONTHOLON - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie - l'exploitant sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les parcelles qu'il exploite, la SAFER attribuera les biens à un bailleur afin de le maintenir en place - 1 ha 71 a 40 ca - 'LES FOURNEAUX' : B - 0565 - 0566 - 'CHERCHE CHAUD' : B - 2180 - ZE-0011—0201 - 'LES GRANDS OURDONS' : H – 0056 – 0058 - 0059 - 'SUR VAU DE BUSE' : ZC - 0049 - 'LE BAS DE ROGER' : ZC - 0101 - 'LES PRES D EN BAS' : ZE - 0152 - zonage : zones A et N du PLU
MONTHOLON – lande – 0 ha 10 a 10 ca - 'SUR VAU DE BUSE' : ZC - 0048 - zonage : zone N du PLU
LINDRY – terre – fonds occupé - l'exploitant sera prioritaire à l'attribution. Si ce dernier ne souhaite pas acquérir la parcelle qu'il exploite, la SAFER attribuera les parcelles à un bailleur afin de le maintenir en place - 96 a 40 ca - 'BOISROLLIN' : ZD - 0241 - zonage : zone A du PLU
SAINT BRIS LE VINEUX – bois taillis et terres occupées, en partie en appellation - 12 ha 98 a 33 ca - 'LE COURT VIT' : YC - 0104 - 'VRILLOTTE' : YC - 0112 - 'LES VAUX DE VILLIERS' : ZD - 0070 - 'VALLEE DE BEAUVOIR' : ZH - 0005 - 'LES ALLETS' : ZI - 0016 – zonage : zones A et N du PLU.
VERON – terre - 16 a 98 ca - 'LES JUSTICES' : ZH – 0134 – 0139 – zonage : zone N du PLU.
VILLENEUVE LA GUYARD – terres libres après récolte 2026 - 6 ha 46 a 73 ca - 'LA CORVEE' : X – 0286 – 0357 – 0416 – zonage : zones A et U/A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/04/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022454

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE de la société SCI PLAINE DES SABLONS,société civile immobilière au capital de 92 993,90€ ayant son siège social 30 Rue Jossey 89100SENS immatriculée au RCS de SENS sous le n°350 242 681 réunie le 31/01/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Rudy CHOQUET demeurant 30 Rue Jossey 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est 30 Rue Jossey 89100SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS.

AL26022344

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO de la société SCI PLAINE DES SABLONS,société civile immobilière en cours de liquidation au capital de 92 993,90 euros dont le siège social et le siège de liquidation sont situés 30 Rue Jossey 89100 SENS immatriculée au RCS de SENS sous le n° 350 242 681 réunie le 31/01/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rudy CHOQUET demeurant 30 Rue Jossey 89100 SENS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL26022345

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SAUCRI
SCI au capital de 1 520€
1 Rue Georges Clemenceau
89400 MIGENNES
431 926 724 RCS SENS

L'AGE réunie le 26/07/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. SAUVAGERE Christian de son mandat de liquidateur, donné quitus à ce dernier de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation et la fin de la personne morale à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposées au greffe du Tribunal de commerce de Sens.
Le liquidateur.

AL26022444

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAINTE NITASSE
Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 304 928,52 euros
Siège social : Route de Chablis
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
49 Rue Darnus
89000 AUXERRE
345 329 650 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 12 mars 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2025, déchargé Madame Corinne COURAULT demeurant 49 Rue Darnus – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du e de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022392

DISSOLUTION

AU VIEUX PRESSOIR
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Place Marguerite de Bourgogne
89700 TONNERRE
Siège de liquidation : 4 grande rue
89160 PACY SUR ARMANCON
908 532 005 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 janvier 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 janvier 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Claude COHEN, demeurant 4 grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone

LOISIRS

// MARCHÉ DE PRODUCTEURS

21 On se voit à Verrey ?

Un marché de producteurs locaux se tient le 19 avril à Verrey-sous-Salmaise. Les JA de Venarey/Montbard comptent bien vous y croiser !



Rafaël Carré est apiculteur et fera partie des exposants.

Dans la famille Carré de Verrey-sous-Salmaise, nous connaissions Antoine, le président de la FDSEA, mais pas encore Rafaël, son cousin. C'est chose faite depuis la semaine dernière, avec une rencontre chez cet homme de 39 ans qui participera au marché de producteurs du dimanche 19 avril : *« Les JA de Venarey-Montbard organisent ce rendez-vous inédit. Ils changent régulièrement d'endroits pour tenir leur évènement annuel et ils ont décidé de nous rejoindre cette année. À Verrey, nous organisons déjà un marché tous les troisièmes dimanches de chaque mois avec, en moyenne, sept ou huit producteurs. Ce rendez-vous sera donc plus important. Il nous faudra plus de place, c'est pourquoi nous nous réunirons à la salle des fêtes et non pas sur la place de la gare, comme d'ordinaire »*. Une buvette et une restauration seront proposées, il y aura aussi plusieurs animations comme des balades à poney. Rafaël Carré aura son propre stand et vendra son miel de fleurs : *« au printemps, j'ai principalement du miel de colza et en été, ce sont des fleurs sauvages. J'aurai aussi des produits cosmétiques, toujours à base de miels, très bons pour la peau. Si le temps le permet, je viendrai avec une ruche vitrée pour observer les abeilles en action »*.

Une double activité

L'apiculture n'est pas l'activité principale de notre interlocuteur : *« depuis 15 ans, je travaille pour une société basée à Londres, j'écris des programmes pour la télévision numérique. Mon bureau est à la maison et je ne suis pas à plein-temps. Je peux donc facilement m'occuper de mes ruches, installées près de la ferme familiale ainsi qu'à Thenissey »*. Rafaël Carré est apiculteur depuis 2018 : *« mon grand-père était un grand passionné. Mon père a hérité de ses équipements mais n'avait pas le temps de s'en occuper. Quand j'ai appris qu'il voulait s'en séparer, je me suis intéressé à l'élevage d'abeilles et moi aussi, je suis très vite devenu passionné ! »*. Après avoir repris treize premières ruches, l'apiculteur en a acquis soixante autres, deux ans plus tard, auprès d'un retraité. Mais Rafaël Carré, qui adhère au syndicat apicole de Côte-d'Or, a diminué l'activité pour consacrer du temps à son enfant : *« je suis à mon tour devenu papa entre-temps. Je n'ai que vingt ruches à ce jour, cela me convient, cela m'a permis de récolter 600 kg l'an passé. Je remonterai sûrement la cadence d'ici quelques années, j'ai mis les équipements de côté… À noter tout de même qu'il y a quatre ou cinq ans, nous avions eu un printemps extrêmement pluvieux : la moitié de mes abeilles étaient mortes et je n'avais pas renouvelé le cheptel, une fois encore dans le but de me consacrer à mon garçon »*.

AG



// ÉVÈNEMENT

89 Les Vinées tonnerroises reviennent pour une 33e édition

La 33e édition des Vinées tonnerroises ouvre ses portes le samedi 4 et dimanche 5 avril à l'Hôtel-Dieu de Tonnerre, avec plus d'une trentaine de vignerons bourguignons, représentant 36 appellations. Cette édition est marquée par la célébration des 20 ans de l'appellation Bourgogne Tonnerre, une appellation récente a contrario du vignoble de la Vallée de l'Armançon présent depuis le IXe siècle. Pour animer ces deux jours, les Vinées tonnerroises accueilleront Ophélie Oberst, caviste et créatrice de *« joliesquilles.com »* pour deux ateliers de dégustation sur une sélection de cuvées des exposants (le samedi et le dimanche à 11 heures). Le Centre Hospitalier du Tonnerrois renouvelle sa vente aux enchères, pour la seconde édition consécutive, le samedi 4 avril à 17 h 30, en ligne ou sur place. À l'issue de cette vente, les fonds récoltés seront utilisés pour entretenir le patrimoine local. En parallèle, cette 33e édition met en avant le *« Chevalier d'Eon »*, figure importante locale, diplomate sous Louis XV, grâce à la présence d'Amandine Chevallier, guide conférencière qui proposera des visites guidées avec quiz interactif sur smartphone (samedi et dimanche à 16 heures).

D'après communiqué



// EN SAVOIR +

Pour s'inscrire aux ateliers de dégustations : https://www.helloasso.com/associations/association-les-vinees-tonnerroises/evenements/ateliers-de-degustation-vinees-tonnerroises-2026

Pour s'inscrire aux visites guidées : https://www.helloasso.com/associations/association-les-vinees-tonnerroises/evenements/visites-guidees-de-la-ville-de-tonnerre-vinees-tonnerroises-2026

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jeudi 2 et vendredi 3 avril

// Salon des seniors à Dijon

Le rendez-vous incontournable pour les Côte-d'Oriens de plus de 55 ans évolue et devient « Salon des Seniors, Bien vivre en Côte-d'Or ». Il se tiendra au parc des expositions de Dijon. Des villages thématiques seront à découvrir : services à la personne, forme, bien-être, patrimoine, lieux de vie, loisirs, associations, équipement du logement, nouvelles technologies, aidants. Plus de 150 exposants seront présents et vous pourrez assister à des conférences, ateliers et animations. Le parrain de cette édition sera le chorégraphe, danseur et membre du jury de l'émission « Danse avec les stars » Chris Marques.

Entrée gratuite.

• Vendredi 3 avril

// Concert de Charlélie Couture à Nuits-Saint-Georges

Dans le cadre du festival Les Bacchanales de Nuits, l'article Charlélie Couture se produira en concert à partir de 20 h 30 à la salle des fêtes.

Tarif : 29 euros.
Réservations : gevreynuitstourisme.com

Nièvre

• Jusqu'au 31 mars

// Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com

• Vendredi 3 avril

// L'écrivain Didier Cornaille en dédicace à Château-Chinon

L'auteur de romans de terroir, très bon connaisseur du Morvan, Didier Cornaille, dédicacera son dernier ouvrage, « Les pierres s'en souviennent » à la librairie Le Goût des Mots (12, boulevard de la République), de 10 heures à 12 h 30.

legoutdesmots.fr

Yonne

• Samedi 4 avril

// Brocante de Pâques à Avallon

L'illustre brocante de Pâques revient à la Maison des Brocanteurs, 66 rue de Lyon à Avallon, de 07h00 à 19h00, regroupant entre 50 et 100 exposants.

// Foire aux vinyles à Avallon

La 8e foire aux vinyles revient à Vermenton, le samedi 4 avril, de 10h00 à 18h00 avec environ une cinquantaine d'exposants.

// Journée des métiers de l'artisanat à Avallon

Les journées de l'Artisanat reviennent les 3,4,11 et 12 avril à l'ancienne école des Remparts à Avallon les deux premiers jours, et les deux derniers jours à la Tannerie. Ces journées permettent de mettre en avant les métiers qui représente le secteur de l'artisanat auprès du grand public.

• Samedi 11 avril

// Auxerre, Terres de Vignes

Le 11 avril prochain, l'Office de Tourisme de l'Auxerrois organise une visite guidée pour partir à la découverte de l'histoire viticole d'Auxerre et de ses environs.

Pour plus d'information contactez l'Office de Tourisme d'Auxerre au 03.86.52.06.19.

// MÉMOIRE

Le camp des Milles, dans le silence des briques

À Aix-en-Provence, le site mémorial du camp des Milles surgit dans sa masse de briques rouges, intacte, brute, saisissante. Ancienne tuilerie devenue un camp d'internement puis de déportation, il demeure aujourd'hui le seul grand camp français encore préservé. Un lieu de mémoire bouleversant, mais aussi un outil civique qui ne raconte pas seulement le passé mais qui interroge aussi notre présent.

Avant même de découvrir le site, une impression s'installe. Ici, on ne visite pas un monument comme un autre. Il faut montrer patte blanche pour y pénétrer. Détecteur de métaux, sacs contrôlés, étiquetage obligatoire : ce protocole surprend, déstabilise presque. Il agit pourtant comme une première bascule. Le visiteur comprend qu'il s'apprête à entrer dans un lieu à part, sensible, un lieu où l'Histoire ne se contemple pas à distance. Dehors, la vaste silhouette de l'ancienne tuilerie se dresse sous le ciel provençal. Rien d'ostentatoire. Pas d'effet spectaculaire. Juste cette architecture industrielle massive, presque austère, qui semble encore porter en elle les traces de ce qu'elle fut. Entre 1939 et 1942, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants y furent internés, avant que plusieurs d'entre eux ne soient déportés vers Auschwitz.



RMIAR

Dehors, la vaste silhouette de l'ancienne tuilerie se dresse sous le ciel provençal. Une architecture industrielle massive, presque austère, qui semble encore porter en elle les traces de ce qu'elle fut.



RMIAR

L'étage réservé aux femmes et aux enfants est conservé en l'état.

Des *« briques humaines »* dans l'ancienne usine de tuiles

Le choc du camp des Milles tient aussi à cela : son authenticité. Ici, les murs ne reconstituent rien. Ils ont vu. Ils ont contenu. Ils ont enfermé. Dans cette ancienne usine de tuiles, les internés vivaient au milieu de la poussière d'argile, qui imprégnait l'air, les vêtements, les corps. Certains se qualifiaient eux-mêmes de *« briques humaines »*, formule terrible qui dit à la fois la promiscuité, la déshumanisation et l'absurde proximité entre la matière produite ici et les êtres qu'on y entassait. Le parcours historique restitue avec force la montée des périls dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, puis les trois grandes périodes du camp : camp d'internement sous la IIIe République, camp pour les *« indésirables »* sous Vichy, puis lieu de déportation des Juifs en 1942. Dans les immenses volumes du bâtiment principal, les dates, les visages, les documents et les récits redonnent chair aux destins broyés.

Comprendre les mécanismes pour mieux résister

L'un des temps les plus saisissants de la visite reste sans doute celui du volet mémoriel. Les lieux ont été laissés au plus près de leur vérité. L'immense four à tuiles, surnommé *« Die Katakombe »* par les internés qui en avaient fait un espace de création artistique, serre la gorge. Les espaces où s'entassaient les hommes, les femmes, les enfants et les personnes âgées rendent soudain tangible ce que les livres d'histoire peinent parfois à faire sentir. Le camp des Milles n'est pas seulement un musée. C'est un témoin de pierre, de brique et de silence. À l'extérieur, le Chemin des déportés, l'Allée des Justes ou encore le Wagon du souvenir prolongent cette expérience avec une sobriété qui frappe juste. Mais le lieu ne s'arrête pas à la mémoire, et c'est là toute sa singularité. La Fondation a fait de ce site un lieu d'éducation citoyenne reconnu bien au-delà de la Provence avec une ambition claire : rendre l'Histoire utile au présent. Le parcours réflexif et citoyen éclaire les mécanismes qui conduisent au pire : préjugés, exclusions, passivité, soumission aveugle à l'autorité, effet de groupe, atteintes progressives à la dignité. L'idée n'est pas seulement de commémorer, mais de transmettre des clés de compréhension. Comment une société bascule-t-elle ? À quel moment détourne-t-on les yeux ? Comment l'inhumain devient-il possible ?

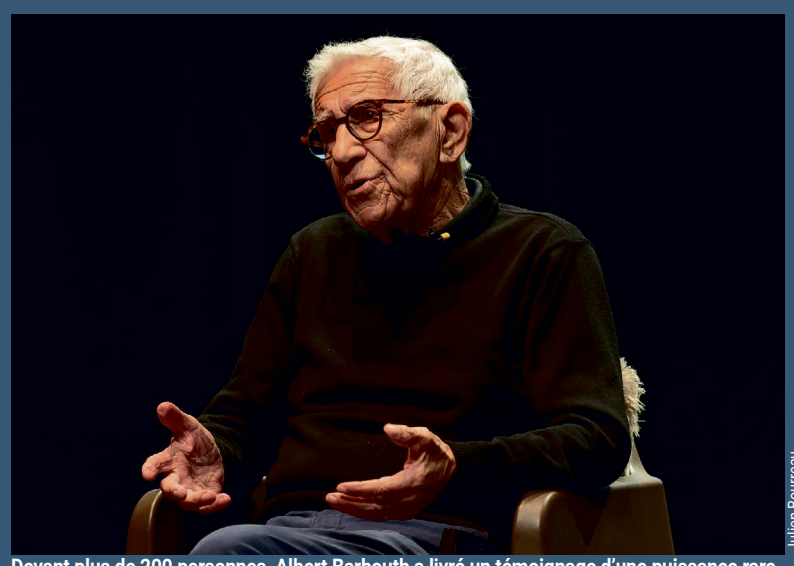
Fondée sur les sciences humaines et sur la mise en regard de plusieurs génocides du XXe siècle, cette approche donne au camp des Milles une portée universelle. Elle explique aussi la reconnaissance internationale du site, soutenu notamment par une chaire Unesco consacrée à l'éducation à la citoyenneté, aux sciences de l'homme et à la convergence des mémoires.

Une parole qui réveille la vigilance

Cette force du lieu, Alain Chouraqui l'a rappelée avec des mots simples et percutants. Devant les visiteurs, le président fondateur de la Fondation du camp des Milles a insisté sur le caractère presque banal de l'endroit. *« C'est un village comme un autre. Les Milles, c'est une tuilerie comme une autre. C'est dans des lieux de tous les jours que s'amorce l'engrenage qui peut mener au pire »*, a-t-il souligné. Dans ce lieu où l'Histoire continue de parler à voix basse, ces mots résonnent avec une force particulière. Ainsi, le camp des Milles est un lieu où l'on marche dans les pas des absents, mais aussi un lieu qui oblige chacun à s'interroger sur sa propre vigilance. C'est peut-être là sa plus grande force. Dans cette ancienne tuilerie où des êtres humains furent traités comme de la matière, la mémoire ne se contente pas d'honorer les victimes, elle invite à la responsabilité.

Rémi Morvan

TÉMOIGNAGE // Albert Barbouth, l'Histoire à hauteur d'enfant



Julien Bourreau

Devant plus de 200 personnes, Albert Barbouth a livré un témoignage d'une puissance rare.

Invité à témoigner au camp des Milles, Albert Barbouth a replongé son auditoire dans le regard d'un enfant confronté à la persécution. Une conférence forte, sobre et profondément humaine, entre mémoire intime et devoir de transmission.

Quand Albert Barbouth témoigne, l'Histoire prend soudain le visage d'un petit garçon. Né à Paris en 1933 dans une famille juive d'origine turque, il perd très tôt son père, engagé dans la Légion étrangère. Puis vient le temps des humiliations. Au printemps 1942, sa mère lui coud une étoile jaune sur son tablier d'écolier. L'enfant croit d'abord porter une décoration. Mais à l'école, tout bascule : insultes, mise à l'écart, solitude. Il comprend brutalement qu'il est devenu différent aux yeux des autres.

Pour le protéger, on l'envoie avec son frère dans la Nièvre, dans une ferme. Là, il retrouve un semblant d'enfance, avant que les gendarmes français ne viennent le chercher. Sa mère est arrêtée à son tour. Puis vient Drancy. Dans ce lieu d'attente et d'angoisse, une image ne l'a jamais quitté : celle d'une petite fille au visage en sang, à la suite de l'arrachage forcé de ses boucles d'oreilles. Des décennies plus tard, ce souvenir reste intact.

En 1944, Albert Barbouth échappe finalement à la déportation vers un camp d'extermination et est envoyé vers la Turquie avec sa famille. S'il témoigne aujourd'hui, ce n'est pas pour revenir sur lui-même, mais pour transmettre. Sa parole rappelle que derrière les grandes tragédies de l'Histoire, il y a toujours des enfances brisées, des familles traquées et des blessures qui ne s'effacent jamais.



Crédit

Lieu de création artistique, le «théâtre» était la seule source de lumière du camp.